

Rapport stratégique 2012 sur la mise en œuvre du cadre de référence stratégique national et des programmes opérationnels 2007-2013

CONNAÎTRE
les programmes européens

Rapport

Édition décembre 2012



Premier ministre

Ministère des Outre-Mer Délégation générale à l'Outre-Mer

Avec :

Délégation interministérielle
à l'Aménagement du territoire
et à l'attractivité régionale

Ce document est cofinancé par
l'Union européenne dans le
cadre du programme Europ'Act.
L'Europe s'engage en France
avec le Fonds européen de
développement régional.



Table des matières

Table des matières	2
1. Evolutions socio-économiques et dynamiques territoriales de la France et de ses régions depuis 2009	4
1.1. L'impact de la crise de 2008-2009 sur le marché du travail et l'environnement des entreprises	4
1.1.1. Une forte dégradation du marché de l'emploi et de l'environnement des entreprises dans les régions métropolitaines.....	4
1.1.2. Dynamiques territoriales et évolution socio-économiques des régions françaises depuis 2009.....	8
2. Bilan de l'avancement des programmes opérationnels 2007-2013 et de leur contribution aux priorités du CRSN aux orientations stratégiques communautaires	17
2.1. Les programmes opérationnels : acteurs de la mise en œuvre des priorités stratégiques du CRSN	17
2.1.1. PO FEDER Compétitivité : une programmation en ligne avec la stratégie du CRSN	17
2.1.2. PO FEDER Convergence : une programmation donnant la priorité à la compétitivité et à la cohésion sociale	21
2.1.3. PO FSE Compétitivité : une programmation concentrée sur trois priorités phares	23
2.1.4. PO FSE Convergence.....	26
2.1.5. PO FEDER Coopération Territoriale Européenne	27
2.1.6. PO Europ'Act	29
2.2. Les bénéficiaires de la programmation FEDER et FSE	30
2.2.1. FEDER : un poids dominant des maîtres d'ouvrage relevant de la « sphère publique » mais qui masque le soutien réel des fonds structurels aux entreprises.....	30
2.2.2. FSE : une programmation équilibrée entre « sphère publique » et « sphère associative »	34
2.3. La place des entreprises dans la programmation 2007-2013	36
2.3.1. Les entreprises dans la programmation FEDER.....	36
2.3.2. Les entreprises dans la programmation FSE	40
2.3.3. Les participants dans la programmation FSE	41
2.4. Les secteurs d'activité soutenus par le FEDER : les services prédominant	48
2.4.1. PO FEDER Compétitivité : des services à haut niveau de savoir représentant près du tiers de la programmation	49
2.4.2. PO FEDER Convergence: un soutien prioritaire à des services à faible niveau de savoir ...	50
2.5. Résultats des évaluations des programmes opérationnels de la politique de cohésion	52
2.5.1. Evaluations des PO FSE.....	52
2.5.2. Point sur les indicateurs-clefs et synthèse des évaluations régionales à mi-parcours des PO FEDER 2007-2013	57
2.6. Avancement financier des programmes européens FEDER et FSE	64
2.6.1. Un niveau de programmation soutenu, des retards dans les paiements variables selon les programmes.	64
2.6.2. Rythme de programmation FEDER : un retard relatif dû à divers facteurs.....	65
2.6.3. Evolution comparée des taux de programmation entre les périodes 2000-2006 et 2007-2013 pour le FEDER et le FSE.....	66
2.6.4. Un niveau de paiement globalement faible au niveau national, mais des disparités marquées entre régions.	68
2.6.5. Une concentration des crédits FEDER sur un nombre restreint de dossiers	71
2.6.6. Une forte concentration de la programmation FEDER sur les priorités européennes	73
2.6.7. Une évolution de la programmation qui reflète les priorités spécifiques des territoires....	75

2.6.8 Montant moyen des dossiers FEDER : transports, infrastructures sociales et culture concentrent les plus grands dossiers	76
2.6.9 Un taux de « earmarking » conforme aux exigences réglementaires.....	78
2.7. La contribution des fonds FEDER et FSE à la Stratégie européenne pour l'emploi, aux objectifs stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale, l'éducation et la formation, et au Programme national de réformes (PNR 2011-2014).....	78
2.7.1 La contribution du FSE aux Lignes directrices et aux recommandations de la stratégie européenne pour l'emploi	78
2.7.2 La contribution du FSE à la mise en œuvre des objectifs des Rapports stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale et autres priorités et objectifs communautaires dans le champ de l'éducation et de la formation.	82
2.7.3 La contribution du FEDER au Programme national de réforme 2011-2013	83
3. Progrès et défis dans la mise en œuvre des priorités et de la stratégie	85
3.1. Synthèse des mesures prises au niveau national pour accélérer la mise en œuvre des PO 2007-2013.....	85
3.1.1. Synthèse des principaux ajustements stratégiques et financiers des programmes opérationnels FEDER	86
3.1.2. Synthèse des principales mesures pour accélérer la mise en œuvre des PO FSE.....	89
3.3. Contributions des PO au plan de relance européen	91
3.3.1. Contribution des PO FEDER au plan de relance européen.....	91
3.3.2. Contribution du FSE au plan de relance européen :	94
4. Des projets au service de la stratégie « Europe 2020 » : exemples de bonnes pratiques et de projets issus des programmations FEDER et FSE 2007-2013	97
4.1. Une « croissance intelligente » : le soutien des fonds structurels à la recherche et à l'innovation dans le secteur du bois (POI FEDER, Massif central).....	97
4.2. Une « croissance intelligente » : le soutien des fonds structurels à la recherche et à l'innovation en outre-mer (PO FEDER Guyane)	97
4.3. Une « croissance durable » : le « Collège de Biscarosse » (PO régional FEDER « Compétitivité », Aquitaine)	98
4.4. Une « croissance inclusive » (PO FSE « Compétitivité »)	99
4.5. Une « croissance inclusive » (PO FSE « Convergence »)	100
4.6. La dimension territoriale de la politique de cohésion	100
5. Conclusion.....	102
Annexe	104

1. Evolutions socio-économiques et dynamiques territoriales de la France et de ses régions depuis 2009

1.1. L'impact de la crise de 2008-2009 sur le marché du travail et l'environnement des entreprises

1.1.1. Une forte dégradation du marché de l'emploi et de l'environnement des entreprises dans les régions métropolitaines

Un taux de chômage en progression. Les conséquences de la crise survenue en 2008-2009 dans l'ensemble de l'Union européenne continuent d'affecter le marché du travail. Cela se traduit par une croissance faible qui engendre une baisse de l'emploi et une hausse du taux de chômage. Fin mai 2012, en France métropolitaine, 2 922 100 demandeurs d'emploi étaient inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégorie A¹.

Au sens du Bureau International du Travail (BIT), l'augmentation a été élevée entre le 1er trimestre 2008 et le 4ème trimestre 2009, passant de 7,1% à 9,5% en France métropolitaine. En outre, il n'a diminué que faiblement à la suite de la reprise de l'activité en 2010-2011, pour s'établir à 9,1% au 2ème trimestre 2011.

Entre février 2008 et mai 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'est accru de 681 000 (+68,0 %). Au deuxième trimestre 2012, le taux de chômage au sens du BIT atteint 10,2% en France (DOM compris), et le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi est en hausse de 7,9% sur un an. C'est son plus haut niveau depuis 1999. D'après l'enquête Emploi de l'Insee, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans² s'établit à 63,8% au 1er trimestre 2012. Ce taux d'emploi est inférieur de 1,1 point au pic enregistré au 1er trimestre 2008, avant la crise.

La situation de l'emploi salarié sous l'effet de la crise. En France, la crise a principalement touché le secteur marchand non agricole, dont les destructions d'emploi salarié se sont élevées à 518 000 entre la fin du 1^{er} trimestre 2008 et la fin du 3^{ème} trimestre 2009. L'emploi salarié s'est ensuite redressé jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2011 sans toutefois compenser les pertes enregistrées durant la crise. Cette progression a connu un fléchissement au cours du second semestre de l'année 2011.

Depuis le début de la crise, le recul de l'emploi a touché principalement l'industrie, où le recours à l'intérim a diminué de 60 000 postes entre la fin du 1er trimestre 2008 et la fin du 1er trimestre 2012. Hors intérim, les destructions d'emploi dans l'industrie se sont globalement poursuivies à un rythme proche de celui des années antérieures à la crise pour se stabiliser en 2011, après 10 ans de destructions. Après trois trimestres de recul, l'emploi dans la construction connaît une hausse en 2012 (5 800 postes supplémentaires, soit 0,4 % d'augmentation).

¹ La Catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant pas exercé d'activité au cours du mois.

² À savoir le rapport entre le nombre d'actifs en emploi et la population totale de cette tranche d'âge

L'emploi total dans l'ensemble de l'économie s'est redressé en 2011, après avoir chuté en 2008-2009, mais reste toutefois en 2011 inférieur au pic d'emploi observé à la fin du 1er trimestre 2008, de l'ordre de 235 000 emplois.

L'activité des entreprises en repli face aux incertitudes. Les évolutions récentes de l'emploi se sont traduites par un « décrochage » de la productivité du travail par rapport à sa tendance passée. Au premier trimestre 2012, la productivité du travail restait ainsi inférieure à son niveau atteint avant la crise et très en-deçà de sa tendance passée. Combiné au maintien d'un relatif dynamisme des salaires, ce « décrochage » de la productivité du travail a conduit à une détérioration des résultats d'exploitation des entreprises, le taux de marge des sociétés non-financières se réduisant de 31,9 % à 28,1% entre la fin 2007 et la fin 2011, un niveau bas jamais atteint depuis le milieu des années 1980. L'investissement des entreprises non financières s'est aussi nettement replié en 2012, dans un environnement peu propice à l'investissement.

Un accroissement du sous-emploi. Le nombre de personnes en sous-emploi a considérablement augmenté pour atteindre 1,5M en 2010, soit 17,6% de la population active. Les femmes représentaient plus des deux tiers des personnes en sous-emploi en 2010, mais l'écart avec les hommes s'est réduit, du fait en partie de la crise qui a multiplié par deux le nombre de personnes en situation de chômage technique ou partiel entre 2008 et 2010. Ce dernier phénomène touche en effet des hommes dans trois cas sur quatre.

Face à la forte baisse de l'activité constatée à partir de l'automne 2008, le recours au chômage partiel a connu une très forte hausse, à la faveur de mesures d'extension du dispositif de l'activité partielle et la création de l'APLD³. L'accès au dispositif a été ouvert à l'ensemble des entreprises, le contingent annuel d'heures et le montant de l'indemnisation ayant été revus à la hausse.

Des faiblesses structurelles. Au-delà des facteurs conjoncturels la France est confrontée à deux enjeux majeurs: la mondialisation et le vieillissement de la population. D'autres faiblesses structurelles doivent également être prises en compte, en particulier : l'insuffisance du taux d'emploi des jeunes et des seniors, la persistance du chômage de masse (une situation plus difficile en termes d'accès au marché du travail des jeunes, notamment d'origine étrangère, et des migrants), l'impact des mutations économiques sur la structure sectorielle des emplois et l'existence de métiers en tension et le déficit de l'offre de formation tout au long de la vie et ses inégalités d'accès.

Les publics les plus touchés par la crise. Les catégories traditionnellement les plus touchées par le chômage sont les ouvriers et les employés. Entre 2008 et 2010, 190 000 ouvriers et 170 000 employés ont rejoint les listes des inscrits à Pôle emploi. Depuis 2008, le chômage touche aussi les cadres les plus qualifiés, alors qu'ils étaient jusqu'à présent relativement épargnés, le taux de chômage augmentant plus rapidement pour ces derniers que pour les ouvriers et les employés. Ainsi, entre 2008 et 2010, le nombre de chômeurs parmi les cadres a augmenté de 36,6% (+47 000).

En termes d'âge, c'est parmi les plus de cinquante ans que le chômage a le plus progressé, mais les jeunes et les moins qualifiés restent les plus touchés. En mai 2012, les hommes représentaient 51,8 % des demandeurs d'emploi de catégorie A (1 513 700) et les femmes (48,2 %). Alors que le nombre de femmes inscrites en catégorie A avant le début de la crise était supérieur au nombre d'hommes, le nombre d'hommes inscrits sur les listes en catégorie A s'est accru en 2008 et 2009 à un rythme beaucoup plus soutenu que celui des femmes. Il y a ainsi désormais davantage d'hommes que de femmes inscrits en catégorie A, ce qui ne s'était jamais produit sur la période 1996-2008, même si l'écart s'est quelque peu réduit au cours de l'année 2010 et au début de l'année 2011.

³ APLD : Activité partielle de longue durée

Le taux d'activité des seniors. Sous l'effet du vieillissement des générations nombreuses du « baby-boom », la population en âge de travailler⁴ (15-64 ans) a ralenti depuis 2006 et a vraisemblablement commencé à diminuer à partir de 2011. Cependant, l'activité des seniors connaît une dynamique qui n'a pas faibli durant la crise : le taux d'activité des 55-64 ans s'est ainsi élevé de 6,7 points depuis le 4^{ème} trimestre 2007 et leur taux d'activité « sous-jacent⁵ » a augmenté de 7,9 points. La hausse du taux d'activité des seniors amorcée depuis le début des années 2000 s'est amplifiée ces dernières années, en lien avec les effets des réformes des retraites et le resserrement des dispositifs de cessation anticipée d'activité.

Néanmoins, les effets de la crise se sont rapidement répercutés sur les seniors, la progression du taux de chômage pour cette catégorie étant de 36,7% entre 2008 et 2010. La hausse du taux de chômage pour les chômeurs de 50 ans et plus s'établit à 15,6%, les femmes étant plus touchées que les hommes. En avril 2012, on comptait ainsi 516 000 demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans contre 531 800 un an plus tôt. La progression est plus significative encore chez les femmes de 50 ans et plus, demandeurs d'emploi de catégorie A, avec une hausse de 16,3% contre 15% pour les hommes de la même catégorie. Toutes catégories confondues, les chômeurs de 50 ans et plus étaient 891 300 en avril 2012, soit 14,5% de plus qu'en avril 2011.

Les jeunes en difficulté sur le marché du travail. Avec la dégradation de la conjoncture économique en 2008 et la hausse de la durée des études à la rentrée scolaire 2009/2010, le taux d'activité des jeunes a diminué entre 2009 et 2012, passant de 39,8%⁶ à 37,8%. Le niveau de chômage élevé de la population conditionne celui des jeunes, dont le taux de chômage s'élève à 22,7%, soit plus du double du taux de chômage global, comme dans de nombreux autres pays européens.

Ce sont les jeunes les moins qualifiés et les jeunes d'origine immigrée qui concentrent l'essentiel des difficultés. La part des jeunes ayant quitté l'école sans diplôme du second cycle du secondaire (CAP BEP ou équivalent), demeure autour de 16% d'une classe d'âge, alimentant les situations de chômage récurrent et de précarité des emplois⁷. Pour autant, les jeunes diplômés rencontrent en France des difficultés plus importantes qu'ailleurs avec une forte proportion de jeunes en mal d'insertion. Selon les travaux récents de l'OCDE⁸, 13% des jeunes de 20 à 24 ans ne sont ni à l'école ni en emploi en 2011, en France, pour une moyenne européenne de 8,2%.

Le diplôme reste un précieux sésame pour entrer sur le marché du travail, le fait d'être diplômé et le niveau du diplôme ayant un fort impact sur les conditions d'accès à l'emploi des jeunes sortant de scolarité. Au premier trimestre 2012, parmi les jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans, le taux de chômage des non-diplômés ou diplômés du seul brevet des collèges est 4,5 fois plus élevé que celui des diplômés du supérieur.

Les demandeurs d'emploi de longue durée. La détérioration du marché du travail depuis 2008 a entraîné une augmentation du nombre des chômeurs de longue durée de plus de 3 points entre 2008 et 2010. En 2010, les chômeurs en recherche d'emploi depuis plus d'un an atteignaient 1,07 millions. Cette dégradation a pesé sur les actifs les plus jeunes, même si les 50 ans et plus sont les

⁴ Par définition, la population active regroupe les personnes en emploi et les chômeurs ; elle est calculée par l'Insee comme la somme des estimations d'emploi total issues des sources administratives et du chômage au sens du BIT mesuré par l'enquête Emploi.

⁵ Corrigé des effets de structure démographique

⁶ Au deuxième trimestre

⁷ D'après l'Enquête génération 2007 du Cereq, le taux d'emploi des non diplômés, 3 ans après la sortie de formation initiale s'élève à 48% contre 70% pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP et 90% pour les plus diplômés, (master, grandes écoles, doctorat)

⁸ OCDE « Education at a glance » 2011

plus touchés par cette forme de chômage, avec 53,6% des actifs de plus de 50 ans recherchant un emploi depuis plus d'un an et 31% depuis plus de deux ans.

Par comparaison, en moyenne, tous âges confondus, 42,3% des chômeurs le sont depuis plus d'un an et 18,6% depuis plus de deux ans. Les hommes sont plus touchés que les femmes.

La situation économique dans les départements d'outre-mer. Alors qu'en 2010 la croissance était de retour dans les 4 DOM dans le cadre de la reprise mondiale, la conjoncture au deuxième trimestre 2012 montre un ralentissement de l'activité. La timide reprise s'essouffle et l'activité est en retrait sur l'ensemble des outre-mer français. L'examen des comptes économiques et des enquêtes emploi 2011 des 4 DOM montre toutefois que tous les DOM ont connu un taux de croissance positif de leur PIB régional en 2011, la Guyane étant en tête avec un taux de croissance de 4%. Les facteurs de croissance sont néanmoins différents suivant le territoire. Ainsi, la reprise de l'investissement est le premier facteur de croissance à La Réunion, en Martinique et en Guyane, mais pas en Guadeloupe. La consommation des ménages a également soutenu la croissance partout sauf en Martinique. La Guadeloupe a connu une augmentation de ses exportations, tandis que les trois autres DOM ont connu une forte augmentation des importations. L'inflation et le niveau des prix sont restés élevés en 2011 dans les 4 DOM.

En Guadeloupe, la reprise amorcée en 2010 s'est poursuivie en 2011, avec une croissance annuelle du PIB régional de 1,3% sur l'année, avec toutefois un net ralentissement par rapport à 2010. Cette croissance a été légèrement inférieure à celle de l'Hexagone (+1,7%). La nette augmentation des exportations, la progression de la dépense touristique et la bonne tenue de la consommation des ménages sont les principaux déterminants de cette croissance. En revanche, on note un essoufflement de l'investissement qui n'a augmenté que de 1,2% en volume contre 7,7% l'année précédente. Les prix sont restés à un niveau élevé en 2011 et les dépenses publiques ont connu un redressement de +1% en 2011.

En Martinique, le PIB par habitant a progressé de 1% en 2011. Après un net rebond enregistré en 2010, la croissance a connu un ralentissement dans un contexte international tendu. La bonne tenue de l'investissement (en hausse de 5,2%) contraste avec le recul de la consommation des ménages, freinée en 2011 par une forte hausse des prix. L'inflation s'est élevée à 2,6% en Martinique en 2011 contre 1,8% en France hexagonale.

En Guyane, la croissance de l'économie a atteint 4 % en volume en 2011, soit 1,5 point de plus qu'en 2010. Cette progression contraste nettement avec le contexte international et national encore tendu. Cette croissance s'explique principalement par la conjonction de deux facteurs : la progression de l'investissement (grands travaux d'infrastructures, secteur immobilier, biens d'équipements) et l'activité spatiale qui a connu une année exceptionnelle et contribue largement à l'augmentation des exportations. Concernant la consommation des ménages, elle a continué sa progression, parallèlement à une accélération de la consommation des administrations publiques. Toutefois, le PIB par habitant a progressé plus modérément (+ 1,4 %).

A la Réunion, après une année 2010 atone, l'activité économique se redresse en 2011 avec une croissance du PIB de 1,2 %, soutenue par la reprise de l'investissement (+ 4,6 %), la consommation des ménages et la reprise du tourisme, malgré la hausse des importations. En 2011, les trois piliers de l'investissement, que sont le bâtiment, les travaux publics et les biens d'équipement participent à l'embellie.

Etat du marché de l'emploi dans les départements d'outre-mer. Dans les 4 DOM, les taux de chômage restent élevés, notamment pour le chômage des jeunes qui reste préoccupant avec des taux pour les jeunes de moins de 30 ans dépassant 40%, et même 60% à La Réunion. Les taux d'emploi sont stables malgré leur niveau élevé (une personne sur deux est en situation d'activité professionnelle dans les 4 DOM), variant de 43% (Réunion) à 51% (Martinique).

En Guadeloupe, on enregistre une baisse du chômage en 2011 à 22,6% contre 24,2% en 2010. Néanmoins, sur l'ensemble de la période 2007-2011, le nombre de chômeurs a progressé passant de 36 900 à 37 600. La proportion des chômeurs de plus de trois ans est élevée (54%). Les jeunes (43,9% des moins de 30 ans) et les femmes (25,8% contre 19,1% pour les hommes) sont les plus touchés par le chômage. Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 48,7% (contre 63,1% dans l'Hexagone) et le taux d'activité des 15-64 ans de 63,1% (contre 70,3% dans l'Hexagone). Ces écarts montrent que les réserves de main d'œuvre sont importantes dans la région.

En Martinique, depuis 2007, le taux de chômage est resté stable autour de 21%, s'établissant à 20,8% au deuxième trimestre 2011. 44% des chômeurs le sont depuis plus de trois ans. Le taux de chômage des femmes (22,5%) reste plus élevé que celui des hommes (18,9%) tandis que le chômage des jeunes de moins de 30 ans atteint 48,5%. Le taux de chômage demeure étroitement lié au niveau de formation : il est de 29,9% pour les actifs sans diplôme, 3 fois plus élevé que celui des Bac+2 (10,6%). Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 51%.

En Guyane, le taux de chômage s'élève à 21,0%. La population active en très forte croissance depuis 2007 n'a pas permis de réduire le chômage. Près de la moitié des chômeurs le sont depuis plus de trois ans. Les jeunes (36,0% pour les moins de 30 ans) et les femmes (25,5%) sont là aussi les plus touchés par le chômage. Le taux de chômage est de 35,1% pour les actifs sans diplôme, un niveau cinq fois plus élevé que celui des bac+2 (6,2 %). Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 43,7% et ne dépasse pas 36,4% pour les femmes. Il est considérablement plus faible que celui de la France métropolitaine (63,9 %) et des départements antillais. Le taux d'activité des 15-64 ans est de 55,5%.

Si l'emploi salarié marchand (+3%) et la masse salariale correspondante (+ 5,4 %) sont en hausse, par contre, dans le secteur public, les salaires ont crû moins rapidement (+ 0,6 % contre + 2,0 % en 2010).

À La Réunion, le taux de chômage s'élève à 29,5 % au deuxième trimestre 2011. Les jeunes, avec 60 % des actifs, sont les plus touchés et se désengagent du marché du travail. Les femmes, et en premier lieu les plus âgées, se portent davantage sur le marché du travail, creusant l'écart de taux de chômage avec les hommes. Le chômage a très fortement augmenté avec la crise. Les femmes sont plus au chômage que les hommes (31,8 % contre 27,5 %) et l'écart s'accroît entre 2010 et 2011. Le taux d'emploi reste stable (43 % des 15-64 ans). L'emploi non-salarié progresse tandis que l'emploi salarié subit le contre-coup d'une baisse des personnes en contrat aidé au deuxième trimestre. Seul le taux d'emploi des jeunes diminue (- 1,8 point). En 2011, 12 % des jeunes de 15 à 24 ans travaillent. Le taux d'activité des femmes poursuit son rattrapage (+ 5,8 points) pour atteindre 55,4 % en 2011.

1.1.2 Dynamiques territoriales et évolution socio-économiques des régions françaises depuis 2009

i) La confirmation du positionnement des régions françaises dans l'Union européenne

La France, deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne après l'Allemagne, conserve son dynamisme démographique à l'échelle européenne. Sa population a augmenté de 0,7 % en moyenne sur la dernière décennie, un rythme près de deux fois plus élevé que la moyenne européenne ; elle

représente 13 % de la population européenne à 27. A l'horizon 2040, la quasi-totalité des régions françaises, mais surtout les régions méditerranéennes et atlantiques verraient croître leur poids en Europe, La singularité de la France réside surtout dans sa fécondité élevée, puisqu'elle contribue pour 90 % au solde naturel de l'Union européenne, ce qui lui confère pour les prochaines décennies un avantage en termes de ressource potentielle en main d'œuvre.

Les neuf régions françaises qui figurent parmi les 50 plus grandes régions européennes conservent leur position. Sur la période précédant la crise, entre 2000 et 2008, ces régions ont néanmoins conservé, voire amélioré leur position : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées et Centre. En 2008, la production de ces neuf régions représente 11 % de la richesse produite dans l'UE. L'Ile-de-France reste de loin la première des 271 régions européennes en termes de contribution au PIB. Elle représente 4,5 % de la production européenne.

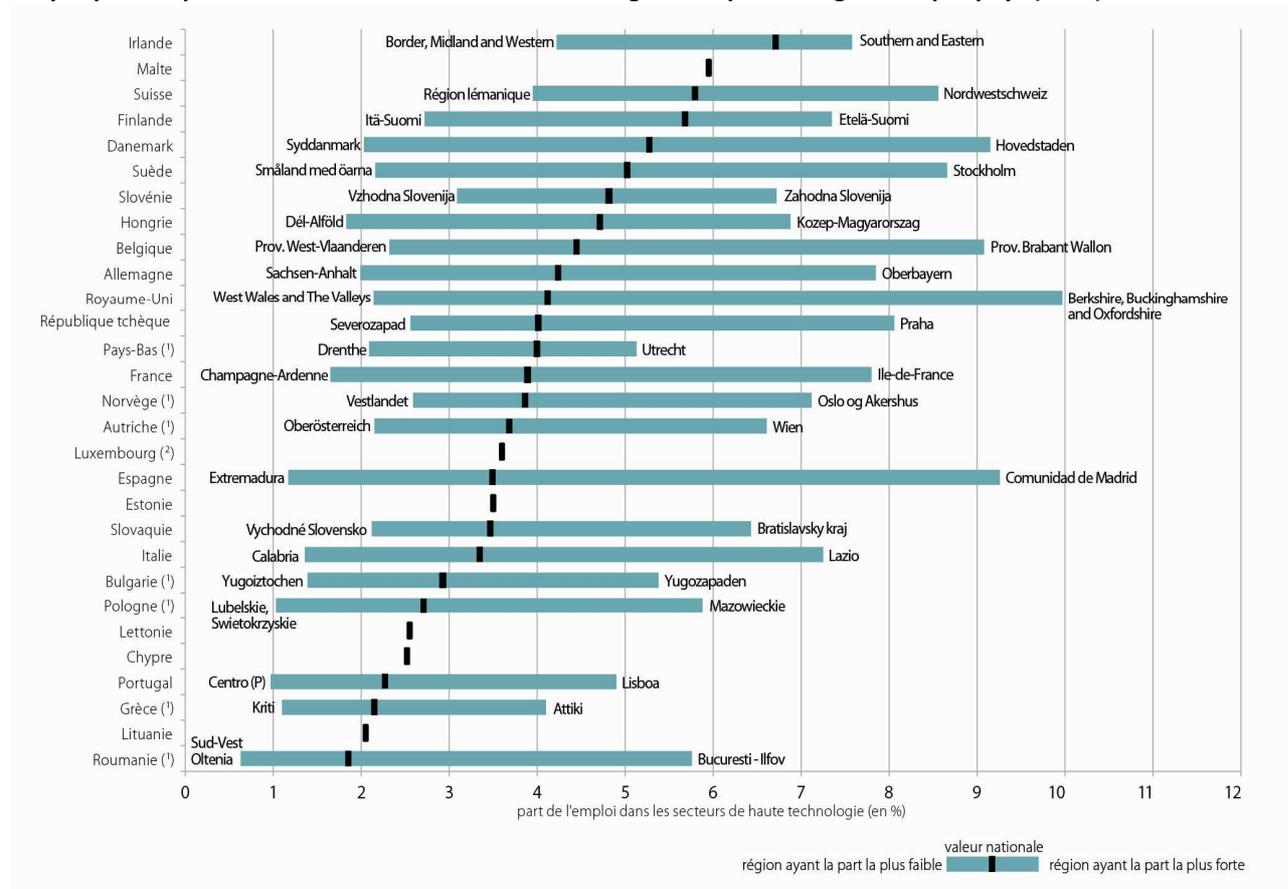
En 2010, le Produit intérieur brut (PIB) de la France représente 16 % de celui de l'Union européenne. Cette contribution est en légère augmentation depuis 2008, après une période de baisse entre 2000 et 2008.

Néanmoins, la récession engendrée par la crise qui a débuté en 2008 a été plus marquée en France qu'en Allemagne, Autriche, Belgique, ou au Danemark ou au Portugal, mais moins qu'en Espagne, Irlande, Italie, Grèce, sans que l'on puisse encore en mesurer précisément les impacts récents au niveau des régions.

Le PIB par habitant de la quasi-totalité des régions françaises est en recul par rapport à la moyenne de l'Union européenne, du fait d'une croissance économique modérée et d'une croissance démographique forte. Dans le contexte de croissance démographique élevée et de croissance du PIB modérée, la quasi-totalité des régions françaises accusent entre 2000 et 2008 un recul en termes de PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'UE. En 2008, trois régions françaises seulement ont un niveau de PIB par habitant supérieur à la moyenne européenne (Ile-de-France, Rhône-Alpes et Paca), ce qui donne une mesure de l'enjeu de mobilisation des facteurs de croissance économique des régions.

Un bon positionnement en termes de développement de la société de la connaissance mais de fortes disparités géographiques. Grâce à l'excellence de quelques régions, la France est bien positionnée dans l'ensemble des pays de l'UE en termes de développement de la connaissance, avec une part de diplômés du supérieur parmi les 25-64 ans supérieure à la moyenne européenne (29 % contre 25,9 %). La contribution de la France à la dépense de recherche au niveau européen est également élevée, grâce notamment à l'Ile-de France, première région européenne pour les dépenses de R&D. Quelques autres régions sont bien positionnées en matière d'effort de recherche. Mais avec une seule région (Midi-Pyrénées) au-dessus de 3 % du PIB consacré à la dépense de R&D, et une moyenne nationale de 2,21 % en 2009, la France dépasse la moyenne de l'UE mais n'atteint pas l'objectif européen (3 %). Les services de haute technologie à forte intensité de connaissance et les industries manufacturières de haute technologie sont les deux sous-secteurs les plus importants pour la science et la technologie parce que leurs emplois apportent une valeur ajoutée relativement élevée, qu'ils en génèrent de nouveaux et qu'ils contribuent à la compétitivité de la croissance. En Europe, les disparités sont importantes d'un pays à l'autre et au sein des pays. La France se situe dans la moyenne, derrière les Pays-Bas.

Graphique : Emploi dans les secteurs de haute technologie et disparités régionales par pays (2009)



Secteurs de haute technologie = industries manufacturières de haute technologie et services à forte intensité de connaissance de haute technologie.

(1) Les données sont à prendre avec précaution en raison de la petite taille de l'échantillon mais sont publiables y compris pour les régions ayant le taux le plus faible dans les pays suivants : Bulgarie, Grèce, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Norvège.

(2) Luxembourg, données 2008

Les pays suivants ne comptent qu'une région : Malte, Luxembourg, Lettonie, Chypre, Lituanie.

Source : Eurostat, Annuaire des régions 2011

Le produit intérieur brut et son évolution, par région européenne (2000-2008)

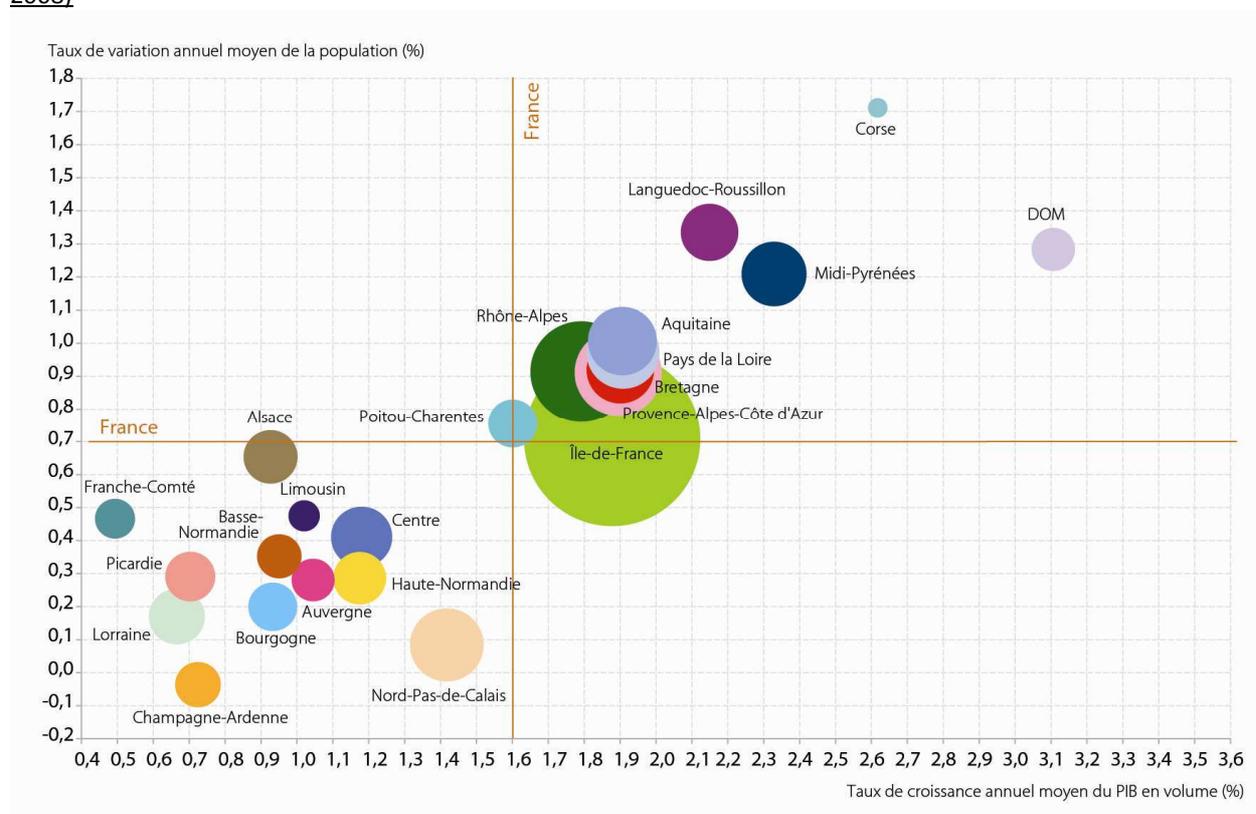
ii) Une recomposition du lien entre dynamisme économique et démographique

La tendance observée en 2009 se confirme : les régions dont la population est en forte croissance sont aussi celles où la croissance économique est la plus forte, ce qui bénéficie particulièrement aux façades Sud et Ouest, aux littoraux et aux grandes aires urbaines. Un regain démographique des territoires ruraux est notable dans la plupart des régions. Dans le contexte de vieillissement généralisé, le contraste entre régions du Nord relativement plus « jeunes » et régions du Sud plus « âgées » s'atténue sous l'effet des flux migratoires qui modifient le rythme de vieillissement des régions.

Concentration de la population et de l'activité économique dans les régions du Sud et de l'Ouest.

La population française a augmenté de 4,2 millions entre 1999 et 2009, passant de 60,1 à 64,3 millions d'habitants. Elle a augmenté dans toutes les régions entre 1999 et 2009, sauf en Champagne-Ardenne. Sous l'effet des migrations, les écarts de dynamisme se creusent entre les régions du Sud et de l'Ouest, qui affichent toutes une croissance de population supérieure à la moyenne nationale (+ 0,7 %), et les autres régions, en particulier celles du quart Nord-Est. Les écarts de dynamisme se sont nettement creusés par rapport à la période antérieure, entre 1993 et 2008. La progression de la population et celle du PIB ont également été très élevées dans les DOM depuis le début des années 90.

Evolution de la population et du produit intérieur brut, par région (2000-2008)



Note : Les cercles sont proportionnels aux PIB des régions en 2008.

Source : Insee, comptes régionaux (base 2000), valeurs définitives pour 2000, semi-définitives pour 2008 (PIB) ; estimations de population 2000-2008

Croissance démographique et croissance de l'emploi soutenue sur les littoraux et dans les grandes aires urbaines.

Au-delà des grandes tendances régionales, deux types d'espaces concentrent de plus en plus de population : les littoraux, particulièrement ceux de l'Atlantique et de la Méditerranée, et les grandes aires urbaines. Les 241 grandes aires urbaines, au sens du nouveau zonage défini en 2011 par l'Insee, représentent 80 % de la population française et comptent 3 millions d'habitants supplémentaires par rapport à 1999. Leur emprise s'est considérablement renforcée : elles occupent aujourd'hui un tiers de la superficie du territoire national, contre 20 % il y a dix ans. Ces grands mouvements de population se sont accompagnés d'une redistribution spatiale des emplois, qui a

bénéficié aux zones d'emploi du Sud et de l'Ouest, à la faveur des bouleversements structurels de l'emploi : montée du tertiaire et déclin de l'industrie traditionnelle.

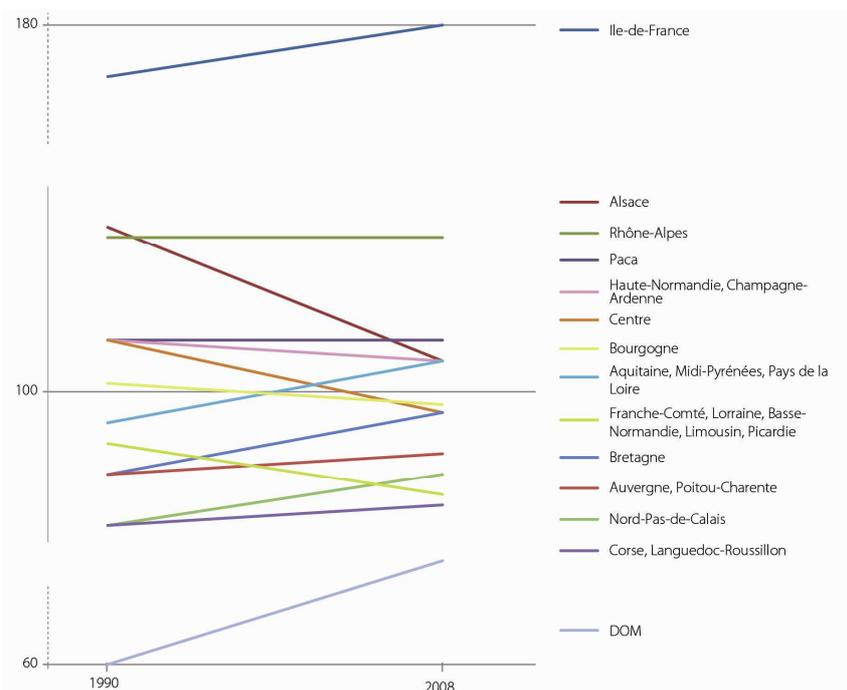
Regain démographique des territoires ruraux dans la plupart des régions. Si l'essentiel de la croissance démographique de la dernière décennie est due aux grandes aires urbaines, cette période est néanmoins marquée par l'inflexion des tendances d'évolution de population des espaces qualifiés de ruraux. L'amélioration est sensible dans la quasi-totalité du pays, cependant le mouvement ne suffit pas à enrayer la baisse de population des territoires les plus éloignés des villes, notamment en Champagne-Ardenne, Limousin et Bourgogne. C'est plus précisément dans les espaces que l'on peut qualifier d'intermédiaires, entre ville et campagne, que se concentre la croissance de la population vivant en dehors des aires urbaines. Ces communes « multipolarisées », c'est-à-dire hors des couronnes périurbaines, mais dont plus de 40 % des actifs se déplacent pour travailler dans l'une ou l'autre des aires urbaines situées à proximité, représentent 10 % de la population en 2008. Elles ont contribué pour 15 % à la croissance nationale depuis 1999 et comptent 600 000 habitants supplémentaires. Dans ces espaces à l'articulation de l'urbain et du rural coexistent, à la faveur du moindre coût du foncier et du logement, fonctions résidentielles, pôles de services, fonctions de production, agricoles surtout, mais aussi industrielles.

iii) La pluralité des trajectoires de développement des territoires

Si l'on constate une réduction globale des disparités de PIB par habitant, et des disparités de revenus entre régions on observe cependant que la crise de 2008 a particulièrement affecté les régions déjà en difficulté. En matière d'emploi la même tendance est observable : les régions qui perdaient des emplois avant la crise sont celles dont l'emploi a le plus baissé depuis fin 2007.

Les disparités de PIB par habitant se réduisent en province, mais toutes les régions ne convergent pas vers la moyenne. Le PIB régional par habitant rend compte, bien qu'imparfaitement, de la richesse produite sur un territoire. Sur l'ensemble des régions françaises, les disparités de PIB par habitant sont comparables en 2008 et en 1993, après un pic vers 2000. Si on exclut les DOM, dont la progression est supérieure à la moyenne, le constat diffère : les disparités entre régions de métropole ont tendance à s'accroître, en raison de la progression plus rapide du PIB par habitant de l'Île-de-France, particulièrement pendant la seconde moitié des années 2000.

Graphique : Evolution des écarts à la moyenne de PIB par habitant (1990-2008)



Note : La référence 100 correspond à la moyenne des régions, hors Ile-de-France et DOM

Source : Insee

Les écarts de niveau de PIB par habitant entre les régions de province sont en revanche en moyenne plus faibles en 2008 qu'en 1993 et en 2000. Pour autant, on ne peut pas vraiment conclure à la convergence des trajectoires régionales.

Parmi les régions dont le niveau de PIB par habitant était le moins élevé au début des années 1990, quelques-unes ont effectivement progressé et continuent de se rapprocher de la moyenne : la Corse, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne, l'Auvergne, Poitou-Charentes. Mais quelques autres sont en recul : la Picardie, la Lorraine, et dans une moindre mesure, le Limousin. Trois autres, après une phase de rattrapage au cours des années 1990, décrochent sur la période récente : la Champagne-Ardenne, la Bourgogne et la Franche-Comté. D'autre part, quelques-unes parmi les plus performantes sont en net recul depuis le début des années 1990, la Haute-Normandie, le Centre et l'Alsace. Cette dernière était la région la plus performante après l'Ile-de-France au début des années 90, et se situait encore au-dessus de la moyenne française au début des années 2000.

L'évolution de ces écarts s'explique en grande partie par l'évolution de leur productivité. Les régions qui, comme la Lorraine, la Picardie ou la Haute-Normandie ont subi les vagues successives de désindustrialisation accusent un recul de la productivité par rapport à la moyenne faute d'avoir pu se repositionner sur d'autres activités à forte valeur ajoutée. A l'inverse, la plupart des régions qui se sont rapprochées de la moyenne du PIB par habitant ont globalement gagné en productivité depuis le début des années 1990 : les DOM dans leur ensemble, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Bretagne, Poitou-Charentes, Auvergne, Pays de la Loire ...

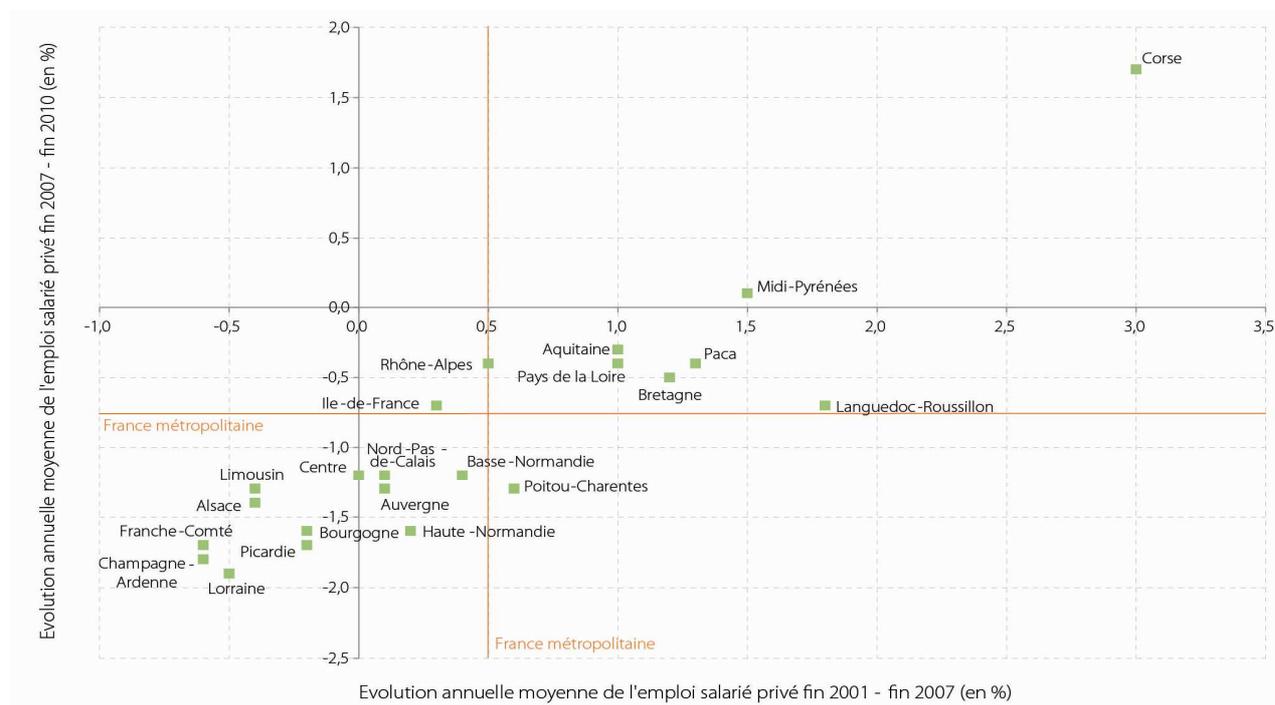
Réduction des disparités de revenus entre régions, sauf avec les DOM qui sont en recul relatif. Exprimé en euros, le revenu disponible brut (RDB) par habitant en France se situe à 19 965 euros en 2008, 20 182 pour la France métropolitaine, 11 999 euros en moyenne pour les DOM. Entre 2001 et 2008, il a progressé de 3,3 % en moyenne en France, 3,4 % en métropole et 2,6 % dans les DOM.

Alors que ces derniers étaient déjà bien en deçà de la moyenne en 2001, l'écart avec la métropole s'est significativement creusé. Pour les régions de métropole, la dispersion des revenus est en revanche nettement moindre qu'au début des années 2000. Les écarts se sont réduits entre régions, entre l'Île-de-France et les autres régions métropolitaines, et entre ces dernières, grâce aux gains de productivité ou aux mécanismes de redistribution, au premier rang desquels les retraites.

En dépit des mécanismes de redistribution, le Nord-Pas-de-Calais, la Corse et le Languedoc-Roussillon restent les régions de métropole où le revenu disponible brut par habitant est le moins élevé, l'Île-de-France et Rhône-Alpes celles où il est le plus élevé. Mais entre ces extrêmes, le classement évolue sous l'effet de la redistribution : désormais la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin font partie des cinq régions où le RDB par habitant est le plus élevé, devant l'Alsace, le Centre et Paca. Ces régions ont largement bénéficié de l'apport migratoire de retraités, qui contribuent à la croissance du RDB.

La crise de 2008 a particulièrement affecté les régions déjà en difficulté. Les premiers effets de la crise de 2008 se sont fait sentir de manière inégale sur la croissance des régions françaises, et ont été plus sensibles dans les régions en situation défavorable, celles dont la croissance du PIB était la plus faible durant les années qui ont précédé la crise. A l'inverse, l'impact a été de moins grande ampleur dans les régions qui étaient sur une dynamique positive, à l'exception des régions Poitou-Charentes et Rhône-Alpes. Malgré une progression du PIB proche ou légèrement supérieure à celle du PIB français entre 2000 et 2008, ces deux régions ont connu une récession plus forte que la moyenne nationale entre 2008 et 2009.

Graphique : Evolution de l'emploi salarié privé avant la crise de 2008 (2001-2007), et depuis (2007-2010), par région



Source : Insee, Estimations localisées d'emploi par trimestre 2001-2010

Selon l'Insee, la crise économique a provoqué une baisse de 430 000 emplois entre le 1er trimestre 2008 et le 4ème trimestre 2010. L'analyse des bilans régionaux de l'emploi fin 2010 conforte celle menée à partir du PIB. Les régions qui perdaient des emplois avant la crise sont celles dont l'emploi a le plus baissé depuis fin 2007. Elles se situent dans un grand quart nord-est du pays : Lorraine,

Champagne-Ardenne, Picardie, Franche-Comté, Haute-Normandie, Bourgogne et Alsace. Elles figuraient déjà parmi les moins dynamiques en termes d'emploi entre 2001 et 2007. Le taux d'évolution de la population active de ces régions entre 1999 et 2008 est plus faible que celui de la France (entre 0,2 et 0,8 % par an en moyenne contre 1 %). Toutes ces régions attirent peu, voire perdent des actifs en âge de travailler au jeu des mobilités interrégionales.

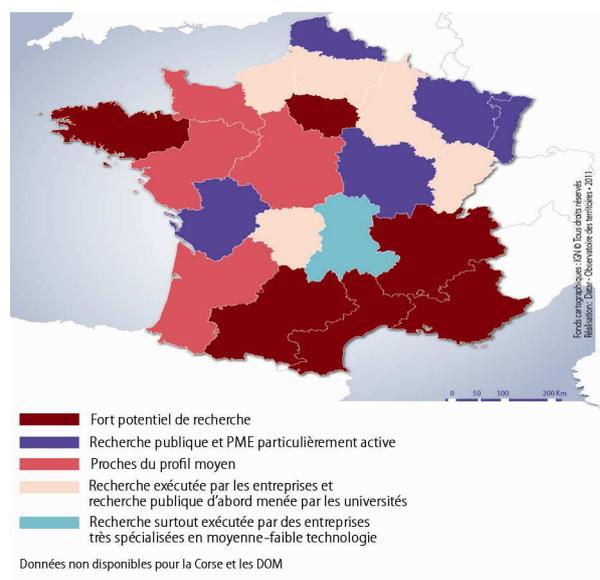
iv) Diversité des atouts des territoires, importance de l'innovation et du capital humain

Il n'y a pas de modèle unique de développement. La capacité des régions à innover constitue un vecteur permettant d'accroître la productivité et d'adapter l'économie aux nouveaux enjeux de durabilité. Un taux de croissance national élevé va de pair avec des taux de croissance régionale élevés. Le lien peut fonctionner dans les deux sens. Les facteurs nationaux, caractéristiques nationales communes aux régions d'un même pays, telles que des politiques macro-économiques ont une influence sur la croissance, mais à l'inverse, la croissance de chaque région produit des effets sur les autres et, *in fine*, est constitutive de l'agrégat de croissance nationale.

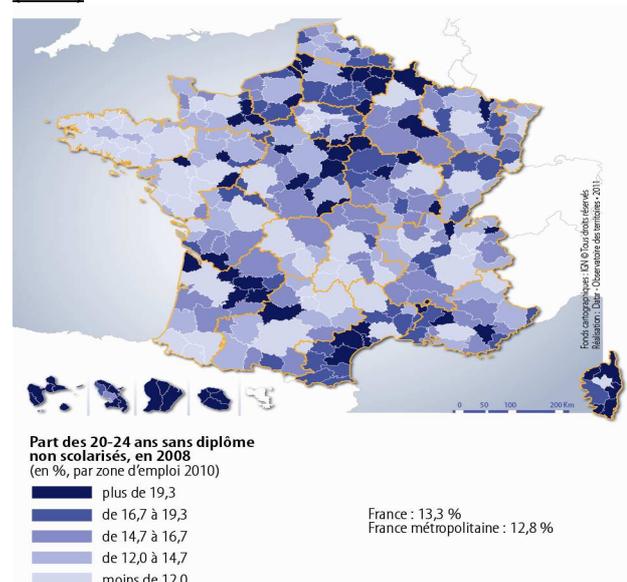
Du fait de la concentration croissante des activités et des populations, la contribution des plus petites régions est en baisse. Entre 1993 et 2000, les 12 premières régions en termes de population assuraient 83 % de la croissance nationale, entre 2000 et 2008, les 9 plus grandes y suffisent. Il y a donc un enjeu de mobilisation des facteurs de croissance dans les régions qui perdent du terrain, en s'appuyant sur les atouts propres des territoires qui les composent. Le développement d'un territoire est un processus qui recouvre de multiples dimensions économiques, sociales et environnementales. Il n'y a évidemment pas un modèle unique de développement territorial, mais des modèles variés qui s'appuient sur les caractéristiques structurelles des territoires et leurs atouts.

Innovation et niveau de formation, facteurs-clefs de croissance. La capacité à innover et le niveau de formation figurent parmi les facteurs clefs favorisant le développement, même si d'autres facteurs sont associés à des trajectoires de croissance, comme l'accessibilité aux infrastructures de transport, les aménités, la présence de services, le patrimoine, l'environnement régional ce dernier aspect étant par exemple important dans les DOM situés aux frontières externes de l'Europe..

Profils régionaux des activités de R&D (2008)



Population des 20-24 ans non scolarisée, sans diplôme (2008)



L'innovation constitue une voie pour accroître la productivité et permettre l'adaptation de l'économie aux nouveaux enjeux de durabilité. Toutes les régions, y compris celles dont le poids économique est le plus faible participent à l'effort de recherche national, avec leurs caractéristiques propres. La singularité de quelques régions, la Franche-Comté, la Haute-Normandie, la Picardie, se manifeste par une forte contribution du secteur privé qui atteint 80 % alors qu'elle est en moyenne de deux tiers en France. Si on prend en compte un ensemble de caractéristiques concernant les acteurs et les activités de recherche, ainsi que les logiques de coopération entre acteurs, les profils régionaux sont très variés. Les déterminants de la propension des entreprises à innover sont également variables selon les régions, les facteurs structurels (taille, secteur) apparaissant néanmoins comme une constante.

Dans la perspective de renforcer les capacités d'innovation des régions, le niveau de formation est un facteur déterminant. Améliorer le niveau de formation favorise aussi la mobilisation de la main d'œuvre, source de croissance en complément des gains de productivité. Bien que le taux d'emploi de la France se situe au-dessus de la moyenne de l'UE (69,2 % contre 68,5 %, en 2010), il reste en deçà de l'objectif européen de 75 %. Au niveau régional, quelques régions sont particulièrement concernées par un faible taux d'emploi, notamment le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais, et les quatre DOM (La Réunion, Guadeloupe, Gyane, Martinique).

Les disparités de niveau de formation entre les régions et au sein des régions sont très élevées. La plupart des régions du quart Nord-Est de la France sont pénalisées par un niveau de formation inférieur à la moyenne, avec une part de diplômés du supérieur faible et une forte proportion de sortants du système scolaire sans diplôme. La part des jeunes sans diplôme est un indicateur de difficultés potentielles à entrer dans l'économie de la connaissance. La part des 20-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire et la formation s'élevait à 13,3 % en France en 2008.

2. Bilan de l'avancement des programmes opérationnels 2007-2013 et de leur contribution aux priorités du CRSN aux orientations stratégiques communautaires

Note méthodologique : Afin d'être au plus près proche des dynamiques actuelles de la programmation en cours, les analyses proposées dans le présent « Rapport stratégique » s'appuient, sauf mention contraire, sur les données financières et qualitatives disponibles au mois de juin/juillet 2012.

2.1. Les programmes opérationnels : acteurs de la mise en œuvre des priorités stratégiques du CRSN

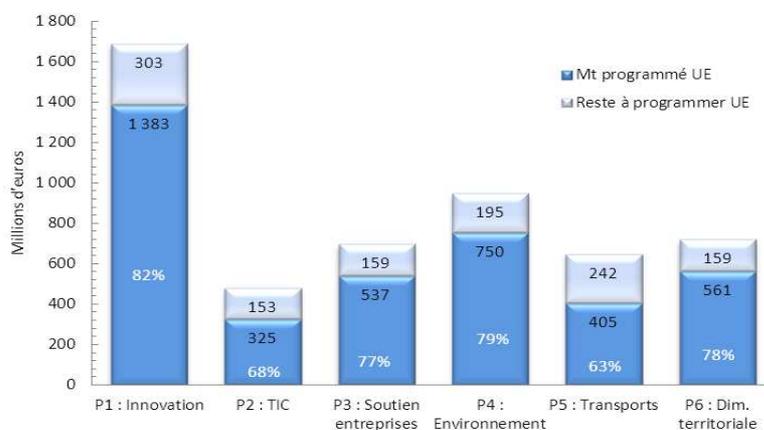
La tendance constatée en 2009 se confirme en 2012 : à plus de 97%, la programmation répond aux objectifs prioritaires du CRSN et est en ligne avec les finalités de la stratégie de Lisbonne. Pour le FEDER, en Métropole, c'est l'innovation qui tire la programmation. Pour les DOM, ces sont les actions en faveur de la compétitivité-attractivité qui représentent les priorités les plus mobilisées. Dans les deux cas, on constate toutefois des poids variables de ces thématiques selon les régions.

Concernant le FSE, sa programmation est elle aussi conforme aux priorités européennes. Ainsi, la programmation du FSE Métropole soutient prioritairement la cohésion sociale, l'emploi et le capital humain. La dynamique des PO FSE dans les DOM est différente : la programmation soutient toutes les priorités éligibles mais avec un accent mis sur la prévention et la lutte contre le chômage.

2.1.1. PO FEDER Compétitivité : une programmation en ligne avec la stratégie du CRSN

Au niveau national, on ne constate pas de différences remarquables en termes d'avancement du niveau de programmation des priorités du CRSN. Alors que la moyenne d'avancement des PO FEDER « Compétitivité », en juin 2012 de 71% pour l'ensemble des priorités, ce niveau de programmation oscille entre 63% pour le Transport et 82% pour la priorité Innovation, selon les priorités du CRSN.

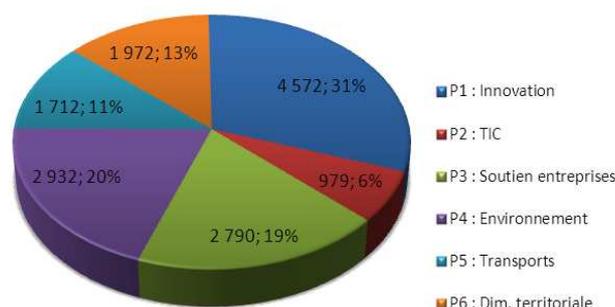
Graphique : Contribution des PO FEDER Métropole aux priorités du CRSN (montants UE)



Source : infocentre presage au 21/06/12

À l'exception de la priorité « Innovation-Economie de la connaissance » qui représente à elle seule plus de 30% du volume programmé en coût total, les priorités du CRSN pèsent pour 6% à 20% des montants programmés. Cette dynamique correspond bien à la stratégie initiale qui a érigé « l'Innovation » (P1) et « les technologies de l'information » (P2) en priorités phares du CRSN et des PO avec plus de 2 Mds€ prévus pour ces deux priorités (maquette UE), soit plus de 40% du montant maqueté des PO régionaux. La priorité « Environnement » (P4) représente aussi un poids important dans les PO, avec 945 millions d'euros de montants UE maquetés, soit 20% de la programmation en coût total.

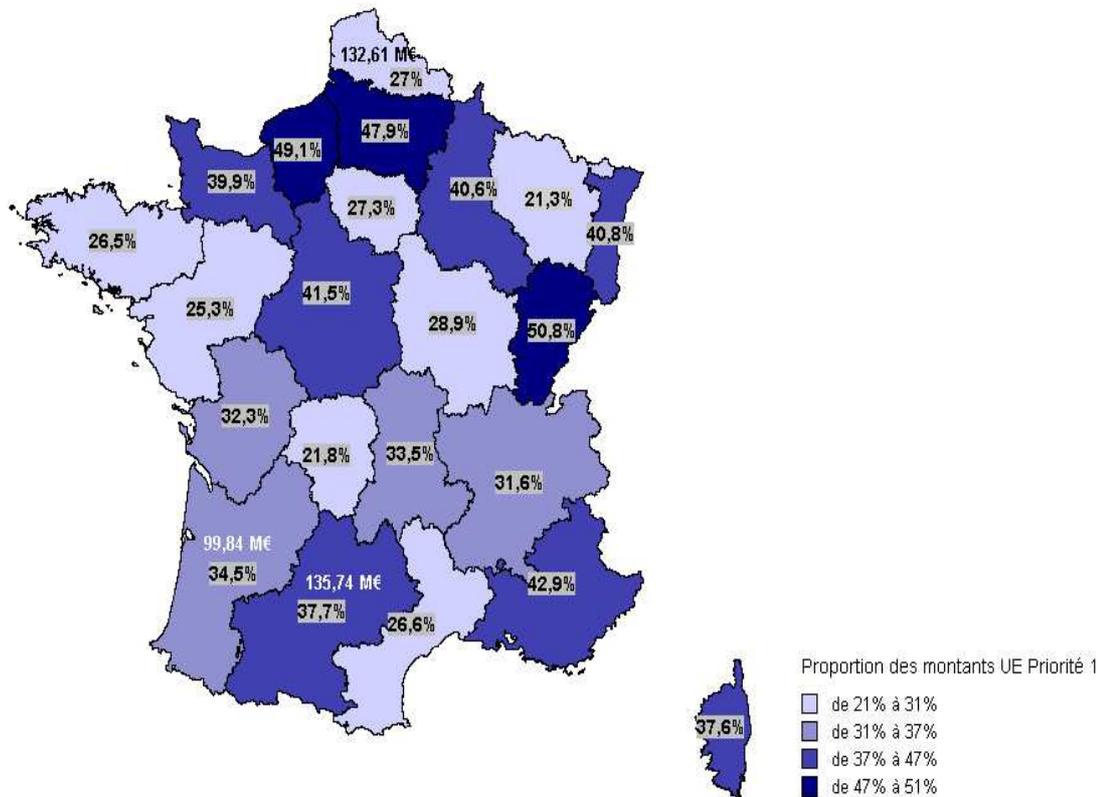
Graphique : Programmation des PO FEDER Métropole selon les priorités du CRSN (en coût total)



Une analyse par région des montants FEDER programmés par priorité CRSN permet d'établir le profil stratégique de chaque PO. Les cinq régions qui ont le plus orienté leur PO vers l'innovation, avec 50% des montants UE programmés sur les priorités « Innovation » et « TIC » sont : la Picardie, la Haute-Normandie, le Centre, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Auvergne. Mais pour la grande majorité des PO FEDER métropolitains, « l'Innovation » s'affirme comme le thème phare de la programmation, une tendance confortée par la mise en œuvre effective par les régions de leur Stratégie régionale d'innovation depuis 2009.

Pour sept régions métropolitaines, le thème « Innovation » représente ainsi plus de 40% des crédits FEDER programmés. En montants programmés, ce sont les régions Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et Aquitaine qui investissent le plus en valeur absolue dans le domaine de l'innovation. D'un point de vue plus qualitatif, la dynamique des approches collectives – pôles, clusters régionaux, existence de dispositifs d'animation renforcés (exemple : DINAMIC en Pays de la Loire et Picardie, plan d'action Innovation de l'ARITT en Centre) – ou encore la concentration des efforts sur quelques instruments structurants (exemple : en Auvergne, PRES de Clermont-Ferrand et initiative JEREMIE), contribuent souvent à la bonne performance des régions en matière d'innovation.

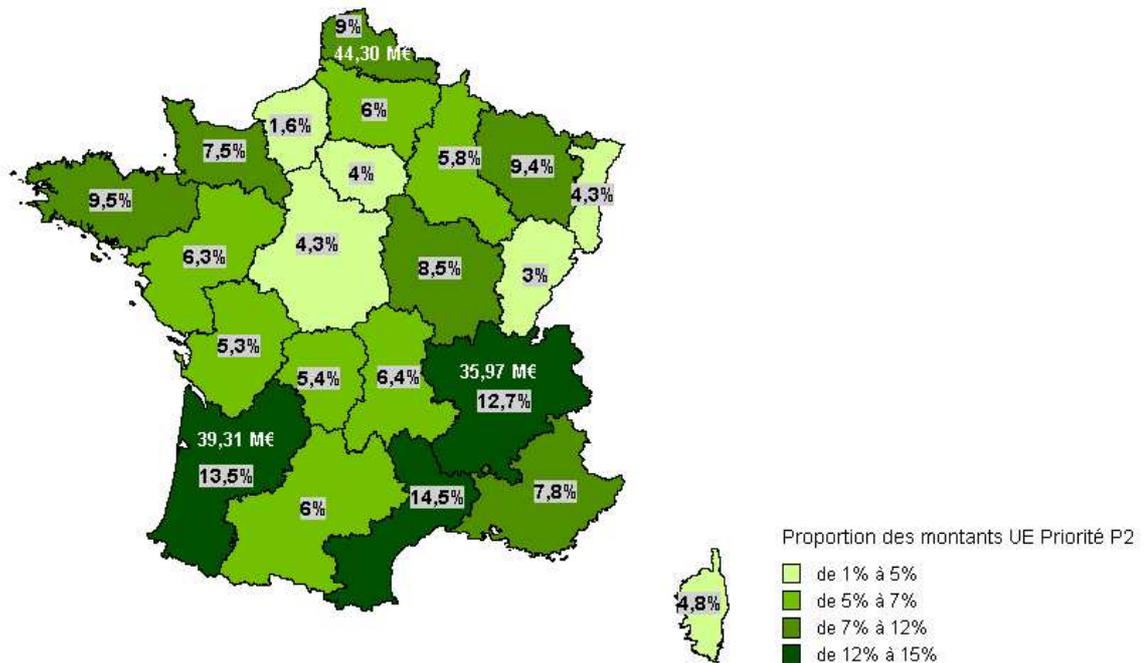
Carte : Poids de la priorité « Innovation » (P1) dans la programmation FEDER Métropole (en % du montant total programmé UE)



Source : infocentre presage au 01/07/2012
 Le montant (en millions d'euros) est rappelé pour les trois régions dont le programmé UE est le plus important pour la priorité 2

Priorité forte du CRSN, le développement des TIC représente 10% ou plus de la programmation FEDER dans trois régions métropolitaines. Ce sont les régions Aquitaine, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais qui consacrent le plus de crédits FEDER à cette priorité. Les régions affichant un volontarisme fort sur ce thème se distinguent souvent par la forte capacité du partenariat régional à s'appuyer sur un tissu d'acteurs matures en ce domaine et des acteurs clés (collectivités territoriales et État, opérateurs, acteurs intermédiaires, entreprises), par un un portage politique local important, combiné à des actions de communication ciblées.

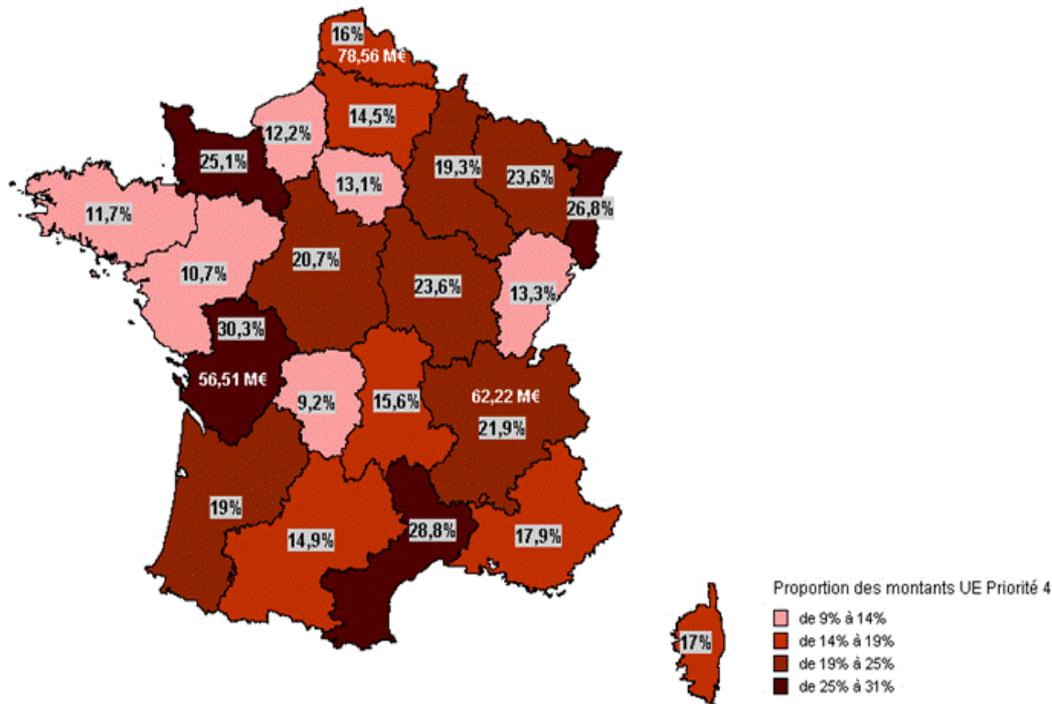
Poids de la priorité « TIC » (P2) dans la programmation FEDER Métropole (en % du montant total programmé UE)



Source : infocentre presage au 01/07/2012

Le thème de « l'Environnement » occupe une place importante dans la programmation. Il représente plus de 19% de la programmation dans neuf régions métropolitaines (Rhône-Alpes, Aquitaine, Lorraine, Basse-Normandie, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Alsace, Champagne-Ardennes et Poitou-Charentes). Ce thème, qui recouvre aussi bien des actions en matière d'efficacité énergétique que pour la protection de l'environnement, constitue le point d'entrée principal des régions vers des politiques territoriales de développement durable, priorité majeure de la politique de cohésion et de la nouvelle stratégie Europe 2020. En la matière, le développement de démarches territoriales intégrées, l'accompagnement des porteurs de projets et le développement de procédures d'instructions innovantes des dossiers, constituent souvent des atouts pour la réussite des projets environnementaux et, au-delà, pour avancer sur la voie du développement durable.

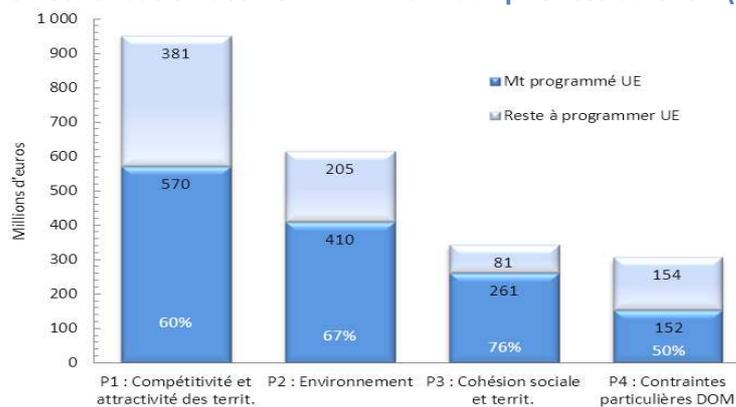
Poids de la priorité « Environnement » (P4) dans la programmation FEDER Métropole (en % du montant total programmé UE)



2.1.2. PO FEDER Convergence : une programmation donnant la priorité à la compétitivité et à la cohésion sociale

Pour les régions de la Convergence, c'est la priorité Compétitivité et attractivité (P1) qui oriente la stratégie des PO FEDER : elle représente 42% des montants UE maquettés. La seconde priorité affichée par ces PO est l'Environnement (25% des montants UE prévus, soit deux fois plus que la part dédiée à cette priorité pour les régions de la Métropole).

Graphique : Contribution des PO FEDER DOM aux priorités du CRSN (montants UE)



Source : Infocentre presage au 21/06/12

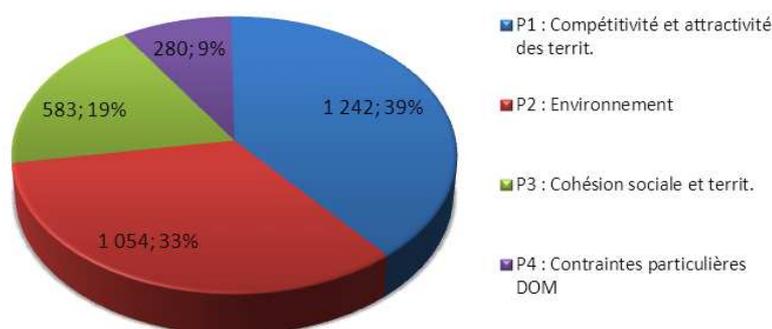
À la différence de la Métropole, l'avancement de la programmation est pour les DOM très contrasté entre les quatre priorités. Ainsi, alors que l'avancement moyen de la programmation des quatre PO Convergence est de 62,5% en juin 2012, la promotion de la cohésion sociale et territoriale

(P3) représente plus de la moitié de la maquette prévue (76%), mais seulement 50% pour la compensation des contraintes particulières d'outre-mer (P4). L'impact de la crise économique, mais aussi des retards dans la disponibilité de certains régimes d'aides, rendent compte du faible niveau d'avancement de cette priorité pourtant essentielle pour les régions ultrapériphériques. Pour les deux autres priorités Compétitivité et attractivité (P1) et Environnement (P2), on note des niveaux de programmation dans la moyenne : 60% pour la Compétitivité et attractivité, 67% pour la préservation de l'environnement.

Les priorités 1 « Compétitivité et attractivité » et 2 « Environnement » concentrent 72% de la programmation en coût total. Les résultats constatés sur ces deux priorités diffèrent sensiblement de la stratégie initiale, puisque dans les maquettes la priorité 1 « Compétitivité et attractivité » représentait 43%, alors que son poids actuel n'est que de 39% du coût total programmé. En revanche, la priorité 2 « Environnement » connaît un niveau de programmation (33%) qui dépasse de 8 points celui de la maquette (25%). En 2012, la tendance constatée est toutefois vers un rapprochement avec la stratégie initiale de la dynamique de programmation.

La programmation du FEDER dans les DOM, selon les priorités du CRSN montre que la priorité 1 « Compétitivité et attractivité » est mise en œuvre majoritairement sur des projets RDT-Innovation, et dans une moindre mesure sur des projets liés aux transports, aux TIC et enfin au tourisme. La priorité 2 « Environnement » garde une très forte jonction avec le thème européen « Environnement » et vise notamment à réaliser les équipements nécessaires au respect de l'acquis communautaire dans les domaines des déchets et de l'eau. La priorité 3 « Cohésion sociale et territoriale » se retrouve dans le thème européen « Investissements en infrastructures sociales », ainsi que la « Réhabilitation urbaine ». Enfin, la priorité 4 liée aux contraintes des DOM recoupe le thème 16 « Réduction des surcoûts », ainsi qu'une partie des thèmes « Transports » et « Environnement ».

Graphique : Programmation des PO FEDER « Convergence » - DOM selon les priorités du CRSN (en coût total)



L'analyse des profils des PO régionaux selon les priorités programmées révèle l'écart pouvant exister entre des stratégies initiales et des dynamiques réelles de programmation. Ainsi pour La Réunion, l'avancement de la programmation de la priorité 2 « Environnement » (40% des montants programmés) est remarquable. En effet, alors que le PO réunionnais ne prévoyait d'octroyer à cette priorité que 20% des crédits UE, contre 40% à la priorité 1 « Compétitivité et attractivité », c'est dans

les faits la préservation de l'environnement qui tire la programmation. En Guadeloupe, à la différence de La Réunion, la programmation actuelle à hauteur de 30% est conforme aux ambitions initiales.

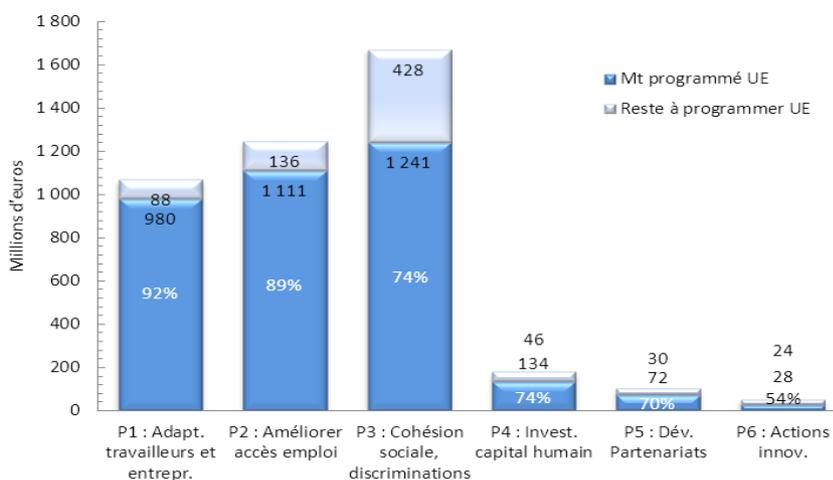
Les analyses conduites par le Ministère de l'outre-mer au dernier trimestre 2011, dans le cadre de la vérification du respect du principe d'additionnalité, montraient un soutien important des financements publics et des fonds structurels aux infrastructures et à l'éducation dans les 4 DOM. Les investissements pour soutenir l'économie, les entreprises et l'emploi ont ainsi permis d'atténuer les effets de la crise et permis un retour à la croissance. Les fonds européens se répartissent en grande majorité entre les infrastructures de base et les ressources humaines qui constituent deux domaines d'action prioritaires visant le rattrapage du retard des régions ultrapériphériques françaises dans ces domaines. Les fonds structurels et nationaux versés dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013 sur la période 2007-2010 représentaient respectivement 1,77% et 2,20% du PIB des 4 DOM en volume.

L'évolution dynamique de la programmation du FEDER de 2007 à 2011 dans les DOM montre une forte progression des investissements dans le domaine de l'environnement et en matière de compétitivité et d'attractivité des territoires, ainsi qu'en matière de prévention du chômage, de formation et d'inclusion sociale, soutenant ainsi les efforts visant à faire progresser les taux d'activité et d'emploi et réduire le chômage des jeunes qui reste très élevé. Cette évolution dynamique est d'autant plus intéressante à souligner que les régions d'outre-mer perçoivent une proportion importante des fonds Feder versés à la France sur la période 2007-2013 (28% du FEDER) au regard de leur part dans la population nationale qui est de 3%.

2.1.3. PO FSE Compétitivité : une programmation concentrée sur trois priorités phares

La majorité des crédits FSE en Métropole sont concentrés sur les trois priorités suivantes : Cohésion sociale et lutte contre les discriminations (P3), Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi (P2), Adaptations des travailleurs et entreprises aux mutations économiques (P1).

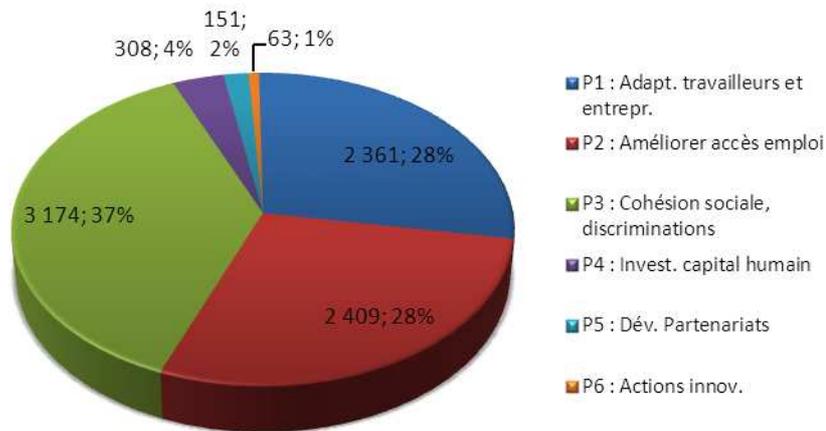
Graphique : Contribution du PO FSE Métropole aux priorités du CRSN (montants UE)



Source : infocentre presage au 21/06/12

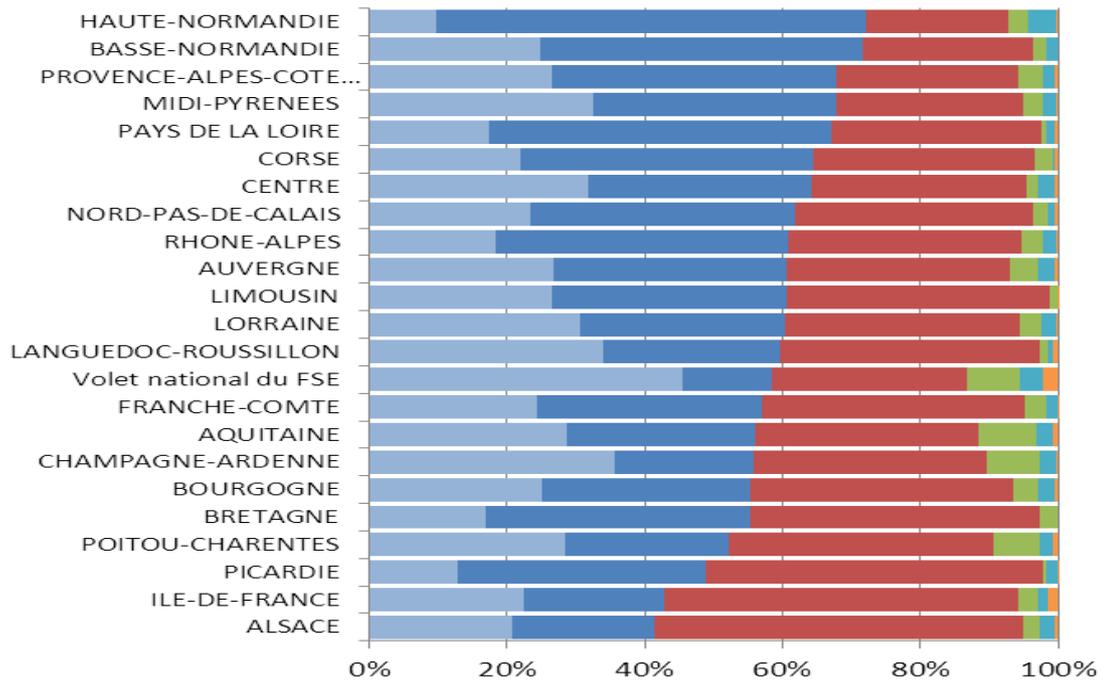
Ces trois priorités représentent 4 milliards d’euros et 90% de la maquette UE. La priorité 1 « Adaptations des travailleurs et entreprises aux mutations économiques» enregistre le meilleur taux de programmation (92%), suivi de la priorité 2 «Amélioration de l’accès à l’emploi des demandeurs d’emploi» (89%).

Graphique : Programmation du PO FSE Métropole selon les priorités du CRSN (en coût total)



Le poids effectif dans la programmation de ces priorités thématiques tient largement aux effets de la crise économique et sociale et à la volonté d’y apporter des réponses adaptées et ciblées dans les territoires. Ainsi les actions en faveur de l’accès à l’emploi et de de la cohésion sociale représentent près des 2/3 des crédits programmés dans 10 régions.

Graphique : Contribution des PO FSE régionaux aux priorités du CRSN (en % du montant UE programmé)



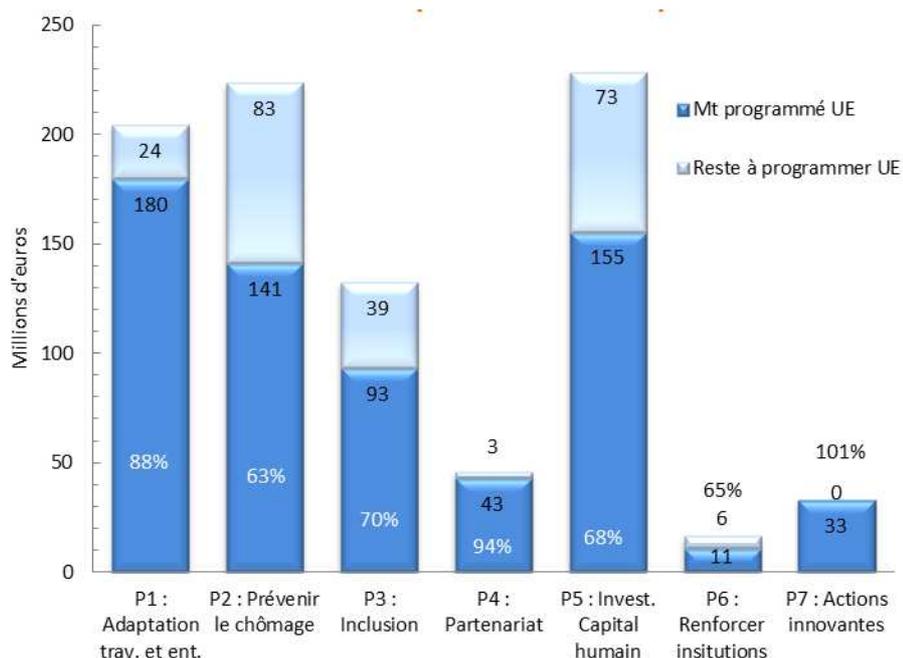
Source : infocentre presage au 21/06/12

- Priorité 1 : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques
- Priorité 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi
- Priorité 3 : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale
- Priorité 4 : Investir dans le capital humain
- Priorité 5 : Développer les partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion
- Priorité 6 : Soutenir les actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale

2.1.4. PO FSE Convergence

Dans les DOM, qui totalisent 17% des fonds FSE attribués à la France sur la période 2007-2013, la programmation est moins focalisée et se répartit davantage sur les sept priorités CRSN. On note toutefois un investissement en montants fort sur les priorités 1, 2, 3 et 5 dédiées à la prévention et la lutte contre le chômage. Parmi ces quatre priorités, la priorité 1 « Adaptation des travailleurs et entreprises aux mutations économiques » enregistre le meilleur taux de programmation (88%).

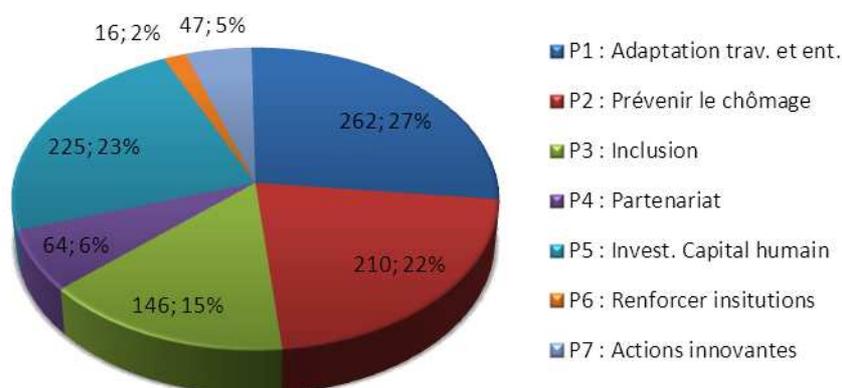
Graphique : Contribution des PO FSE Convergence – DOM aux priorités du CRSN (montants UE)



Source : infocentre presage au 21/06/12

Les profils de programmation selon les priorités du CRSN sont très variés entre les quatre DOM. Si en Guadeloupe la programmation se répartit de manière équilibrée sur l'ensemble des priorités FSE, pour les autres DOM (Martinique, La Réunion, Guyane) on note en revanche une orientation plus nette en direction d'une priorité spécifique : en Martinique, par exemple, cette inflexion se fait en faveur de la prévention du chômage (40% des montants FSE programmés).

**Graphique : Programmation des PO FSE Convergence – DOM selon les priorités du CRSN
(en coût total)**



2.1.5. PO FEDER Coopération Territoriale Européenne

Les programmes CTE intéressant le territoire français affichent au 1/9/2012 un taux de programmation global de 91,2% des crédits FEDER, soit un montant de 2, 248 Mds de crédits UE. Si l'on exclut les deux programmes interrégionaux (Interreg IVC et Urbact) intéressant l'ensemble de l'Union, ce taux de programmation atteint 1 884,4 M€. Globalement les programmes des volets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux ont des taux de programmation supérieur ou égal à 90%.

Le taux de certification des programmes CTE impactant la France est de 30%, soit s'élève à 761,4 M€ et à 635,3 M€ si l'on exclut là encore les deux programmes interrégionaux (Interreg IVC et Urbact) intéressant l'entièreté de l'UE. La complexité de montage des projets de coopération transfrontalière ou transnationale rend compte en partie de la relative faiblesse du niveau de certification qui n'est toutefois pas alarmant comparé à l'évolution des autres programmes FEDER nationaux. Seuls deux programmes transfrontaliers ont été affectés par un dégagement d'office. Il s'agit des programmes Deux Mers (FR/BE/NL/UK) et Manche (FR/UK) qui du fait des problèmes de définition du périmètre ont *de facto* commencé leur activité avec une année de retard par rapport aux autres programmes.

Concernant la gestion des programmes, elle répond désormais à un objectif clairement affiché du CRSN. En effet, le soutien du programme d'assistance technique nationale Europ'act a permis le déploiement d'un dispositif mutualisé et informatisé de gestion des programmes (PRESAGE CTE), aujourd'hui utilisé par 5 programmes dont l'Autorité de Gestion se trouve en France, conformément aux objectifs fixés en 2007 pour la gestion des programmes de coopération. Cet outil intègre l'ensemble de la chaîne de gestion depuis la candidature jusqu'à la clôture. Il est utilisé par les trois types de programmes (transfrontalier, transnational et interrégional) en plusieurs versions linguistiques (Français, Anglais, Allemand) et adaptable au différents mode de gestion des programmes. Une section de consolidation des informations notamment financières à l'échelle de tous les programmes utilisateurs a été conçue. Courant 2013, il est prévu de construire le dispositif permettant de récupérer les données des programmes n'utilisant pas PRESAGE CTE.

Des programmes de coopération territoriale plus stratégiques, structurants et au service du développement économique. Conformément aux ambitions du CRSN, la période de programmation en cours marque une nette évolution stratégique dans la nature des appels à projets lancés. Six programmes (4 transfrontaliers et 2 transnationaux) ont ainsi lancé des appels à projets stratégiques qui, dans la majorité des cas, reposent sur une analyse spécifique visant à déterminer des thématiques particulières porteuses et pertinente pour l'espace concerné. Ce travail d'analyse a permis de bâtir un cahier des charges beaucoup plus exigeant en termes d'objectifs, de nature du partenariat, de résultat et de leur valorisation.

L'orientation vers des projets davantage tournés vers le développement économique reste cependant limitée de par la difficulté d'implication des PME et l'application des aides d'Etat qui a fait l'objet d'une vigilance de plus en plus marquée des autorités d'audit des programmes. Par ailleurs, l'accès aux programmes reste difficile pour les PME car il requiert une charge administrative réelle, qui, au regard de la réglementation, demeure difficile à atténuer.

Pour les programmes transfrontaliers, 3 programmes sur 5 ont mis en place des dispositifs de **fonds micro-projets** qui, sur la base d'une approche simplifiée pour les utilisateurs, permettent un accès plus aisé des entreprises aux financements et peuvent répondre à des problématiques de proximité qui restent une des caractéristiques de la coopération transfrontalière.

Un effort de capitalisation et de valorisation des résultats. Comme le préconisait le CRSN, la quasi-totalité des programmes ont lancé ou sont sur le point de lancer des démarches de capitalisation et de valorisation des résultats et des productions des projets. Celle-ci s'accompagne, pour certains, d'une capitalisation de leurs propres pratiques de gestionnaire de programme. Ce processus de capitalisation prend plusieurs formes et bénéficie du soutien du programme Europ'Act. Il vise souvent à enclencher un processus de « clusterisation » de projets positionnés sur des thématiques voisines, afin de favoriser une dynamique de regroupement et d'enrichissement croisé. Ce processus peut faire l'objet d'appels à projets spécifique voire être soutenu par un processus interne financé par l'assistance technique du programme, dans ce dernier pour des montants plus modestes. Le programme Interreg IVC a quant à lui engagé un processus de capitalisation thématique sur 12 thèmes, dont les résultats ont vocation à alimenter les opérateurs et les gestionnaires des futurs PO régionaux.

La CTE dans les outre-mers se caractérise par des coopérations avec de nombreux pays tiers qui n'appartiennent pas à l'UE (dont un certain nombre de pays ACP). Pour la période 2007-2013 les DOM bénéficient de financements communautaires au titre de l'objectif Coopération territoriale européenne dans une proportion beaucoup plus importante que sur la période 2000-2006 (96 M€ contre 17 M€) . Les taux de programmation des trois PO CTE outre-mer se situent, en juillet 2012, entre 65% et 82%, ce qui atteste une bonne dynamique de ces programmes pourtant complexes à mettre en œuvre compte tenu du grand nombre de pays participants.

Les projets de coopération soutenus par ces programmes ont porté sur la recherche et le développement technologique et l'innovation dans des domaines comme l'activité satellitaire, les risques naturels marins, la vulcanologie et la sismologie, ainsi que sur des actions de sécurité civile, d'accès à l'eau potable et d'éducation sanitaire.

2.1.6 PO Europ'Act

Depuis 2009, le programme national d'assistance technique Europ'Act a fortement contribué à la sensibilisation des acteurs de la mise en œuvre des programmes aux priorités du CRSN à travers le financement de plusieurs études (Etude portant sur les conceptions de l'innovation et du développement durable à l'œuvre dans les PO FEDER et CPER 2007-2013 [2009]), de recueils (Financement européens et lutte contre les changements climatiques : recueil pratique à l'usage des élus locaux et régionaux [2009] – Synthèse des stratégies régionales d'innovation des régions françaises [2012]) et de rencontres (Rencontres européennes d'acteurs ruraux de développement durable [2010] – séminaire « Pour une croissance durable des territoires avec les fonds européens » [2011]).

Europ'Act a également apporté un appui décisif à la réalisation et la capitalisation des Stratégies régionales d'innovation et désormais à la préparation des stratégies de spécialisation intelligente (S3), avec la publication dans la collection « Connaître les programmes européens », d'un guide national pour la préparation des S3 dans les régions françaises. Europ'Act apporte également un appui logistique au fonctionnement de la gouvernance du CRSN, à travers notamment les groupes de suivi thématique du CRSN, associant l'Etat et les collectivités.

Instrument essentiel de l'assistance technique nationale, **l'outil informatique PRESAGE_web** a engagé sa mutation pour être en mesure de réponse aux exigences réglementaires de la prochaine programmation. Ainsi, la prise en compte de recettes, l'adaptation des demandes de paiements intermédiaires pour permettre le suivi des paiements effectués dans le cadre de régimes d'aides aux entreprises, et les outils d'ingénierie financière ont fait l'objet de développements qui seront prochainement mis en ligne. Par ailleurs un renforcement de contrôles intégrés lors de la saisie des dépenses pour éviter les doubles saisies a été mis en place à la demande de la Commission européenne.

Les propositions de règlements communautaires pour la période 2014-2020 proposent de mettre les fonds européens au service de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, verte et inclusive. Dans ce cadre, la performance des fonds et l'approche stratégique de leur programmation seront renforcées, avec un objectif de coordination resserrée entre les politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche. Dans cette perspective, différents travaux ont été lancés pour permettre de disposer au 1er janvier 2014 d'un Accord de partenariat établissant le socle stratégique commun aux quatre fonds concernés et des programmes pour les différents fonds (dont l'architecture n'est pas encore connue à ce jour).

L'étude préalable à la mise en place du système d'information post 2013 a été lancée sous maîtrise d'ouvrage de l'ASP (agence service et de paiement) pour la DATAR. Son objectif est de préciser le contour du futur système d'information et de voir si le système actuel PRESAGE peut être pérennisé. Un comité de pilotage de cette étude a été mis en place associant les différentes administrations, les services déconcentrés et un représentant des conseils régionaux.

Le cabinet qui a effectué l'audit du système actuel a rendu la version finale de son rapport en septembre 2012. Les principaux constats sont les suivants :

- une relative faiblesse dans la gouvernance stratégique du projet ;
- un système qui nécessite une refonte technique assez importante : le système d'information actuel peut être conservé mais pour franchir le saut technologique, il convient de réécrire 80 % du code ; il est également proposé de prévoir un nouvel applicatif, mais dans une

continuité avec le système actuel qui devra fonctionner jusqu'à la clôture des programmes 2007-2013.

Plusieurs propositions sur la gouvernance et l'organisation du projet ont été formulées, notamment en vue de la création d'une direction de programme du système d'information qui serait maître d'ouvrage du projet et veillerait au pilotage stratégique du système d'information, ainsi qu'à l'articulation entre les différents projets et au suivi budgétaire. Cette direction s'appuierait sur un comité stratégique présidé par une personnalité indépendante et rassemblant au plus haut niveau l'ensemble du partenariat interfonds.

Concernant les évolutions fonctionnelles, l'étude a permis de définir le contour du futur système au travers d'une cartographie applicative et un phasage des travaux de développement a été proposé pour répondre à l'objectif de mise en œuvre du SI lors du démarrage des programmes. Des prestataires seront sélectionnés début 2013 et la conception débutera mi-2013.

2.2. Les bénéficiaires de la programmation FEDER et FSE

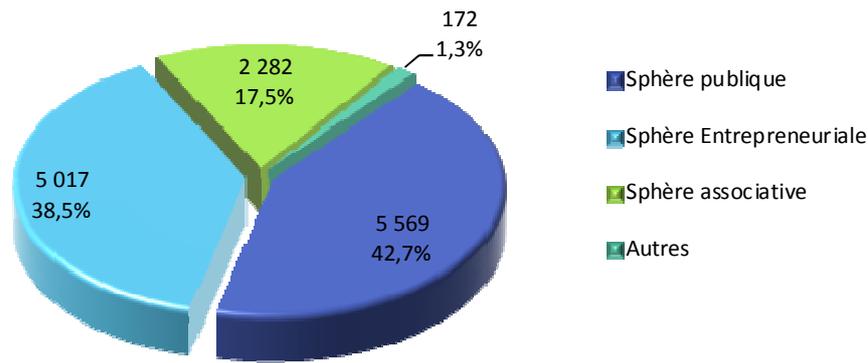
Une « sphère publique » majoritaire pour le FEDER et un équilibre entre « sphère publique » et « sphère associative » pour le FSE : tels sont les principaux bénéficiaires des deux Fonds en termes de montants programmés. Cette répartition selon les bénéficiaires directs des actions tend néanmoins à masquer la place réelle des entreprises dans la programmation, en tant que bénéficiaires finaux des projets dans le cadre des nombreuses et diverses actions portées par des acteurs publics mais en faveur de la « sphère entrepreneuriale ». La part relativement faible des aides directes aux entreprises s'explique de par les spécificités de la mise en œuvre de la politique de cohésion en France qui s'appuie sur un modèle de développement fondé sur le rôle important des organismes de la « sphère publique » et des opérateurs d'opérations publiques.

2.2.1. FEDER : un poids dominant des maîtres d'ouvrage relevant de la « sphère publique » mais qui masque le soutien réel des fonds structurels aux entreprises

i) La nature des bénéficiaires du FEDER en métropole

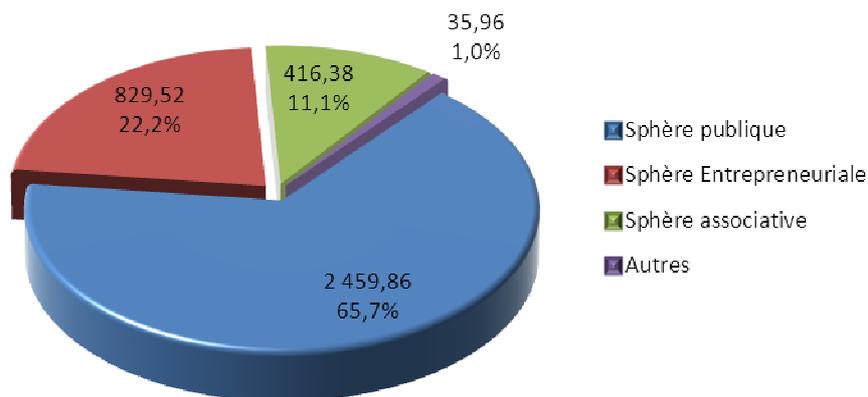
En métropole, les porteurs de projets sont pour près des deux tiers des représentants de la « sphère publique », en montant FEDER programmé, tandis que les entreprises représentent près d'un quart des bénéficiaires, et les associations 10%. En nombre de bénéficiaires, la « sphère entrepreneuriale » et la « sphère publique » représentent à peu près le même poids, à hauteur de 40%.

Graphique : FEDER Compétitivité – Nombre de dossiers programmés par nature de bénéficiaire



Source : Infocentre presage au 10/06/2012

Graphique : FEDER Compétitivité – Montants programmés par nature de bénéficiaire (montant UE)



Source : Infocentre presage au 10/06/2012

ii) La nature des bénéficiaires de la programmation FEDER par thèmes

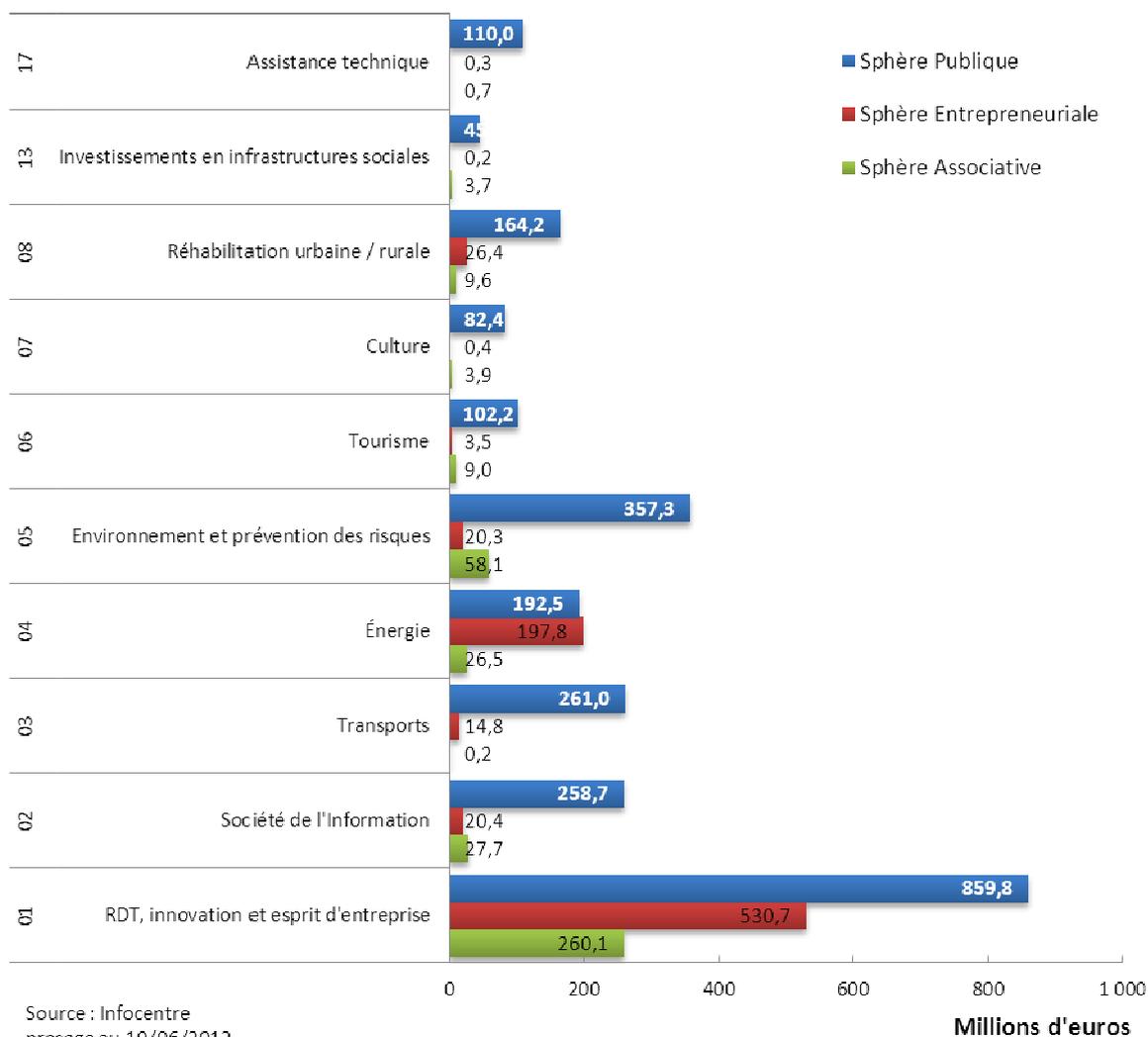
La « sphère publique » est de loin le principal bénéficiaire du FEDER tous thèmes confondus. Cette typologie de maître d’ouvrage est constatée sur la majorité des thèmes prioritaires (plus de 50% de FEDER programmé sous maîtrise d’ouvrage publique pour 10 des 17 thèmes prioritaires). En valeur absolue, c’est sur le thème « RDT, innovation et esprit d’entreprise » que l’on enregistre les plus importants montants FEDER en faveur de la « sphère publique ». La « sphère entrepreneuriale » est présente principalement sur le thème « RDT, innovation et esprit d’entreprise » et sur le thème « Energie », en particulier sur les énergies renouvelables, aussi bien en Métropole que dans les DOM.

Mais la seule analyse de la répartition des montants FEDER programmés par porteurs de projet sous-estime le soutien réel des PO aux projets portés par la « sphère entrepreneuriale ». En effet, un nombre significatif de projets portés par la « sphère publique » ont pour cible finale des entreprises

(actions collectives, plateformes d'innovation,...). Par ailleurs, les projets portés par les entreprises sont davantage associés à de l'autofinancement, avec un effet de levier important, si bien que le taux de cofinancement FEDER réel constaté est généralement plus faible que pour les autres projets (moins de 20% de taux de cofinancement FEDER, en tenant compte de l'impact des régimes d'aides). La répartition des porteurs de projet en fonction du coût total des projets est plus significative et porte ainsi à plus de 35% la proportion des projets soutenus par le FEDER qui sont portés par des entreprises dans la programmation totale.

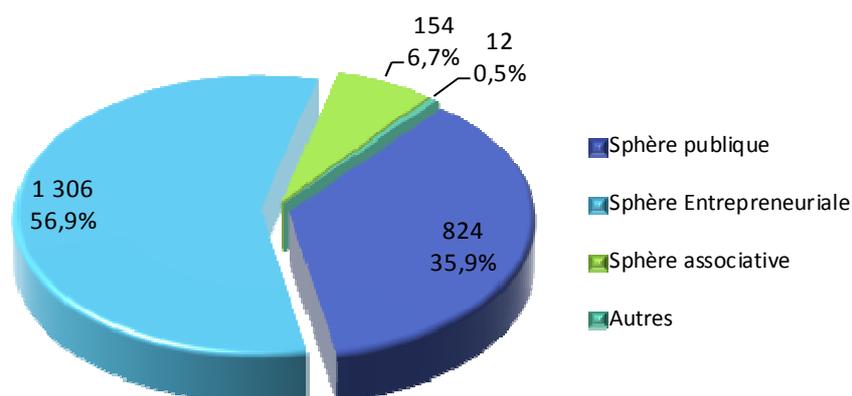
La « sphère entrepreneuriale » intervient plus majoritairement sur des projets de « RDT, innovation et esprit d'entreprise » et d'énergie, ou encore de développement de l'accès à la formation ou de validation des acquis de l'expérience. Ce sont les PME qui, parmi les entreprises, sont les principaux bénéficiaires des Fonds FEDER et, plus largement, les secteurs à haut niveau de savoir et de technologie.

Graphique : Programmation FEDER Métropole par type de bénéficiaire et par thème prioritaire (Montants UE)



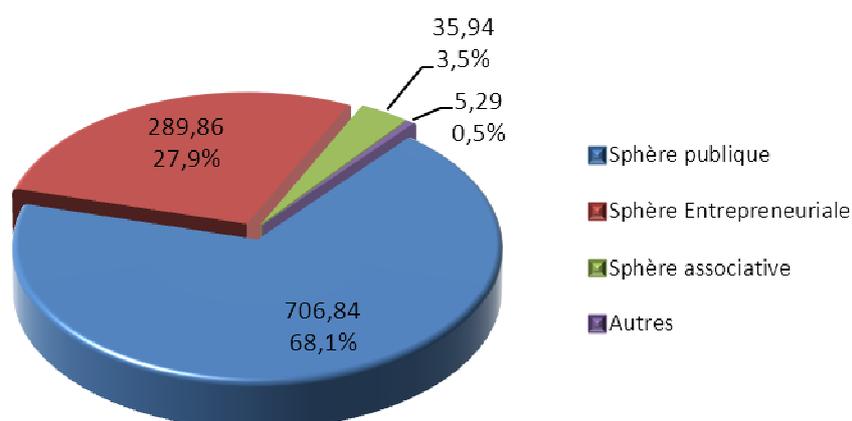
Pour les DOM, la répartition des types de porteurs de projets selon les montants FEDER attribués et en coût total est très similaire à celle des régions en Métropole. Si les associations représentent une part plus marginale des porteurs de projets qu'en Métropole (moins de 7%), la proportion des porteurs de projets de type « entreprise » est identique (un quart des montants UE programmés). On note toutefois que les taux de cofinancement FEDER constatés sont très comparables quels que soient les types de porteurs de projets, public ou entreprise, à la différence de la Métropole où les taux de cofinancement varient selon les types de maîtrise d'ouvrage.

Graphique : FEDER Convergence – DOM – Nombre de dossiers programmés par nature de bénéficiaire



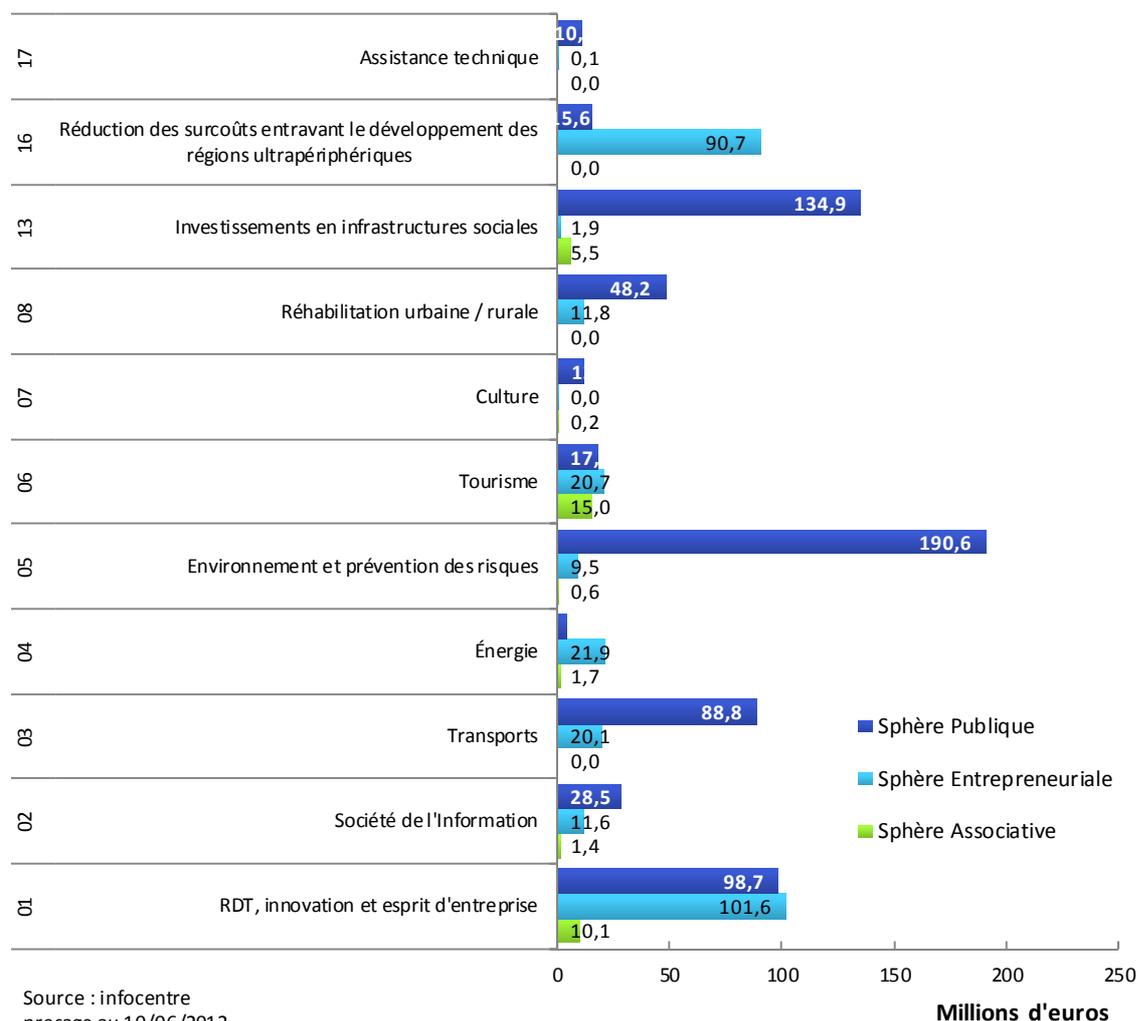
Source : Infocentre presage au 10/06/2012

Graphique : FEDER Convergence – DOM – Montants programmés par nature de bénéficiaire (montant UE)



Source : Infocentre presage au 10/06/2012

Graphique : Programmation FEDER Convergence - DOM par type de bénéficiaire et par thème prioritaire (Montants UE)

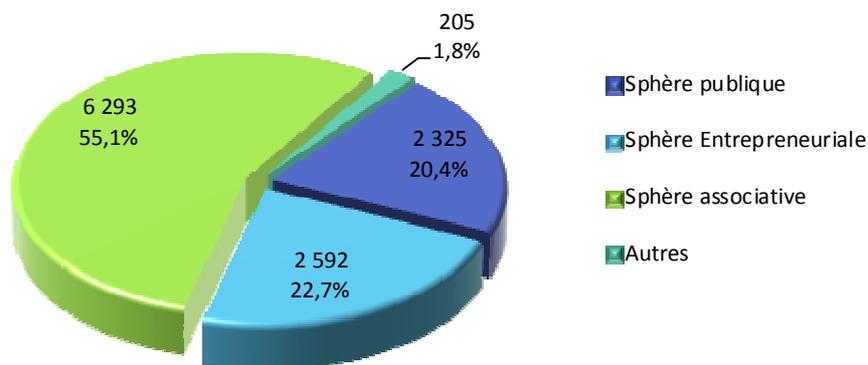


Dans les DOM, la « sphère publique » capte les montants les plus importants sur le thème « Environnement » suivi de celui relatif à l' « Investissement en infrastructures sociales ». Les projets portés par des entreprises se concentrent, comme en Métropole, sur les thèmes « Innovation » et « Réduction des surcoûts entravant le développement des régions ultrapériphériques ».

2.2.2. FSE : une programmation équilibrée entre « sphère publique » et « sphère associative »

En métropole, la « sphère associative » constitue un bénéficiaire majeur de la programmation FSE, tant en montants qu'en nombre de dossiers soutenus. On notera la part de la « sphère entrepreneuriale » parmi les bénéficiaires de l'aide du FSE (22,7%), même si celle-ci ne représente que 7,2% des montants programmés.

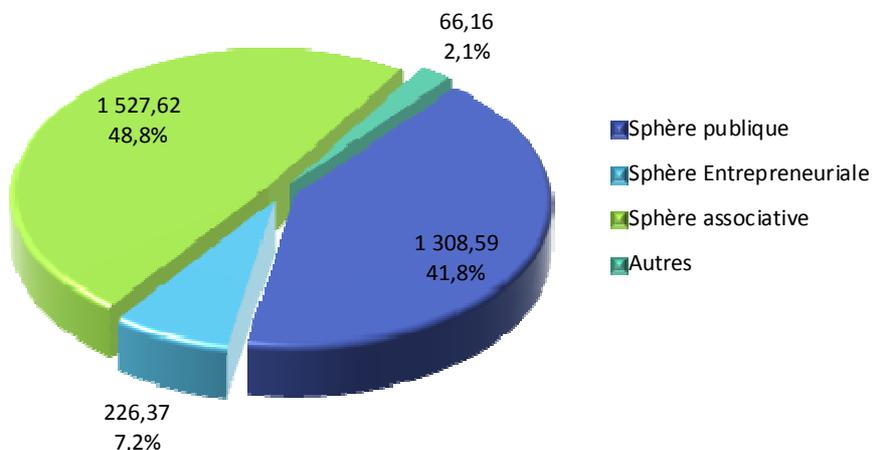
Graphique : PO FSE Compétitivité – Nombre de dossiers programmés par nature de bénéficiaire



Source : Infocentre presage au 10/06/2012

Les montants les plus importants au profit de la « sphère associative » sont mobilisés sur les thèmes « Amélioration de l’inclusion sociale des personnes défavorisées », « Valorisation du capital humain » et « Amélioration de l’accès à l’emploi et de la durabilité ». Sur cette dernière thématique la « sphère publique » devance cependant largement la « sphère associative » (722 millions d’euros, soit le triple de la « sphère associative »).

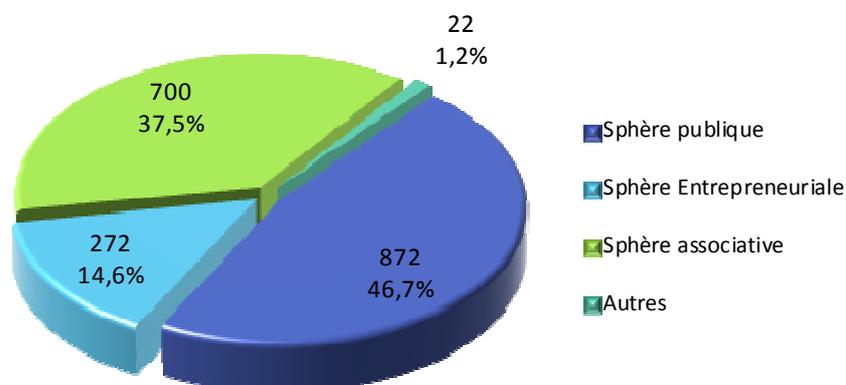
Graphique : PO FSE Compétitivité - Montants programmés par nature de bénéficiaire (montant UE)



Source : Infocentre presage au 10/06/2012

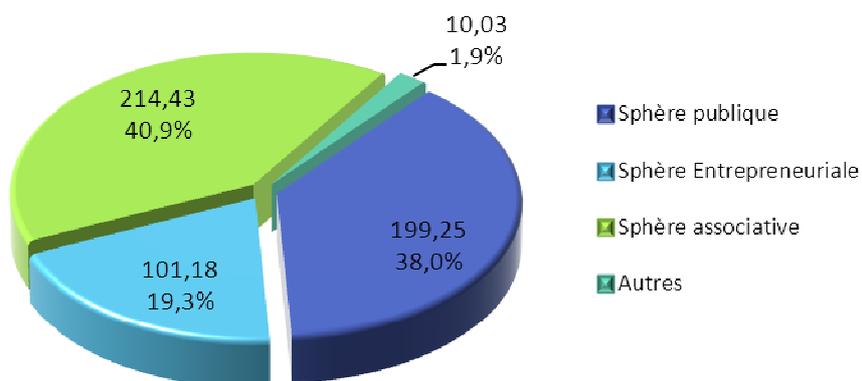
Pour les DOM, si la « sphère associative » est prépondérante en nombre de bénéficiaires, le soutien du FSE, en montants programmés, se partage de manière équilibrée entre celle-ci et la « sphère publique », représentant chacune environ 40% des montants programmés. La « sphère entrepreneuriale » pèse d’un poids important tant en termes de montants programmés (19,3%) que de part des bénéficiaires (14,6%).

Graphique : PO FSE Convergence – Nombre de dossiers programmés par nature de bénéficiaire



Source : Infocentre presage au 10/06/2012

Graphique : PO FSE Convergence - Montants programmés par nature de bénéficiaire (montant UE)



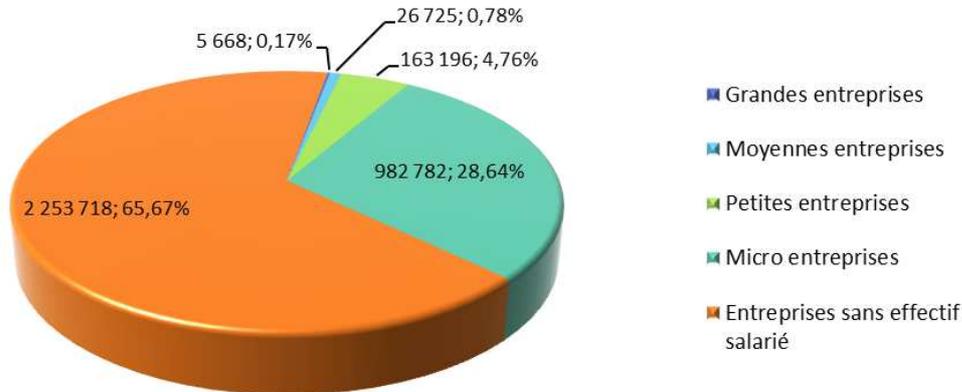
2.3. La place des entreprises dans la programmation 2007-2013

2.3.1. Les entreprises dans la programmation FEDER

Les entreprises, petites et moyennes, figurent bien parmi les principaux bénéficiaires de la programmation 2007-2013, mais des efforts restent à faire pour améliorer la connaissance des Fonds structurels auprès des entreprises comme l'a montré une étude IFOP réalisée en 2011 à la demande de la Datar, montrant que moins d'un tiers des dirigeants de TPE-PME affirment avoir connaissance du FEDER ou du FSE.

En 2010, 28,64% des entreprises sont des micro-entreprises (moins de 10 salariés), lesquelles représentent seulement 19% de la valeur ajoutée. Les grandes entreprises, bien que très peu nombreuses (moins de 1%), représentent quant à elles 34% de la valeur ajoutée.

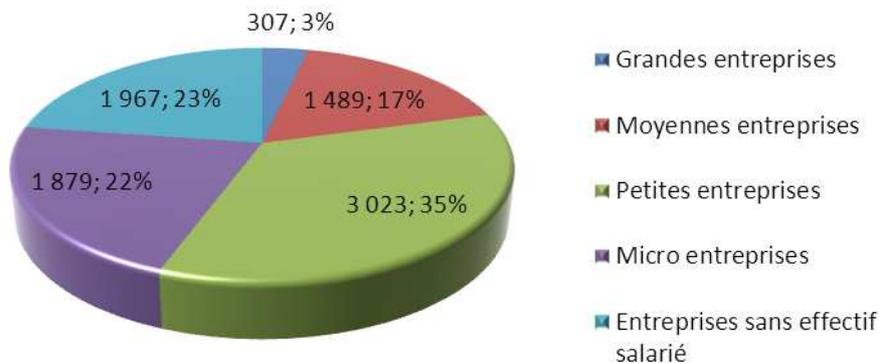
Graphique : Les catégories d'entreprises en France en 2010 (en nombre et en pourcentage)



Source : INSEE, REE (Répertoire des Entreprises et des Etablissements - SIRENE)

Les entreprises bénéficiaires des fonds européens pour le FEDER comme pour le FSE ne suivent pas la répartition du tissu économique français : 52% des bénéficiaires des fonds européens (FEDER + FSE) sont des Petites et Moyennes entreprises alors qu'elles représentent environ 6% du tissu économique. Les micro-entreprises représentent à elles seules, 22% des bénéficiaires et sont majoritairement représentatives des entreprises françaises.

Graphique : Nombre d'entreprises bénéficiaires des fonds européens dans les programmations FEDER et FSE Métropole et DOM



Données infocentre presage au : 21/06/2012

En termes de montants, 25% des crédits programmés pour le FEDER Métropole sont portés par des entreprises et il s'agit majoritairement de PME. Les quelque 300 dossiers portés par les grandes entreprises⁹ représentent 5% des dossiers portés par les entreprises mais 12% des montants FEDER programmés en faveur des entreprises.

⁹ Grandes entreprises : entreprises dont l'effectif salarié est égal ou supérieur à 250 salariés.
Moyennes entreprises : entreprises dont l'effectif salarié est compris entre 50 et 249 salariés.

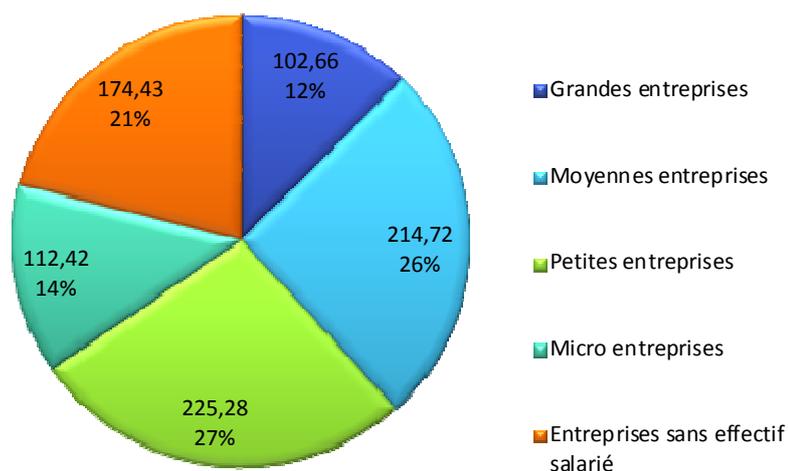
Les projets des entreprises se distinguent généralement par de faibles taux de cofinancement FEDER (en moyenne 20%) et des autofinancements importants (choix des autorités de gestion, influence des encadrements communautaires,..). Pour les plus grandes entreprises, on observe un effet de levier de 8 (pour 1€ de FEDER, 8€ sont appelés) et de 5 seulement pour les PME. L'application des régimes d'aides rend compte pour une large part de ces différences d'effet-levier entre grandes entreprises et PME.

En termes de montants moyens des dossiers rapportés à la taille des entreprises, les montants FEDER attribués aux plus grandes entreprises s'élèvent à 400 000 euros pour des projets représentant un coût total supérieur à 3 millions d'euros en moyenne. Les projets des PME s'établissent en moyenne à 150 000 euros de FEDER et 750 000 euros en coût total.

Au sein de la « sphère entreprise », les secteurs à haut niveau de savoir ou à haut niveau technologique constituent la majorité relative des bénéficiaires (44% en montants UE), mais seulement 27% environ pour la « sphère publique ».

Graphique : FEDER Métropole – Montants programmés UE par type d'entreprise

Millions d'euros



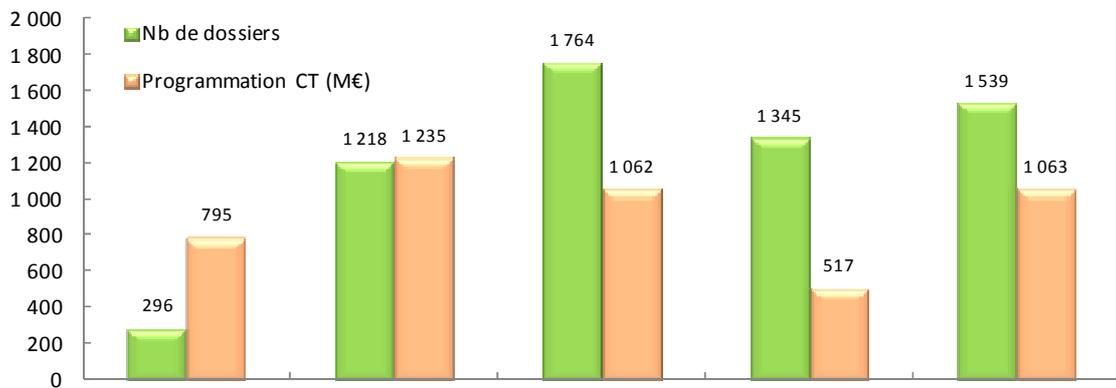
Source : infocentre presage au 10/06/2012

Petites entreprises : entreprises dont l'effectif salarié est compris entre 10 et 49 salariés.

Micro entreprises : entreprises dont l'effectif salarié est inférieur à 10.

Entreprises sans effectif salarié : établissements non employeurs ou établissements n'ayant pas d'effectif salarié au 31/12, mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence.

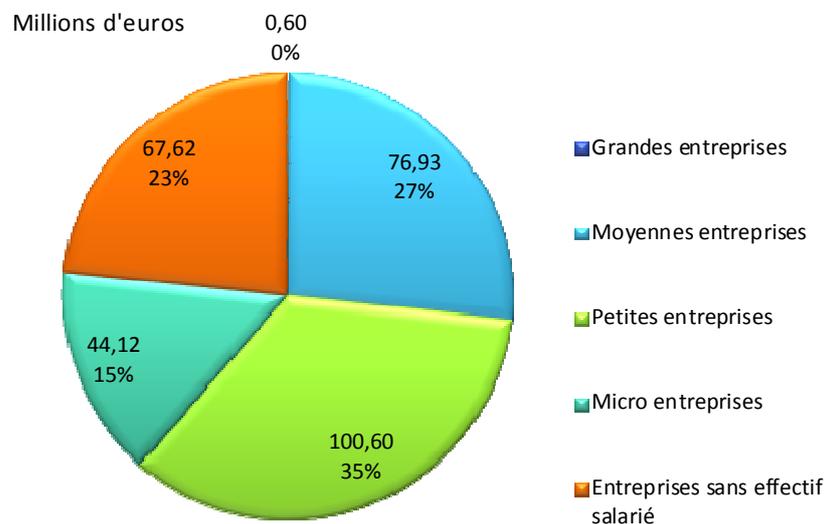
Graphique : FEDER Métropole – Nombre et de dossiers et programmation en coût total par type d'entreprise



Source : infocentre presage au 10/06/2012

Pour les DOM, comme en Métropole les petites et moyennes entreprises représentent 62% des porteurs de projets. En revanche, on ne recense qu'un projet porté par une grande entreprise, contre 7% des projets en Métropole. Les entreprises sans effectif salarié y représentent 23% du FEDER programmé, chiffre là encore identique à la Métropole, et les micro-entreprises 15%.

Graphique : FEDER Convergence – Montants programmés UE par type d'entreprise

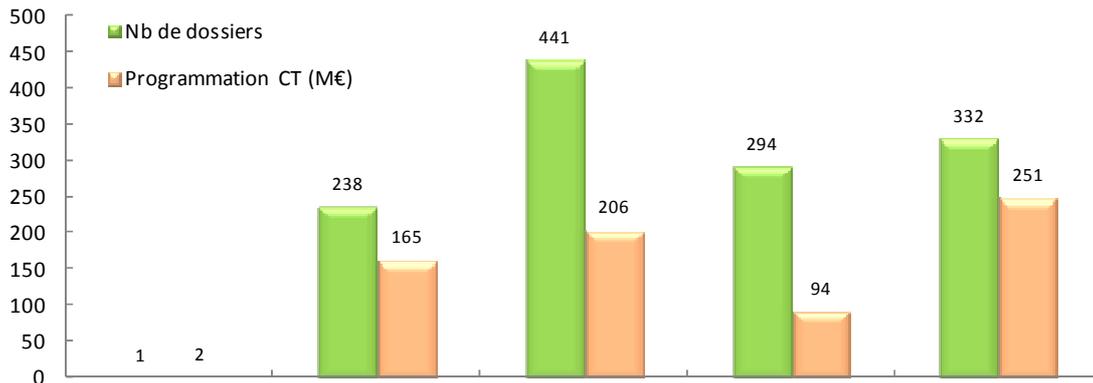


Données infocentre presage au : 21/06/2012

Le montant moyen FEDER des dossiers Entreprise se situe à environ 200 000 euros, soit 50% de plus que pour les régions de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi ». Ces dossiers sont cependant deux fois plus faibles en montant FEDER que la moyenne de l'ensemble des dossiers « Convergence ».

La part de l'autofinancement dans les projets varie sensiblement selon le type de structure, représentant moins de 20% pour les moyennes entreprises, mais plus de 50% pour les entreprises sans effectif salarié, et entre 40% et 45% pour les petites entreprises et les micro-entreprises. Les montants des contreparties nationales (DPN) se situent entre 10% et 15%, sauf pour les moyennes entreprises portant les plus gros projets où l'effort de DPN atteint plus de 35%.

Graphique : FEDER Convergence – Nombre et de dossiers et programmation en coût total par type d'entreprise



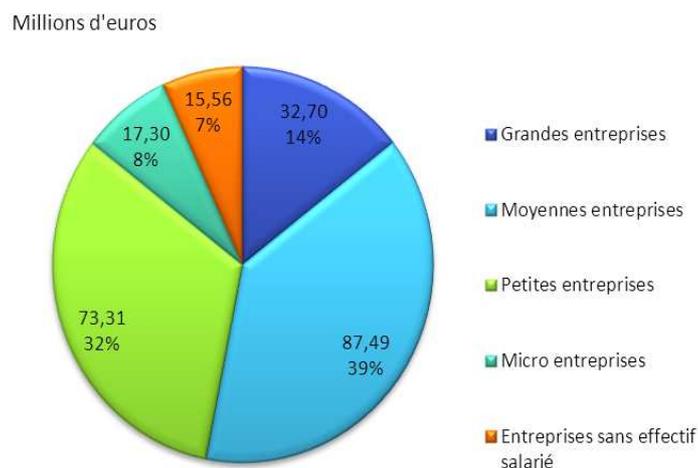
Source : infocentre presage au 10/06/2012

2.3.2. Les entreprises dans la programmation FSE

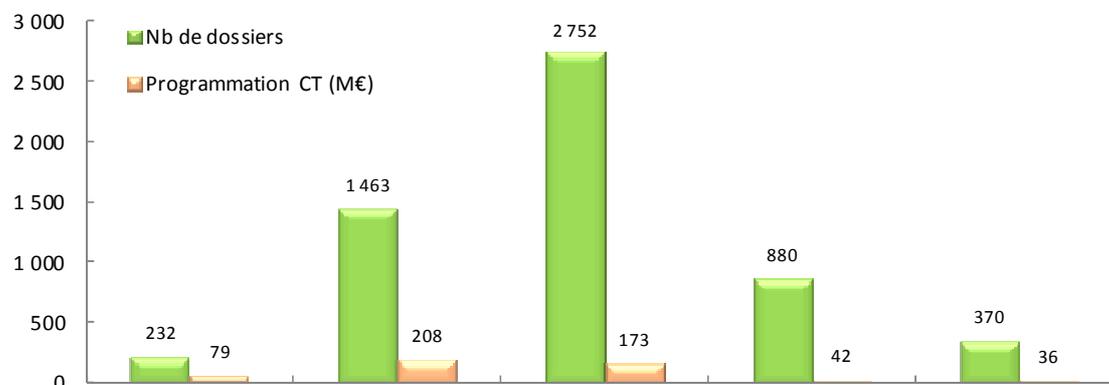
Le PO national FSE pour l'objectif « Compétitivité » cible prioritairement le soutien aux PME. Ces dernières captent ainsi 71% des montants FSE programmés au titre des entreprises bénéficiaires pour 4 215 dossiers. En sus des PME, l'appui aux micro-entreprises pèse pour 8% du total et 880 dossiers.

Pour faire face à la crise économique et financière, il a été décidé d'ouvrir le soutien du FSE aux grandes entreprises. Dès lors que celui-ci est justifié par les effets de la crise et que l'intervention est accordée pour une durée limitée dans le temps et ciblée sur les publics prioritaires du programme FSE. Ce soutien représente 14% des montants FSE programmés au profit d'entreprises pour 370 dossiers.

Graphique : FSE Métropole – Montants programmés UE par type d'entreprise



Graphique : FSE Métropole – Nombre et de dossiers et programmation en coût total par type d'entreprise



2.3.3. Les participants dans la programmation FSE

i) Caractéristiques sociodémographiques et devenir des participants

Depuis 2008, un suivi précis des participants, via l'interface web D1D2 permet de connaître les caractéristiques et le devenir des participants à l'issue de l'intervention du FSE. Ces données de base permettent le calcul des valeurs atteintes pour les 24 objectifs de résultats. La partie ci-dessous s'inspire, pour partie, des données du rapport d'évaluation annuel 2012.

A la date du 11 novembre 2012, sur la base des données issues de l'onglet Tableau de bord des régions¹⁰ de ViziaPROG FSE, on dénombre **3 764 273 entrées** sur les actions cofinancées par le FSE (actions d'assistance aux personnes et donc hors actions concernant les systèmes et structures) depuis le démarrage de la programmation 2007-2013.

Au regard de leur situation sur le marché du travail, on note que les actifs occupés représentent 21% des participants ; les chômeurs 59% des participants ; les inactifs 19% des participants.

Au regard de leur ventilation par tranche d'âge, la majorité des participants se concentre sur la tranche d'âge 25-54 ans (59%), les jeunes (15-24 ans) représentant 36% du total des participants et la part des personnes âgées de 55 ans demeure faible et stable autour de 4%.

En revanche, on constate une élévation du niveau de formation des participants, avec 37% des participants qui ont un niveau inférieur ou équivalent à la fin de scolarité obligatoire, 30% avec un niveau CAP/BEP, 17,5% avec un niveau baccalauréat, et enfin, 7% avec un niveau supérieur au baccalauréat

¹⁰ Il s'agit des données en valeurs cumulées qui sont calculées sur la base des dossiers répondant aux règles RAE à compter du RAE 2009, c'est à dire ayant fait l'objet d'un CSF daté à partir de 2009, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire, BI), soit 19019 dossiers à la date de mise à jour du 11 novembre 2012.

Ces résultats s'expliquent notamment de par les effets de la crise économique qui touche d'abord les plus bas niveaux de qualification, mais également des personnes plus qualifiées qu'au début de la programmation du PO. Ce « déclassement » exerce une pression sur les populations les plus fragiles, qui se trouvent concurrencées par l'arrivée de ce public, également en situation de précarité au regard de l'emploi, mais mieux formé.

Groupes cibles (version SFC) Total	Valeurs cumulées jusqu'à la dernière mise à jour (11-11-2012)	
	Entrées	
Indicateur	Total	Dont femmes
Nombre total de participants	3 764 273	1 908 916
Actifs occupés	780 111	356 779
Dont indépendants	142 138	46 701
Chômeurs	2 223 390	1 174 929
dont CLD	826 382	441 981
Inactifs	730 860	343 326
dont dans le domaine de l'éducation	235 345	107 696
Jeunes (15 à 24 ans)	1 358 268	624 097
Personnes âgées (55 à 64 ans)	160 097	80 008
Migrants	211 202	144 602
Minorités	11 232	5 772
Handicapés	123 369	51 244
Autres défavorisés	536 961	259 522
Enseignement primaire ou secondaire	1 376 173	679 382
Enseignement secondaire ou supérieur	1 137 211	550 361
Enseignement post-secondaire	660 030	351 643
Enseignement supérieur	256 543	134 330
Bénéficiaires minimas sociaux	628 536	305 942

ii) Analyse thématique des 24 objectifs de résultat

Avec plus de 41 000 dossiers permettant le suivi des participants aux actions cofinancées par le FSE et 600 utilisateurs actifs, le système de suivi évaluatif mis en place pour le FSE fournit désormais une quantité d'informations fiables et exploitables. En 2011 plus de 92% des dossiers ont ainsi fait l'objet d'une saisie complète. Une dynamique positive de collecte des données est désormais à l'œuvre, cela notamment grâce au travail d'appui méthodologique fourni (guides, réunions d'appui méthodologique, instructions, module de formation IGPDE) par l'autorité de gestion et ses prestataires.

Une masse critique de données de base est ainsi atteinte, permettant d'établir le profil des participants et leur devenir. Elle permet de construire les valeurs atteintes pour les 24 cibles du programme. Suivis depuis 2009, les indicateurs permettent de comparer la situation obtenue avec la cible définie par le programme opérationnel. Dès lors qu'ils correspondent à une saisie des données

suffisantes, ils permettent de comparer l'évolution récente (dossiers dont le CSF a été réalisé en 2010 et 2011) avec la tendance générale des données cumulées depuis 2009.

De manière générale, l'amélioration des taux de saisie fiabilise les résultats obtenus. La compréhension de l'intérêt des indicateurs a progressé ce qui permet une analyse constructive des effets sur les participants des choix d'intervention au plan régional. Cependant, des progrès supplémentaires restent à accomplir.

Anticipation des mutations économiques

→ Indicateur n°1 : **Réaliser au moins 30 projets d'anticipation et de gestion des restructurations dans les territoires, par an**

Cible	Total
30/an	567

Ces chiffres sont en progrès réguliers, témoignant des efforts de mobilisation du FSE, en réponse à la crise.

Formation tout au long de la vie

→ **Indicateur n°2**: Atteindre 35% de participants seniors dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi.

Cible	Total	Femmes	Hommes
35%	26%	24%	28%

La part des publics seniors dans les actions de formation des salariés continue de progresser par rapport aux années précédentes (+2 points en un an), et ce malgré le faible nombre d'actions spécifiques conduites en région par les différents acteurs pour favoriser l'accès de ce public cible aux actions de formation des salariés, ainsi que la concurrence du ciblage des bas niveaux de qualification et des jeunes.

→ **Indicateur n°15** : Porter à 15% la part des 45 ans et plus dans les actions de formation de demandeurs d'emploi.

Cible	Total	Femmes	Hommes
15%	11%	12%	10%

L'analyse est en partie commune à celle formulée concernant les salariés. Elle pose, toutefois, la question de la spécificité de la cible des publics seniors et d'une offre spécifique de formation à proposer à ce public. Dans cette perspective d'adaptation de l'offre de formation, il conviendrait de tenir compte de l'hétérogénéité de cette population (45-55 ans et plus de 55 ans) et des types d'actions proposées.¹¹

→ **Indicateur n°3** : Atteindre 80% de participants de premier niveau de qualification dans les actions de formation des salariés pour faciliter leur maintien dans l'emploi

¹¹ Voir l'étude sur « Les effets de la formation tout au long de la vie sur les trajectoires professionnelles des participants au FSE » (www.fse.gouv.fr)

Cible	Total	Femmes	Hommes
80%	52%	46%	57%

La valeur atteinte pour cet indicateur laisse apparaître un léger recul de la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation des salariés, très en deçà de la valeur cible fixée à 80%. Les inégalités d'accès entre les hommes et les femmes demeurent très marquées (plus de 10 points d'écart).

→ **Indicateur n°10** : Augmenter de 10% le nombre de participants à des actions destinées à développer l'accès à la VAE, à enveloppe constante

Cible	Total
935/an	37 828

Ce chiffre est très largement au-dessus de la cible en raison des très nombreuses actions d'information et de sensibilisation conduites dans ce domaine, jusqu'à ce jour.

→ **Indicateur n°16** : Porter à 76% la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi

Cible	Total	Femmes	Hommes
76%	70%	66%	74%

La valeur de l'indicateur affiche un léger recul, mais elle semble toujours atteignable. Les différences d'accès à la participation à la formation entre les hommes et les femmes demeurent marquées (8 points d'écart).

→ **Indicateur 23** : Porter à 8% le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue du parcours dans un PLIE

Cible	Total	Femmes	Hommes
8%	5%	5%	4%

Le taux d'insertion dans une solution qualifiante à l'issue d'un parcours dans un PLIE, demeure à 5%

→ **Indicateur n°26** : Porter à 30% le taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue d'une formation aux compétences clés

Cible	Total	Femmes	Hommes
30%	26%	26%	26%

Ce dispositif s'adresse aux participants de faible niveau de qualification. Le résultat est proche de la cible.

Insertion professionnelle des jeunes

→ **Indicateur n°5** : Améliorer qualitativement l'apprentissage en abaissant le taux de rupture à 15%

Cible	Total	Femmes	Hommes
-------	-------	--------	--------

15%	7%	7%	7%
------------	----	----	----

Ce taux de rupture est relativement stable et bien meilleur que la valeur cible.

Les régions¹² concernées par cette sous-mesure ont opté pour des approches qualitatives visant :

- à renforcer la qualité de l'apprentissage
- à renforcer les liens entre apprentis, CFA et entreprises,
- à sécuriser le projet professionnel des jeunes en proposant des actions d'initiation ou de découverte en amont de l'entrée en apprentissage
- à mieux individualiser les parcours de formation des apprentis, en travaillant sur les possibilités de modularisation en soutenant les apprentis dans leur préparation aux examens.

→ **Indicateur n°6** : Augmenter la part des jeunes handicapés en apprentissage

Cible	Total	Femmes	Hommes
1%	2%	1%	2%

Seule la Région Languedoc-Roussillon a fait le choix de conduire des actions consacrées spécifiquement au handicap dans l'apprentissage.

→ **Indicateur n°12** : Porter à 30% le taux d'accès à un emploi pour les jeunes, reçus par les structures d'accueil des jeunes dans le cadre d'un accompagnement renforcé

Cible	Total	Femmes	Hommes
30%	30%	30%	30%

Le taux d'accès à un emploi pour les jeunes reçus par les structures d'accueil des jeunes a atteint 30% soit la valeur cible sans distinction entre les hommes et les femmes.

Dans un contexte où le taux de chômage des jeunes est, selon l'INSEE, 2,4 fois supérieur¹³ à celui des adultes et au regard du niveau de formation des jeunes accompagnés par les Missions locales dans le cadre de projets FSE, la valeur cible de 30% était difficile à atteindre, mais a été atteinte.

→ **Indicateur n°14** : Porter à 28% la part des jeunes en ZUS, reçus par les missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé

Cible	Total	Femmes	Hommes
28%	17%	16%	18%

17% des jeunes reçus par les Missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé résident en ZUS. Ce chiffre, encore trop faible est loin de la part cible définie à 28%.

→ **Indicateur n°19** : Porter à 35% le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDe (Etablissement public de la Défense).

Les résultats progressent de façon régulière. La valeur atteinte est de 45% en 2011 (dernier chiffre connu).

→ **Indicateur n° 20** : Limiter à 30% le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c.à.d. les 12 premiers mois.

Le taux d'abandon est légèrement en-dessous de la cible.

¹³ 22,4% au 4 trimestre 2011

La conjoncture de l'emploi très dégradée a pesé sur l'ensemble des résultats.

Accès à l'emploi

→ **Indicateur n°4**: Atteindre, à l'issue de l'opération, un taux de reclassement d'au moins 60% pour les salariés licenciés, accompagnés via un dispositif individuel ou collectif de reclassement

Cible	Total	Femmes	Hommes
60%	39%	39%	39%

Cet indicateur, bien qu'éloigné de la cible, progresse, malgré tout, de manière significative.

→ **Indicateur n°11** : Porter à 56% le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/ 18 mois après inscription

Cible	Total	Femmes	Hommes
56%	45,7%	46,2%	45,1%

Les chiffres transmis par Pôle Emploi sont de 45,7% en 2010 (dernier chiffre connu). Ces chiffres n'atteignent pas la cible et son en baisse, en liaison avec la dégradation subie par l'ensemble des demandeurs d'emploi dans cette conjoncture dégradée.

→ **Indicateur n° 21** : Porter à 30% le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion

Cible	Total	Femmes	Hommes
30%	19%	20%	18%

Le taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion est stable, relativement loin de la cible

→ **Indicateur n°22** : Porter à 42% le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE

Cible	Total	Femmes	Hommes
42%	36%	38%	34%

Dans un contexte de crise économique et d'augmentation du volume de demandeurs d'emploi, les PLIE ont vu la typologie des publics qu'ils accueillent évoluer, ces derniers rencontrant davantage de freins à l'accès à l'emploi ou à la formation.

→ **Indicateur 24** : Porter à 65% le taux de sortie positive à l'issue du passage dans une action mise en œuvre par le PDI

Cible	Total	Femmes	Hommes
65%	48%	46%	50%

Ces chiffres en constante dégradation témoignent d'une plus grande vigilance apportée à la saisie des indicateurs et d'une difficulté accrue des bénéficiaires du RSA d'accéder à l'emploi ou à la qualification.

→ **Indicateur n°25** : Porter à 85% le taux de sortie positive à l'issue d'une action de lutte contre l'abandon du système scolaire

Cible	Total	Femmes	Hommes
-------	-------	--------	--------

85%	87%	88%	87%
-----	-----	-----	-----

Création d'entreprise

→ **Indicateur n° 7** : augmenter de 5% le nombre d'actions d'accompagnement à la reprise d'entreprises

Cible	Total
370/an	1 466

→ **Indicateur n°8** : augmenter le taux de survie des entreprises à trois ans

Cible	Total
64%	67%

Ces résultats illustrent un fort dynamisme de la création d'entreprises accompagnées par le FSE. Le taux de survie à trois ans des entreprises est en effet supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006, par l'INSEE, qui s'élève à 65,9%, tous types de secteurs d'activités.

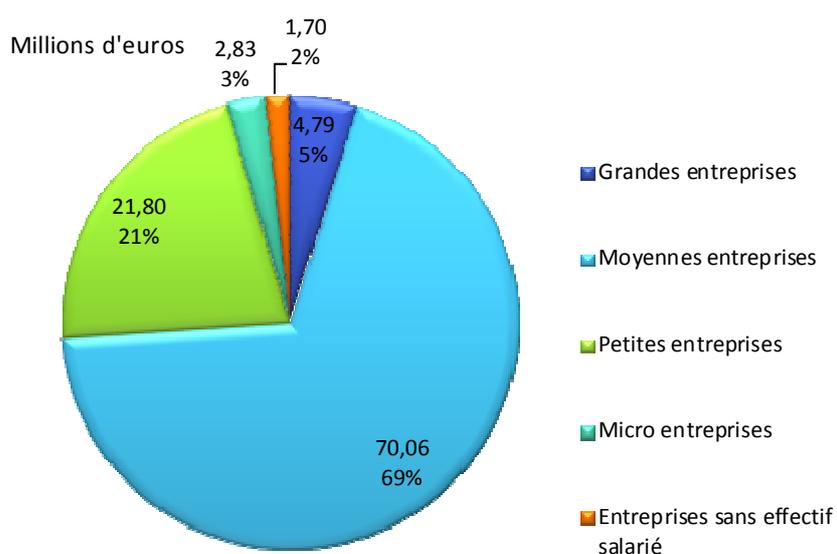
→ **Indicateur n°9** : porter la part des créatrices accompagnées à 38%

Cible	Total
38%	39,6%

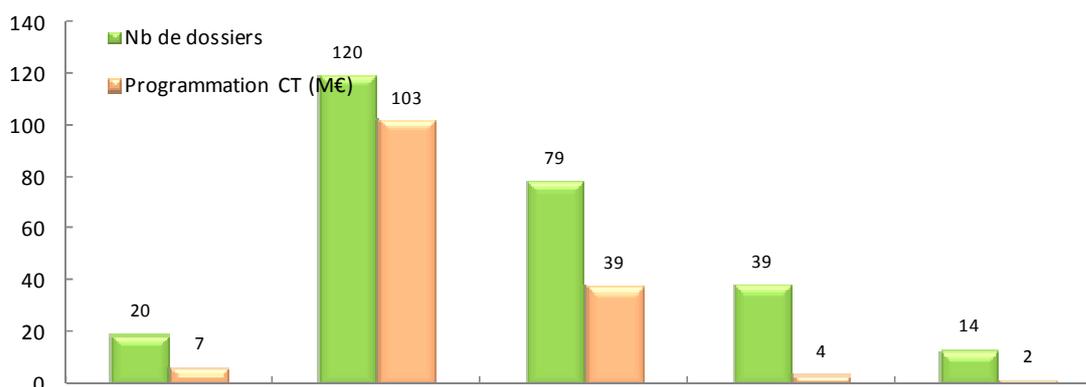
Ce dynamisme est confirmé en ce qui concerne la part des femmes: depuis 4 années consécutives, les résultats dépassent la cible.

Dans les DOM, compte tenu de la spécificité du tissu entrepreneurial, les entreprises bénéficiaires du FSE sont très majoritairement des PME (90%) et les grandes entreprises (5%).

Graphique : FSE Convergence – Montants programmés UE par type d'entreprise



Graphique : FSE Convergence – Nombre de dossiers et programmation en coût total par type d'entreprise



Source : infocentre presage au 10/06/2012

2.4. Les secteurs d'activité soutenus par la FEDER : les services prédominent¹⁴

Les fonds européens se concentrent majoritairement sur trois grands secteurs d'activité que sont l'industrie manufacturière, les arts et spectacles et l'ensemble des secteurs des « activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de service administratifs et de soutien ».

Si les principaux secteurs d'activité en France, en 2010, sont le commerce, la construction et les activités de services, les entreprises bénéficiaires des fonds européens se concentrent sur les secteurs d'activités suivants :

- les industries manufacturières (7% de l'ensemble des entreprises françaises) représentent 34% des bénéficiaires des fonds ;
- la construction représente 14% des bénéficiaires des fonds européens, part équivalente à sa représentativité au niveau des entreprises françaises. Toutefois ce secteur ne capte que 5% des fonds européens ;
- l'ensemble des entreprises des secteurs des « Activités spécialisées scientifiques et techniques et des activités de services administratifs ». Le poids de la programmation UE, pour ce secteur, est l'équivalent de sa représentativité tant au niveau de sa proportion au

¹⁴ Méthodologie : Les bénéficiaires des Fonds structurels ont été classés par domaine d'activité selon deux types de classification :

- la classification NAF (Nomenclature d'Activité Française), nomenclature statistique nationale d'activités ;
- la classification Eurostat/OCDE permettant de distinguer parmi l'ensemble des activités les secteurs de service et d'industrie à fort niveau de savoir. Basée sur la nomenclature européenne NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne), elle a été exploitée par un rattachement à la nomenclature NAF. Pour le secteur manufacturier, l'intensité du niveau de savoir est définie par l'intensité en Recherche-Développement. Pour le secteur des services, l'intensité du niveau de savoir correspond au niveau de connaissance nécessaire en matière scientifique ou technologique.

L'utilisation en cascade de ces deux nomenclatures permet de disposer d'une grille d'analyse des bénéficiaires des Fonds structurels orientée à la fois vers une approche service/industrie et haut/plus faible niveau de connaissance, et vers le domaine d'activité détaillé des structures. Elle permet d'évaluer la concentration des projets FEDER vers des structures spécialisées dans l'innovation et la connaissance.

sein des bénéficiaires des fonds européens qu'à celui de sa représentativité sectorielle au niveau des entreprises françaises.

2.4.1. PO FEDER Compétitivité : des services à haut niveau de savoir représentant près du tiers de la programmation

La répartition des montants programmés UE par secteur d'activité met en lumière le poids prédominant du secteur des services, avec 88% des porteurs de projets.

Dans le détail, c'est le secteur des services à plus faible niveau de savoir, principalement des services administratifs, qui rassemble le plus de porteurs de projets (55%). Le secteur des services à haut niveau de savoir (activités spécialisées scientifiques et techniques et enseignement) regroupe le tiers des bénéficiaires (33%), contre 6% aux secteurs manufacturiers.

Les domaines de l'énergie (production d'électricité solaire par des entreprises), de la construction (construction de bâtiments et travaux de finition, construction d'ouvrages de génie civil par des entreprises et des syndicats d'aménagement) et de l'eau (captage, traitement et distribution d'eau dans le cadre de projets portés des syndicats des eaux) représentent moins de 5% des montants FEDER et moins de 1% des bénéficiaires.

Le croisement entre le type de bénéficiaires, le secteur d'activité et les thématiques dont relèvent les projets, permet d'avoir une vision plus précise des bénéficiaires de la politique de cohésion. Ainsi, en corrélant les thèmes prioritaires de la nomenclature UE avec les secteurs d'activité des bénéficiaires, on constate que les projets « Recherche et développement » sont très majoritairement portés par des structures à haut niveau de savoir. Ils rassemblent près des deux tiers des montants FEDER programmés sur ce thème, alors qu'ils ne représentent que 33% des bénéficiaires de l'ensemble des PO FEDER.

Le deuxième thème sur lequel ces structures sont fortement concentrées est l'énergie où elles représentent plus de la moitié des montants FEDER programmés. Les bénéficiaires des autres thèmes correspondent exclusivement ou majoritairement à des structures rattachées au secteur des services à plus faible niveau de savoir.

Les bénéficiaires appartenant à la « sphère publique » se classent majoritairement dans le secteur des services à plus faible niveau de savoir. Dans ce même secteur, les autres activités de services représentent un nombre important de projets (3 000) et correspondent pour deux tiers à des associations et pour un tiers à des entreprises. Les projets portés par les associations au sein de cette catégorie sont principalement des projets rattachés au thème prioritaire « RDT-Innovation » (associations professionnelles ou autres associations en lien fort avec le tissu économique) et « Environnement » (associations liées en particulier à la préservation d'un territoire).

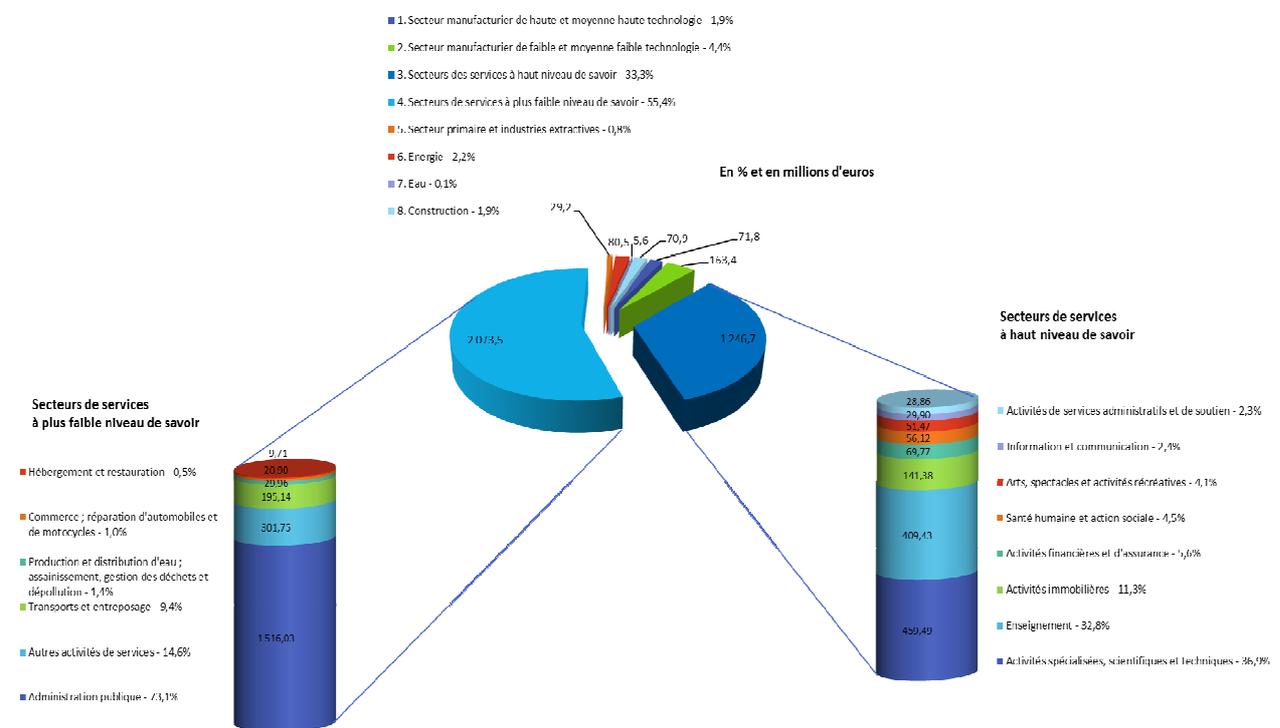
Le deuxième secteur rassemblant le plus de porteurs de projets est celui des services à haut niveau de savoir qui correspondent à deux domaines d'activité principaux : les activités spécialisées, scientifiques et techniques, d'une part, et l'enseignement, d'autre part.

Les activités spécialisées regroupent dans des proportions équivalentes les trois grands types de publics : la « sphère publique » représentée majoritairement par des établissements de recherche, la « sphère privée » et la « sphère associative », représentées par des structures dédiées aux études, à la recherche et des sièges sociaux. L'enseignement, enfin, est largement dominé par des acteurs de la

« sphère publique » : ce sont des établissements d'études supérieures (universités et écoles supérieures) orientés sur des projets de Recherche et Développement.

Les secteurs manufacturiers regroupent exclusivement des entreprises. Les projets portés par ces bénéficiaires sont quasiment tous rattachés aux thèmes « RDT-Innovation ». Pour le secteur manufacturier à plus faible niveau de savoir, les principaux secteurs d'activité sont : l'alimentaire, le plastique ou le travail du bois. Pour le secteur à haut niveau de savoir, les activités des bénéficiaires sont orientées sur la production de machines, l'informatique, la chimie...

Graphique : FEDER Compétitivité – Répartition de la programmation UE par secteur d'activité des bénéficiaires



Source : infocentre presage au 21/06/2012

2.4.2. PO FEDER Convergence: un soutien prioritaire à des services à faible niveau de savoir

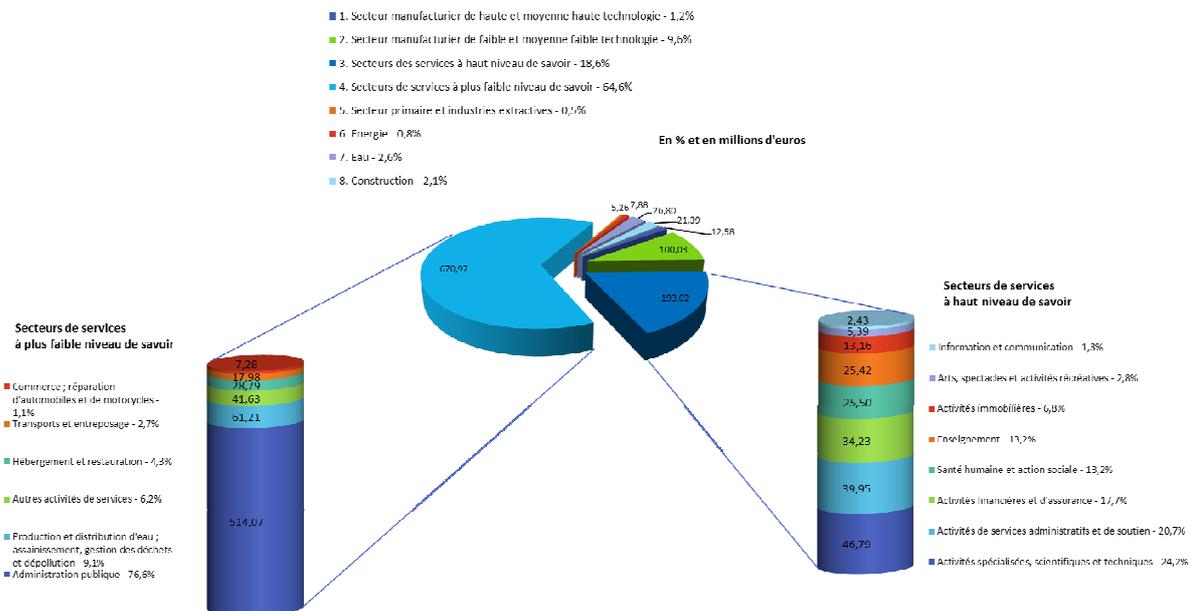
La répartition entre grands secteurs d'activité pour les régions de la « Convergence » est similaire à la Métropole avec une prédominance forte des secteurs de service (83%). Les secteurs à haut niveau de savoir sont en revanche moitié moins représentés qu'en Métropole (19% contre 33%). Les secteurs manufacturiers représentent 11% des bénéficiaires, soit une proportion légèrement supérieure à celle de la Métropole.

Le secteur des services à plus faible niveau de savoir est largement représenté par des administrations publiques (77% des bénéficiaires de ce secteur). Les entreprises portant des projets

FEDER sont autant représentées dans les secteurs de services à haut ou plus faible niveau de savoir, ainsi que dans le secteur manufacturier (alimentaire, produits métalliques, imprimerie, ...).

Pour la « sphère publique », le secteur à haut niveau de savoir est représenté par des établissements spécialisés en Recherche et Développement, en enseignement (études supérieures) ou encore des centres hospitaliers. Pour la « sphère associative », concentrée sur le secteur de services à haut niveau de savoir, les domaines d'activité sont très variés : comités du tourisme, associations assurant des missions d'enseignement ou de l'hébergement médicalisé.

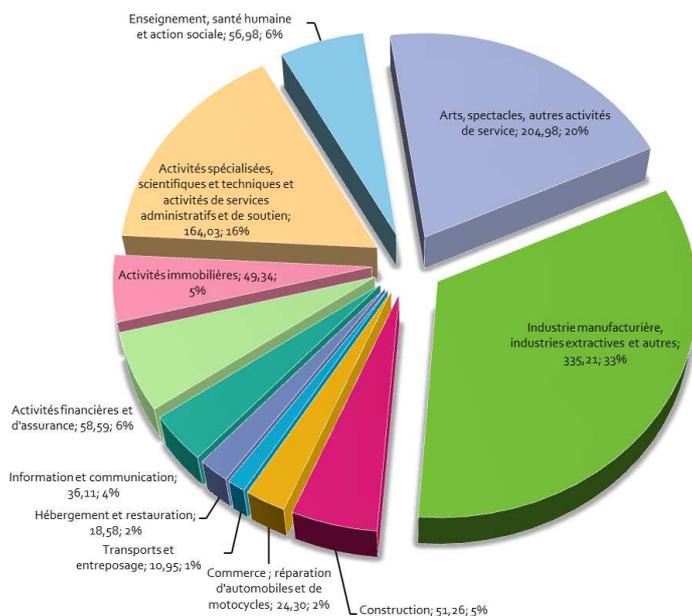
Graphique : FEDER Convergence – Répartition de la programmation UE par secteur d'activité des bénéficiaires



Source : infocentre presage au 21/06/2012

Le FEDER est aussi un puissant facteur de soutien au secteur industriel. Celui-ci représente 7% des entreprises aidées par le FEDER et, bénéficie de 34 % du volume des aides du FEDER.

Graphique : Entreprises bénéficiaires des fonds européens FEDER et FSE (montants UE en M€)



2.5. Résultats des évaluations des programmes opérationnels de la politique de cohésion

2.5.1 Evaluations des PO FSE

i) Point sur les indicateurs quantitatifs d'évaluation

→ Voir supra commentaire des objectifs de résultats pp.

ii) Bilan des évaluations qualitatives FSE

Le plan d'évaluation, validé par le Comité Scientifique de l'Évaluation (CSE), puis par le Comité national de suivi (CNS) en juin 2009, comprend un volet opérationnel et un volet stratégique. L'objectif du volet stratégique est d'analyser la pertinence et la cohérence des orientations du programme et sa contribution à l'atteinte d'objectifs fixés au niveau national et communautaire. In fine, l'ambition est de démontrer la valeur ajoutée du Fonds social européen et éventuellement d'infléchir la programmation au cours du temps.

Pour ce faire, l'autorité de gestion, en tant que pilote, en concertation avec le CSE et les prestataires en charge de l'évaluation, sélectionne des thématiques pour les études à conduire. Les premiers travaux ont concerné l'évaluation concernant l'égalité entre les femmes et les hommes (2010).

Ils ont trait notamment aux actions conduites, comme l'évaluation sur le rôle du FSE dans le pilotage et la gouvernance de l'offre d'insertion dans les territoires (2010), ou l'enquête sur les participants à des actions de formation professionnelle cofinancées par le FSE et à la communication (évaluation sur la communication associée au PO en 2009).

Enfin, le CSE a lancé en 2012 une évaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du programme opérationnel du FSE 2007-2013. En s'inspirant d'autres exemples européens, l'étude a tiré les enseignements de l'expérience actuelle (pré-requis, fiabilité et imperfections) afin de préparer la future programmation tout en assurant une certaine continuité du système pour l'avenir.

Les évaluations thématiques s'appuient sur l'évaluation en continu des réalisations et des performances du programme et permettent, en parallèle, d'approfondir des sujets importants et sensibles. Les études sont réalisées par un consortium d'évaluateurs, au titre d'un accord cadre, sous le pilotage du Comité Scientifique de l'Evaluation et de ses groupes techniques.

Six évaluations ont ainsi été conduites à ce jour, deux vont débiter à l'automne 2012.

« L'égalité entre les femmes et les hommes » (2010). En conformité avec les orientations réglementaires européennes, la France a fait le choix pour 2007-2013 d'une approche duale : une mesure spécifique « accès et participation des femmes au marché du travail », cette mesure spécifique, vise à corriger les inégalités constatées, et une prise en compte transversale, dite « mainstreaming », plus préventive et, si possible, systématique.

Cette évaluation répondait ainsi à une double finalité : objectiver la part, la place et les résultats respectifs des femmes et des hommes dans tous les axes et mesures du programme ; et analyser la prise en compte de cette thématique dans la stratégie et toutes les étapes de la mise en œuvre du programme.

Cette évaluation a montré que pour la première fois dans l'histoire du FSE, il est aujourd'hui possible de suivre et de mesurer efficacement la place des hommes et des femmes dans le programme. L'intégration de cette dimension est, cependant, très hétérogène dans les stratégies des territoires : certaines régions ont défini des attendus précis pour la prendre en compte ; d'autres l'ont intégrée de manière transversale dans toutes leurs actions ou conduit des appels à projets spécifiques ; d'autres encore en sont restées au niveau des principes. En outre, les leviers d'action à disposition des gestionnaires, notamment la bonification du taux de cofinancement de FSE bonifiés pour les projets exemplaires, sont peu utilisés.

L'évaluation met l'accent sur la nécessité de combiner l'action au niveau du programme et celle au niveau des projets : elle propose de renforcer la diffusion de la stratégie, la valorisation la dimension à tous les niveaux, et d'organiser une gouvernance spécifique au niveau régional. Elle recommande de mieux utiliser la bonification prévue, de capitaliser et diffuser les outils, d'améliorer collectivement les méthodes d'approche de cette dimension dans les projets aidés.

Suite à l'évaluation, des recommandations issues de l'évaluation ont été adressées aux gestionnaires par la DGEFP, dans une note en date du 4 mars 2011, en leur recommandant **pour la programmation actuelle, de :**

- Continuer la double approche, utiliser les taux bonifiés ;
- Renforcer le pilotage aux niveaux du programme et des projets (sélection et bilans) ;
- Poursuivre et faire connaître les stratégies régionales intégrées, maintenir l'effort de sensibilisation, le partenariat avec le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour 2014-2020, de :

- Mettre en œuvre une approche transversale dans tous les programmes ;

- Construire des objectifs de résultat pertinents au regard de la dimension de genre ;
- Mesurer la prise en compte transversale dans les réalisations (« Gender budgeting »).

« Le rôle du FSE dans le pilotage et la gouvernance de l'offre d'insertion dans les territoires » (2010). Cette évaluation est motivée par les particularités de l'offre d'insertion soutenue par le FSE en France et par le constat d'un nombre important d'organismes intermédiaires. Il s'agissait, en menant ce travail, de tenir compte des évolutions profondes ayant marqué l'offre d'insertion depuis l'élaboration du PO en 2007 (généralisation du RSA, réforme des politiques d'insertion, déploiement de Pôle Emploi, etc.), et de dégager des lignes de forces quant au traitement par le FSE de l'inclusion active.

Les travaux ont été structurés autour des deux axes de questionnement : d'une part, les effets du FSE sur le pilotage de l'offre d'insertion, et d'autre part, les effets du FSE sur la gouvernance de l'offre d'insertion. L'analyse a été rétrospective mais aussi prospective avec l'établissement de scénarios de gouvernance.

Du point de vue du pilotage stratégique, en prolongeant le mouvement de concentration et de ciblage déjà engagé depuis 2007 et en proposant des opérations relativement précises pour la prochaine programmation, l'étude a mis en lumière une forte tension entre deux approches : soit le FSE devrait être le « marqueur » d'une valeur ajoutée spécifique par rapport aux politiques de droit commun ; soit au nom du « principe de réalité » lié à la crise des finances publiques et la hausse des besoins sociaux, le FSE pourrait davantage intervenir en prolongement et en complément des politiques de droit commun.

Du point de vue de la gouvernance, l'étude a mis en avant la diversité des intervenants et des rôles, et les importantes marges de progrès en termes d'articulation entre eux pour mieux répondre aux besoins sociaux. Dans la perspective de la future programmation, l'étude pointe des marges de progrès dans la façon de concevoir l'offre d'insertion, tant en termes de pilotage que de gouvernance, montrant que le FSE peut encore avoir une importante valeur ajoutée dans le domaine de l'insertion en 2014-2020.

Ces questions ont été abordées et débattues dans le cadre du Comité Scientifique de l'Evaluation. L'association des régions de France (ARF), l'assemblée des départements de France (ADF), l'Alliance villes emploi ont apporté leurs commentaires écrits, ainsi que le conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) qui a adressé un courrier au Délégué Général à l'Emploi et à la Formation Professionnelle. Un complément statistique, décrivant l'ensemble des financements par sous mesure, a été réalisé à la demande du Délégué général.

« L'évaluation des effets sur les participants des actions cofinancées par le FSE ». L'un des objectifs du PO FSE 2007-2013 est la mise en place de politiques actives de formation professionnelle et l'accès à l'emploi par la qualification. Dans ce cadre, une évaluation des effets du cofinancement FSE sur les participants de la formation professionnelle continue a débuté en juin 2011. Elle privilégiait l'interrogation directe des participants au programme, en l'occurrence engagés dans des actions de formation professionnelle comme demandeurs d'emploi ou salariés.

Le travail a impliqué la passation d'une enquête directement au niveau des participants afin de connaître les conditions de leur entrée en formation, leurs motivations, les résultats de l'action et ses effets sur leur trajectoire professionnelle. Il s'agissait enfin d'analyser les résultats de l'évaluation au

regard des grands travaux nationaux sur le sujet et des stratégies retenus par les acteurs de la formation professionnelle.

L'analyse de la nature des actions de formation a permis de révéler des spécificités : le FSE est bien identifié dans le cadre des formations suivies, on observe une attente forte des participants pour suivre une formation qualifiante, en particulier conduisant à une certification, et de bons résultats à l'issue de la formation.

Mais l'étude met en exergue le lien étroit entre le FSE et les politiques de droit de commun des acteurs de la formation professionnelle. C'est-à-dire :

- des attentes fortes en matière d'appui au projet professionnel, perçu comme principal levier pour « maximiser » la formation dans les suites de parcours ;
- la difficulté de toucher les seniors dans les actions de formation en lien avec la préoccupation de cibler des participants ayant de bas niveaux de qualification ;
- la préoccupation des pouvoirs publics et des partenaires sociaux par rapport aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes ;
- la surreprésentation des bas niveaux de qualification dont les effets de la formation sur la trajectoire sont proportionnellement plus importants sur les changements de fonction et les promotions salariales.

Enfin l'évaluation a mis en avant les enjeux pour les participants des prestations amont, pendant et après d'accompagnement pour positionner son projet de formation au regard des possibles professionnels. L'évaluation a mis en lumière l'importance pour les participants des appuis en matière d'orientation professionnelle. Les principales difficultés dans la suite des parcours identifient cette problématique d'appui de l'individu pour l'accompagner à mieux utiliser les résultats de la formation. Ce constat évaluatif est à mettre au regard du droit à l'orientation tout au long de la vie posé par la réforme de 2009 et la mise en œuvre de service public de l'orientation.

Au niveau du pilotage du FSE, l'étude pose la question de l'intervention du FSE. Celle-ci pourrait appuyer les politiques de droit commun, en identifiant des cibles spécifiques au FSE au sein de ces dispositifs ou en cofinçant l'ensemble des dispositifs de droit commun. Elle pourrait, à l'opposé, favoriser la mise en place de politiques spécifiques non couvertes par le droit commun et permettant de disposer d'effets leviers plus facilement mesurables.

Cette étude prend une acuité particulière à l'aune de la future programmation, alors que la Commission européenne demande à la France de mettre en place une stratégie plus ambitieuse dans le domaine de la formation des adultes afin d'améliorer leur employabilité¹⁵.

De par les difficultés méthodologiques rencontrées lors du travail, l'évaluation a permis d'identifier les limites actuelles du système de suivi pour mettre en place de façon facile et robuste des travaux évaluatifs portant sur la mesure des effets des actions cofinancées par le FSE pour les participants. Cela a, notamment, motivé la mise en place d'une étude approfondie sur le dispositif de système de suivi actuel.

« L'évaluation du dispositif du système de suivi évaluatif ». La réglementation européenne pour la période 2007-2013 a renforcé la logique d'évaluation en introduisant l'évaluation en continu, en liaison étroite avec le suivi de la mise en œuvre et l'exécution du Programme Opérationnel (PO) FSE.

¹⁵ Recommandation du Conseil, concernant le PNR de la France pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour la période 2012-2016.

L'analyse des réalisations et résultats obtenus « chemin faisant » est un élément clé de ce programme.

Le fonctionnement efficace du système d'évaluation fait partie des obligations de la France liées à l'attribution de l'aide : cette nécessité s'impose à tous les opérateurs, qu'ils soient gestionnaires ou bénéficiaires, au niveau local ou national. Dans ce cadre et en vue de la préparation de la prochaine période de programmation, il a été décidé de conduire une évaluation sur le dispositif de suivi évaluatif, accompagné d'un benchmark européen.

En effet, au-delà de l'analyse de l'expérience menée en France sur le programme en cours, il a été jugé intéressant d'élargir l'horizon des investigations pour intégrer à la réflexion des retours d'expérience européens. Il s'agit de comprendre comment d'autres pays remplissent leurs obligations en matière de suivi des indicateurs et approfondir certains points clés par un travail de « benchmark » devant apporter des éléments directement utiles à la conception de l'architecture générale du système pour la prochaine programmation.

Cette évaluation couvre l'ensemble de la partie du dispositif de suivi et d'évaluation portant sur le recueil des indicateurs de réalisation et des objectifs de résultats qui permet l'analyse en continu du programme et contribue à l'évaluation. Les différents types d'indicateurs et leurs modalités de recueil, de codage et de restitution, sont pris en compte dans l'évaluation (priorités transversales, axes d'analyse, suivi des participants et de leur devenir, objectifs de résultats). Celle-ci aborde les champs d'analyse portant sur les dimensions de mise en œuvre du dispositif et notamment ses caractéristiques techniques, sur la qualité de l'information et ses usages, sur le lien avec les organisations des acteurs du pilotage et de la mise en œuvre opérationnelle.

L'étude a conclu que le dispositif de suivi évaluatif peut être qualifié de complet dans la mesure où il permet de répondre aux exigences concernant le suivi des participants et celui des objectifs de résultats par axe intégrés au PO. Néanmoins, au vu des entretiens réalisés avec différents acteurs, sa complexité est souvent mise en avant. Cette dernière est notamment liée à l'existence de trois outils (D1D2, Presage et ViziaProg), à leur appropriation technique ainsi qu'aux difficultés de compréhension liées aux liens entre ces outils et à l'information qui circule entre eux, et in fine à l'exploitation qui peut en être faite.

Le démarrage de l'outil de dématérialisation « Ma Démarche FSE » en 2011 et son extension en cours en 2012 suscitent en outre de nombreuses attentes positives, tant en termes d'allègement de la charge de travail pour les AGD et les OI, que de responsabilisation des bénéficiaires et d'amélioration de la qualité de l'information.

Malgré sa complexité, le dispositif de collecte est aujourd'hui maîtrisé par la plupart des acteurs et stabilisé, tant en matière de règles de gestion que d'outils. Se dessine désormais une volonté partagée (quelle que soit la catégorie d'acteurs) pour que les efforts se portent maintenant vers une meilleure exploitation des informations et ce afin de mieux suivre et piloter le FSE tant au niveau des O.I., qu'au niveau régional et préparer ainsi la future période de programmation en s'appuyant sur les informations produites et analysées.

Un peu plus précisément, les recommandations portent sur la maîtrise et la valorisation du système de suivi (amélioration de la qualité et du suivi au participant en relation avec les exigences de la Commission pour l'avenir), l'accentuation des efforts sur les usages et sur la valorisation de l'information disponible en proposant des outils, méthodes et temps d'échange sur l'analyse des évaluations et des résultats, le développement des outils dématérialisés et des systèmes ouverts

capables d'échanger l'information, l'animation en continu du dispositif, et enfin le maintien d'une cohérence globale du système d'information, et ce quels que soient les choix d'organisation en matière d'autorités de gestion pour la prochaine période de programmation.

La valorisation des travaux conduits. Suite à une réflexion conduite au sein du Comité scientifique de l'évaluation, il a été décidé de renforcer la valorisation et la diffusion des travaux d'évaluation conduits depuis 2008, et plus spécifiquement les informations issues du système de suivi évaluatif.

En effet, la mise en œuvre du système global de suivi et d'évaluation définie dans le Plan d'évaluation permet aujourd'hui de s'appuyer sur des informations et des résultats multiples :

- Données sur les projets soutenus par le FSE,
- Données sur les participants du programme,
- Indicateurs du programme,
- Analyses qualitatives (enquête sur la valeur ajoutée du FSE) et évaluations thématiques permettant des zooms sur des dimensions transversales ou spécifiques du PO (Communication ; Insertion ; Egalité femmes/hommes ; Formation professionnelle continue), etc.

Une diffusion plus large a pour objectif de mieux faire connaître le Fonds social européen et de le valoriser d'une part, de diffuser les usages et de permettre aux acteurs de s'appropriier les données disponibles d'autre part.

En premier lieu, il a été décidé de publier une plaquette présentant un bilan, trois ans après le démarrage, de la démarche de suivi et d'évaluation du Programme opérationnel national FSE pour la période 2007-2013. Cette deuxième édition d'*Entre les lignes*¹⁶ est disponible en français et en anglais sur le site internet du FSE.

La discussion sur l'avenir du suivi et de l'évaluation prend également tout son sens au sein du groupe partenarial de l'évaluation, réuni régulièrement à l'initiative de l'unité évaluation de la DG Emploi. Ces rendez-vous permettent de présenter les travaux conduits, les difficultés rencontrées, de partager les bonnes pratiques avec les autres Etats membres et de préparer l'architecture du suivi et de l'évaluation pour 2014-2020.

Le séminaire Objectif Com' (en mars 2012 à Bordeaux), et l'évènement annuel du FSE (le Village des initiatives à Lyon le 21/22 juin 2012) ont constitué des moments de valorisation des travaux.

Enfin, dans un objectif de valorisation du travail réalisé et de transparence, tous les rapports finaux des évaluations conduites sont mis en ligne sur le site www.fse.gouv.fr, après validation par le Comité scientifique de l'évaluation.

2.5.2. Point sur les indicateurs-clefs et synthèse des évaluations régionales à mi-parcours des PO FEDER 2007-2013

i) Point sur les indicateurs-clefs européens des programmes opérationnels FEDER

En 2012, un travail approfondi a été engagé sous l'égide de la DATAR en vue d'améliorer l'utilisation et la qualité de renseignement des indicateurs quantitatifs des programmes opérationnels FEDER

¹⁶ La première édition *Entre les lignes* a été publiée en 2009

européens, afin de permettre à la Commission européenne / DG Regio de disposer d'informations fiables sur les réalisations des programmes.

Ainsi, en lien avec la DG Regio, une analyse précise a été conduite afin d'établir un bilan précis et exhaustif du niveau d'utilisation et de qualité renseignement des divers indicateurs utilisés par les PO FEDER :

- indicateurs clés européens,
- indicateurs nationaux
- indicateurs spécifiques régionaux.

Cette analyse permet d'avoir une vision précise (à l'échelle nationale, par région, par indicateur) du nombre de régions possédant des dossiers utilisant l'indicateur concerné, du nombre de dossiers mobilisant l'indicateur et du pourcentage de dossiers renseignés. Les valeurs obtenues pour les indicateurs ont été également croisées avec les données SFC afin de comparer avec les objectifs cibles (« Target Value » des programmes (cf. annexe IV).

L'élaboration des rapports annuels d'exécution 2011 a été l'occasion pour les autorités de gestion de mettre à niveau un certain nombre d'indicateurs de suivi, ce qui a permis de constater une nette amélioration de l'utilisation et de la qualité de saisie des indicateurs. Toutefois, la fiabilité de l'information demeure variable en fonction des régions, mais aussi des indicateurs eux-mêmes. En effet, si les indicateurs directement calculés dans PRESAGE à partir des données relatives aux projets et aux bénéficiaires ne posent pas de problème, alors que les indicateurs (« nombre de projets de R&D soutenus », « nombre de coopération entreprises/laboratoires de recherche,... »), en revanche les indicateurs renseignés par les gestionnaires (« nombre d'emplois créés », « nombre de start-up soutenues ») présentent souvent un degré de pertinence inférieur, compte tenu d'un niveau d'utilisation ou de renseignement irrégulier.

Valeurs des principaux indicateurs-clefs européens des programmes opérationnels FEDER

Sélection des indicateurs-clef UE (en réalisé)	Valeur cumulée pour les PO FEDER sur la période 2007-2012 (31/08/12)	Pertinence*	Valeur Cible 2007-2015
Nombre d'emplois créés	37299	85%	73 495
Emplois directs additionnels créés bruts femmes (ETP) en réalisé	2925	50,11%	6964
Emplois directs additionnels créés bruts hommes (ETP) en réalisé	4739	51,31%	7201
Nombre de projets de R&D	2101	100%	4136
Nombre d'emploi de chercheurs créés/affectés (public+privé)	881	62%	6341
Nombre de coopérations entre entreprises / organismes de recherche	276	100%	1770
Nombre de start-up soutenues	66	37%	816
Nombre de projet relevant de la « Société de l'information »	555	100%	1921

*La pertinence de l'indicateur est déterminée en calculant le ratio entre le nombre de dossiers et le nombre de dossiers renseignés.

ii) Bilan des évaluations FEDER (2007-2011)

La Datar a souhaité traiter l'échéance 2010 comme un véritable « mi-parcours », avec des évaluations « intermédiaires » dont la finalité a été avant tout de répondre à des questionnements régionaux. Afin d'apporter des éclairages ciblés et partiels sur certains aspects des PO, une synthèse de la soixantaine d'évaluations conduites en 2010 en région a été réalisée. Les principaux constats issus de cette synthèse ont été :

- **La crise a affecté différemment les régions** (plutôt les régions industrielles que celles du pourtour méditerranéen à forte économie tertiaire), sans pour autant remettre en question la pertinence des programmes. Ceci est dû au caractère structurel des programmes qui n'ont pas vocation à porter le développement économique et social régional, mais d'apporter à celui-ci des contributions ciblées et limitées, aux impacts à long terme. De plus, les montants en jeu ne permettent pas de générer un effet levier significatif sur les PIB régionaux à court terme. En même temps, les réponses à la crise sont apportées par d'autres dispositifs (plan de relance). Ces plans de relance ont généralement eu un effet accélérateur pour les programmes. Toutefois, certaines évaluations ont noté un effet ralentisseur ou concurrent, du fait de la forte mobilisation des services sur la mise en œuvre du plan de relance et de la relative saturation de certaines entreprises fortement sollicitées par la diversité des réponses publiques à la crise. De nombreuses évaluations soulignent la forte inquiétude pesant sur la disponibilité des financements du côté de l'Etat comme des collectivités (en particulier pour les domaines d'intervention moins prioritaires ou pour les bénéficiaires associatifs), en raison de la crise mais également de la réforme fiscale.

Les effets de la crise se retrouvent principalement sur les dossiers entreprises (allongement de la durée de réalisation des projets, inflexion des sollicitations de financement, augmentation des projets d'innovation due à une moindre production...). Les fleurons de l'industrie régionale sont généralement surreprésentés parmi les bénéficiaires ce qui témoigne d'une stratégie plutôt offensive des PO (les entreprises et territoires particulièrement touchés sont plutôt soutenus par le volet mutations économiques du CPER et par le FSE).

- **L'articulation entre FEDER et CPER a pris au niveau national plusieurs formes selon les régions**, sans qu'à ce jour les mérites de l'une ou l'autre aient encore été mesurés. Dans de nombreuses régions, les axes prioritaires du PO FEDER sont calqués sur les priorités du CPER, la synergie entre les deux démarches allant jusqu'à des maquettes CPER/PO très imbriquées. Plus l'imbrication est forte, plus les avantages (sanctuariser des masses critiques de financement sur quelques grands projets structurants) ou inconvénients (réduire la marge de manœuvre et la capacité d'évolution du PO FEDER sur de nouvelles opportunités) du CPER priment. Une évaluation recommande donc de prévoir dans le volet recherche d'un éventuel futur CPER un volant de financement réservé pour des projets émergents en cours de programme. De plus, la concentration de ressources sur de grosses opérations peut avoir des effets considérables en cas de désengagement d'un partenaire: tous les financements risquent d'être perdus, ce qui peut avoir des conséquences en termes de dégageant d'office.

Les PO et CPER sont bien articulés lorsqu'ils ont été rédigés en même temps. Toutefois, les dispositifs de mise en œuvre sont souvent conçus de manière cloisonnée (dossiers de demande d'aide et comités de programmation distincts, domaines d'interventions et assiettes éligibles différentes sur un même projet...), ne permettant pas toujours une bonne articulation opérationnelle.

PO et CPER s'inscrivent dans certaines régions dans deux logiques parallèles qui se confortent peu, les projets retenus dans les CPER étant principalement ceux qui ne relèvent pas de la stratégie de Lisbonne-Göteborg. Ce choix est stigmatisé par une évaluation car ayant conduit à un millefeuille programmatique avec un suivi et une mise en œuvre des axes éclatés et dilués sur plusieurs services.

- Les évaluations relèvent une **bonne articulation FSE/CPER** avec le FSE qui prolonge voire amplifie les actions du CPER en termes de mutations économiques. En revanche, nombre de stratégies régionales d'innovation (SRI) et d'évaluations insistent sur la nécessité d'orienter le FSE vers le renforcement des compétences à haut niveau, en dépassant la seule cible des bas niveaux de qualification. Le FEDER est également interpellé sur sa capacité à mieux accompagner l'investissement dans le capital humain dans les PME/PMI (aide à la gestion prévisionnelle des ressources humaines...).

- **L'articulation des PO avec le Grenelle de l'environnement** est bonne mais pourrait être améliorée en incluant la nouvelle réglementation thermique des bâtiments, en évaluant les émissions de gaz à effet de serre des grands projets de transport, en accompagnant la territorialisation du Grenelle (trames vertes et bleues, schémas d'aménagement et de gestion des eaux...). Selon les régions, la part des montants des PO contribuant aux objectifs du Grenelle s'échelonne entre 4 et 25%.

- **Le développement durable n'est pas totalement intégré dans les stratégies** et les modalités de mise en œuvre des programmes. Ces derniers limitent souvent sa notion à celle de l'environnement, à l'exception de quelques régions qui proposent une explicitation dans la rédaction du PO, communiquant sur le sujet ou mettant en pratique des critères dans l'instruction et la sélection/ programmation des dossiers.

- On note un **fort dynamisme des projets d'efficacité énergétique** et une surreprésentation des projets photovoltaïques par rapport aux autres types d'énergies renouvelables. Certaines évaluations recommandent ainsi de renforcer le mix énergétique en cessant les aides au photovoltaïque dans plusieurs régions à l'exception de celles intégrant un projet présentant une démarche globale de maîtrise des consommations énergétiques. **La multiplicité des dispositifs financiers (CPER, FEDER, fonds chaleur) ne favorise pas la mobilisation du FEDER**, car l'ADEME est amenée à promouvoir et programmer en priorité le Fonds Chaleur (qui est en outre plus intéressant financièrement que le FEDER et suit une procédure plus simple).

- Les PO témoignent d'une **forte orientation vers l'innovation technologique** (les autres formes d'innovation – territoriale, sociétale – étant peu représentées), que ça soit vers des projets de structuration des composantes fondamentales (recherche publique/privée, infrastructures universitaires et de recherche...) ou vers une optimisation/diversification des dispositifs en place (formation, innovation organisationnelle...). Les programmes présentent en fait souvent une stratégie mixte entre les deux. En règle générale, on note la « prégnance du primat à l'industrie » (l'industrie bénéficie de plus de crédits en % que son poids dans l'économie).

Les évaluations considèrent en général que la cohérence des PO FEDER avec les SRI est bonne même si la mise en œuvre des orientations des SRI pourrait être accélérée. Les recommandations formulées par les évaluations touchent à plusieurs points parmi lesquels la diffusion de la culture de

l'innovation, le ciblage des financements (filiales cibles à potentiel élevé de recherche/innovation), le renforcement de la dimension ressources humaines en lien avec le FSE, le renforcement des compétences en matière d'ingénierie financière...

- **Les modalités de mise en œuvre et de pilotage des PO restent perfectibles.** Il existe peu de moments dédiés à des échanges à caractère stratégique sur les objectifs des mesures et leurs perspectives. Aussi, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la subvention globale pourraient être allégées pour les bénéficiaires par la mise en place d'un guichet/dossier unique et par une augmentation de l'avance des paiements sur la base des factures certifiées (sans attendre l'appel de fonds).

L'image empreinte de lourdeur, complexité et de faible efficacité que les fonds européens ont (contraintes du FEDER pour des opérations de taille petite ou moyenne) pourrait évoluer grâce à une animation au plus près des porteurs de projets potentiels. Par ailleurs, la communication orientée vers des actions d'information et de valorisation des réalisations auprès du grand public, a été renforcée par rapport aux périodes de programmation antérieures..

La procédure d'appels à projets quand elle est mise en place avec une animation et un accompagnement local forts représente un facteur de réussite. Cependant, les évaluations n'incitent pas à systématiser cette démarche, car ils touchent un public déjà inséré et peuvent exclure des projets ne s'inscrivant pas dans la bonne temporalité.

Pour ce qui est des critères d'instruction, malgré la contrainte administrative qu'ils peuvent représenter pour les services instructeurs, ils ont néanmoins un effet réel en termes de changement des mentalités et sur le contenu des dossiers. Le dispositif d'indicateur rempli dans certaines régions sa fonction d'alerte mais pas sa fonction de suivi des résultats, les données n'étant pas considérées comme fiables, malgré un taux de renseignement en progression.

Par rapport à la génération précédente, les programmes 2007-2013 renforcent la recherche d'impacts économiques mais aussi humains, éducatifs, scientifiques, innovatifs. Comme l'indique une évaluation, la matière grise, les investissements immatériels, ont désormais supplanté les infrastructures dans l'ordre des priorités des économies contemporaines. Malgré des effets d'aubaines dans certains domaines (photovoltaïque), les fonds européens ont un effet accélérateur/déclencheur d'opérations de plus grande taille, un effet d'entraînement pour d'autres projets, un effet qualitatif (grâce aux critères d'éligibilité), un effet facilitateur de dialogue entre institutions, territoires et entreprises et un effet de levier financier sur le privé.

L'analyse des évaluations menées en région permet de dire que **l'évaluation à mi-parcours** est le plus souvent **prise au sérieux par les partenaires**, car elle est susceptible d'avoir une incidence plus forte en termes d'arbitrages financiers qu'une évaluation thématique. S'appuyant sur un programme suffisamment avancé, elle permet de prendre du recul, d'aborder la question de la cohérence et de la pertinence et de prendre des mesures qui pourront encore influencer sur le déroulement du programme avant sa fin.

On note que certaines évaluations sont trop larges au regard des budgets et ne survolent que l'essentiel, que l'articulation entre les fonds (FEDER-FSE-FEADER) s'est avérée difficile à évaluer (non-prévue au départ, absence d'outil de suivi harmonisé, services gestionnaires différents), que malgré des zooms thématiques, on n'identifie pas d'analyses ciblées sur les plus gros projets.

La comparaison avec les évaluations mi-parcours 2003 permet d'affirmer que **les évaluations 2010 témoignent** d'un plus grand professionnalisme (cahiers des charges adaptés aux contextes régionaux et outils/méthodes d'évaluation diversifiés), sont davantage diversifiées, prennent plus de hauteur (benchmark) et se projettent davantage vers l'avenir.

Exemple (1) : « Analyse de la contribution des programmes opérationnels FEDER 2007-2013 au développement des territoires ruraux ».

Au vu des modifications et évolutions apportées par les priorités stratégiques 2007-2013 qui affectent l'intervention des Fonds européens dans le rural, une étude a été menée à mi-parcours afin d'analyser la contribution du FEDER au développement des territoires ruraux.

A l'analyse des PO, les enjeux autour du développement des territoires ruraux figurent dans tous les diagnostics des programmes opérationnels (sans définition et typologies précises pour caractériser le rural), principalement sous l'angle du développement des infrastructures de communication/numérique et du maintien de l'équilibre urbain/rural. Paradoxalement, cette volonté d'accompagner le développement de ces territoires demeure peu lisible dans les stratégies de programmation affichées dans les PO. En effet, il n'existe pas d'axes stratégiques spécifiquement dédiés au soutien des territoires ruraux, même si certaines initiatives ont été mises en place (quelques mesures dédiées, des appels à projets,...) pour favoriser les initiatives rurales en particulier au sein des territoires dits « structurés » (Pays, Parcs Naturels Régionaux, EPCI,...).

Les trois premières années de programmation montrent en réalité que les territoires ruraux n'ont pas été délaissés par les financements FEDER et qu'ils ont été capables d'initiatives allant dans le sens des nouvelles orientations. Les modalités d'attribution des enveloppes régionales FEDER pour la période 2007-2013 ont plutôt avantage les régions à forte composante rurale : en effet, globalement, plus la région est rurale, mieux elle a été dotée en FEDER dans la répartition initiale des crédits : ainsi, on enregistre 140€ de FEDER par habitant pour les 5 régions les plus rurales contre 40€ pour les 5 les plus urbaines.

La suppression du zonage n'a pas eu les effets que l'on pouvait craindre. Si on ne considère que les dossiers « mono-localisés » à la commune, la proportion de dossiers et d'investissements dans l'espace rural (rural isolé + petites villes) est supérieure au poids démographique : 32% des dossiers et 20% du FEDER contre 18% pour ce qui concerne le poids démographique en 2006. Viennent s'y ajouter les opérations -non chiffrées- qui ont été mal localisées, ou qui ne sont pas localisables au niveau communal dans PRESAGE, les aides en faveur d'organismes agricoles ou de recherche agronomique, et les infrastructures (transports, réseau TIC,...) qui bénéficient de façon directe ou indirecte aux territoires ruraux. On peut estimer que leur prise en compte permettrait de doubler le chiffre cité plus haut.

Si les projets « ruraux » sont en moyenne financièrement plus petits (100.000€ de FEDER pour un dossier « rural » contre 200.000€ pour un dossier de pôle urbain), l'effet levier que le FEDER y génère sur les autres fonds est supérieur à celui des projets urbains, sur les fonds publics nationaux comme sur les fonds privés, dans le rural isolé comme dans les petites villes.

Les bénéficiaires du FEDER couvrent pratiquement toutes les catégories d'acteurs du monde rural en particulier ceux du monde associatif et de la sphère entrepreneuriale qui y sont davantage représentés qu'en milieu urbain. C'est là un point positif qui témoigne du dynamisme des territoires ruraux.

Les moyens financiers sont allés principalement vers des projets économiques, d'entreprises et d'innovation, mais massivement aussi vers les énergies renouvelables (sans que l'on ne puisse

écarter l'effet d'aubaine fiscale). Mais ils concernent également les services innovants à la population, le tourisme et les actions en faveur de l'environnement et du développement durable. Les mêmes types de projets émergent dans le rural et dans l'urbain, mais dans des proportions qui sont différentes. Démonstration est faite que les projets des « territoires ruraux », même s'ils sont plus modestes, peuvent être en phase avec la stratégie de Lisbonne.

Au sein de l'espace rural, les projets se situent largement dans les petites villes, contribuant ainsi à leur redressement et à une meilleure structuration des espaces ruraux et des régions. Les territoires « fragilisés » en raison d'une agriculture peu compétitive, d'un tissu industriel en crise, ou bien encore isolés par rapport aux infrastructures (ceux identifiés dans la typologie SEGESA, qui sont en large partie ceux de l'ex Objectif 2), ont également su élaborer des projets éligibles, en dépit de leurs handicaps structurels.

Concernant les PO Massifs, on note que le profil des dossiers est sensiblement différent de celui des dossiers « hors massifs » : montant moyen plus élevé en dépenses totales, moindre dotation FEDER et surtout un appel plus fort aux fonds privés (50% contre 28,6% hors massifs).

Dans les DOM, les enjeux de la périurbanisation, de la gestion de l'espace et des risques naturels, sont prégnants. L'analyse statistique montre une forte part des investissements en infrastructures de transport et de nombreux projets autour des problématiques de l'eau potable et de l'assainissement.

Les instances de concertation FEDER/FEADER apparaissent plus institutionnelles qu'opérationnelles et sont peu propices à une « fertilisation croisée ». Un déficit qui, cependant, a pu être compensé dans plusieurs régions par la mise en place de Comités plus techniques. La pratique montre que les règles de partage explicitées dans les PO n'ont pas été intangibles et qu'elles font l'objet, chemin faisant, de précisions ou d'adaptations opérationnelles, notamment en cas d'épuisement des fonds sur certaines lignes d'opérations.

Au final, les critères de « bonne gestion » et de « sécurisation juridique de la programmation » priment sur la recherche de complémentarités interfonds.

Exemple (2) : Analyse à mi-parcours de la neutralité carbone des CPER et des PO FEDER 2007-2013

L'engagement de la France dans une politique volontariste en faveur du développement durable est croissant depuis plusieurs années (Plan Climat National de 2004, Grenelle de l'environnement de 2007, Stratégie Nationale de Développement Durable de 2010, Plan national d'adaptation au changement climatique de 2011). Ainsi, l'Etat français a inscrit en 2007 au Cadre de référence stratégique le fait que les Contrats de Projets Etat-Région (CPER) et les Programmes opérationnels FEDER soient neutres vis à vis du climat et ne génèrent pas d'émissions additionnelles de GES (principe de « neutralité carbone »).

Les CPER et les PO FEDER sont avant tout des outils de développement des territoires qui n'ont pas pour vocation première de lutter contre le changement climatique. L'objectif est de faire en sorte qu'au sein d'un même programme, les projets émetteurs de GES soient compensés par des efforts en termes de maîtrise de l'énergie, d'offre de transports alternative à la route, de développement des énergies renouvelables et/ou par des efforts en termes de modalités techniques de mise en œuvre des programmes susceptibles d'ne minorer les émissions de GES (normes de construction notamment).

NECATER est un outil prévu pour donner une évaluation basée sur la totalité de l'enveloppe financière des programmes. En début de programme, l'évaluation se base uniquement sur les maquettes financières. Puis, grâce à son interfaçage avec Presage, il tire profit des informations financières et physiques relatives à chaque dossier saisi pour affiner le calcul initial. Un point qu'il

faut garder à l'esprit concerne les limites du traitement NECATER dûes aux incertitudes (non vérification de maquettes, renseignement qualitatif de Presage perfectible, surtout pour les CPER).

L'analyse faite à mi-parcours sur les CPER et les PO grâce à cet outil, fait ressortir plusieurs aspects :

Pour les CPER

- Sur la durée de vie des projets financés, les CPER s'écarteraient légèrement de la neutralité carbone. Les axes « agriculture et pêche », « enseignement supérieur » et « aménagement du territoire » concentrent l'essentiel des émissions. Sur ces deux derniers axes, le bâtiment constitue le principal levier d'action pour améliorer la neutralité (renforcer la performance énergétique et privilégier la réhabilitation plutôt que la construction neuve). Les compensations sont principalement liées à l'axe ADEME (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, ...) et à l'axe « équipement de transport » (transport collectif, transport multimodal, ...)
- La reconstitution de la chronologie des émissions de CO² montre que les CPER sont émetteurs les 8 premières années pour ensuite devenir compensateurs
- Ramenés à leur durée de mise en œuvre, les émissions CO² des CPER représentent 0,3% des émissions annuelles françaises. A titre de comparaison, les opérations financées au titre du CPER représentent également 0,3% du PIB français.

Pour les PO

- Sur la durée de vie des projets financés, les PO FEDER atteindraient la neutralité carbone en 2027. Le thème prioritaire UE « R&D » est le principal émetteur du fait d'une orientation marquée sur la construction neuve et le développement économique. Il est suivi des thèmes prioritaires « culture », « rénovation/réhabilitation urbaine » et « infrastructures sociales ». Le thème « énergie » concentre l'essentiel des compensations, grâce aux opérations de maîtrise de l'énergie, d'énergies renouvelables et de réhabilitation de bâtiments. La recherche d'une optimisation de l'impact carbone sur cette dernière thématique doit être réalisée à l'échelle régionale en intégrant l'ensemble des facteurs exogènes pouvant influencer les résultats. Le bâtiment constitue le principal levier d'action pour améliorer la neutralité (renforcer la performance énergétique et privilégier la réhabilitation plutôt que la construction neuve).
- Comme pour les CPER, les PO FEDER sont émetteurs les 8 premières années pour devenir ensuite compensateurs. Néanmoins, les compensations annuelles sont insuffisantes pour atteindre un solde carbone nul.

2.6. Avancement financier des programmes européens FEDER et FSE

2.6.1 Un niveau de programmation soutenu, des retards dans les paiements variables selon les programmes.

L'accélération des taux de programmation FEDER et FSE en 2012 a permis aux programmes opérationnels de dépasser les 60% (respectivement 70,93% pour le FEDER et 81,48% pour le FSE de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi»), ainsi que le taux « optimum » linéaire théorique. En

revanche, les taux de paiements n'ont pas suivi la même dynamique, se situant à des niveaux généralement faibles (17%), avec des disparités régionales fortes.

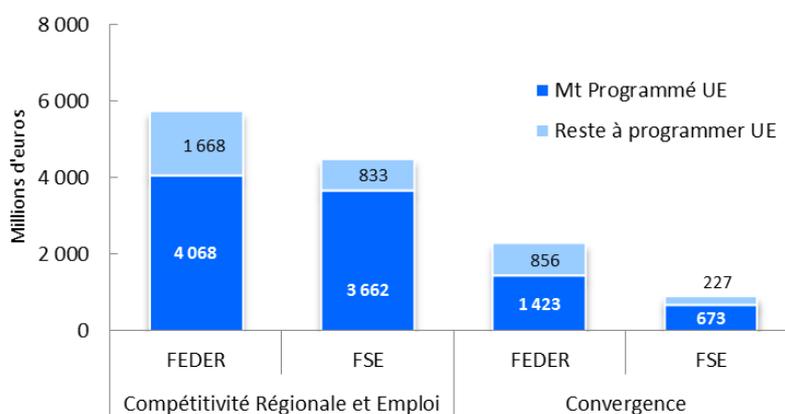
La programmation demeure orientée vers les priorités établies au niveau européen et national (avec un taux de earmarking de plus de 80% pour le FEDER et le FSE), avec un accent important sur la Recherche et le développement technologique, l'Innovation et l'esprit d'entreprise (RDT-Innovation et esprit d'entreprise), l'environnement et l'énergie pour le FEDER ; sur l'emploi, l'inclusion sociale et le capital humain pour le FSE. Les dossiers FEDER programmés sur la période 2007-2012 témoignent d'une moindre dispersion par rapport à 2000-2006, avec des montants moyens par dossier nettement supérieurs à ceux de la période précédente.

En juillet 2012, le niveau de programmation cumulé du FEDER et du FSE pour les objectifs « Compétitivité Régionale et Emploi » et « Convergence » atteignait 31 milliards d'euros en coût total (24 milliards d'euros pour les régions CRE et près de 4 milliards d'euros pour les DOM), contribuant au financement de plus de 75 000 dossiers.

Pour ces projets, l'apport des Fonds européens représente 27% du coût total, soit environ 3 milliards d'euros, pour une contribution de la « sphère privée » équivalente. Les contreparties publiques (Etat, Région, Département et autres acteurs publics) s'élève à hauteur de 47% du coût total, soit 5,4 milliards d'euros.

Les montants UE programmés représentent 9,5 milliards d'euros à mi-parcours de la programmation, soit 53% des maquettes de la programmation 2007-2013. Sur l'ensemble des montants UE programmés, le FEDER représente 5 milliards d'euros, soit 50 % des montants alloués à ce fonds pour l'ensemble de la programmation 2007-2013 tandis que le FSE 4,5 milliards d'euros, soit 59% de la dotation 2007-2013.

Graphique : Etat d'avancement de la programmation FEDER et FSE



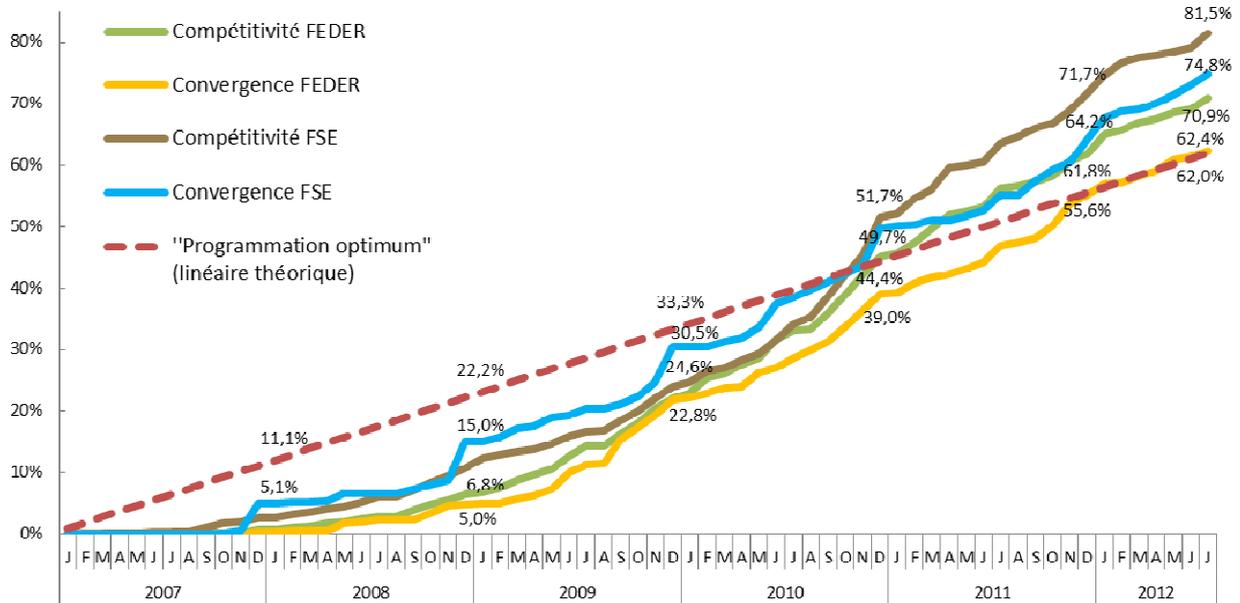
2.6.2 Rythme de programmation FEDER : un retard relatif dû à divers facteurs

Le bon rythme de la programmation observé depuis 2010 a permis aux programmes de dépasser le taux « optimum » de programmation (à l'exception du FEDER « Convergence ») qui depuis la fin de 2011 a cependant rattrapé le niveau optimum. Si ce taux « optimum » théorique¹⁷ de programmation

¹⁷ Le taux « optimum » (linéaire théorique) correspond au taux de programmation permettant d'atteindre un niveau de programmation de 100% à la clôture de la programmation au 31/12/2015.

correspond rarement à la dynamique réelle des programmes (généralement la courbe de programmation est en « cloche »), il constitue néanmoins un horizon de référence utile pour apprécier le rythme de la programmation à l'échelle nationale et communautaire.

Graphique : Evolution des taux de programmation UE



Source : infocentre presage au 01/07/2012

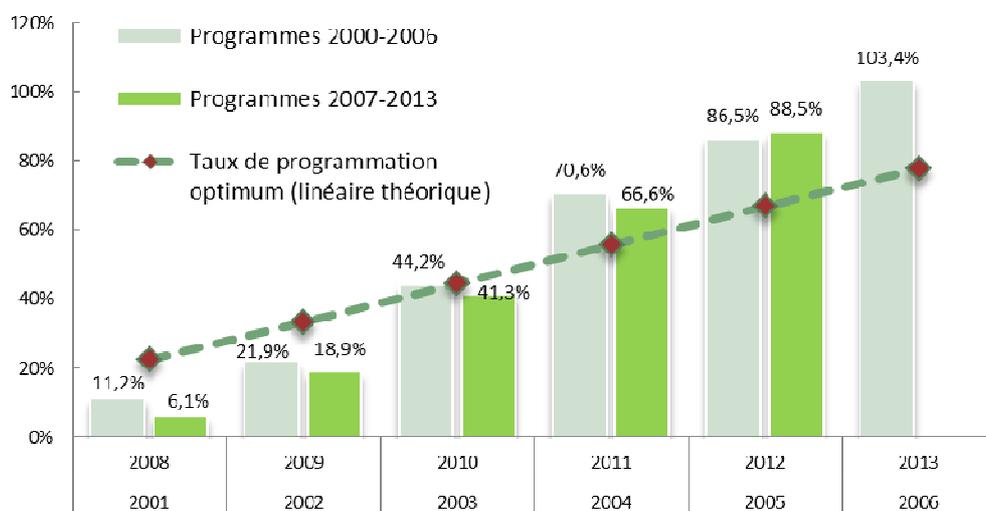
D'autres facteurs permettent de rendre compte des écarts des taux de programmation réels par rapport à une dynamique optimale. Parmi ceux-ci, les besoins d'adaptation des gestionnaires des programmes aux logiques d'une nouvelle programmation stratégique – avec des priorités davantage orientées vers les entreprises et l'immatériel – et les nouvelles exigences de gestion ont fortement contribué au démarrage tardif de la programmation et de l'animation.

La crise économique a également eu un impact, touchant à partir 2009 la plupart des branches d'activité (production, bâtiments, tourisme-DOM, entreprises...), elle a mécaniquement freiné les investissements et les cofinancements publics nationaux. Les efforts engagés par l'Union européenne et les États pour limiter les effets de la crise (plan de relance européen et national) n'ont que partiellement compensé l'impact sur l'avancement de la programmation.

2.6.3 Evolution comparée des taux de programmation entre les périodes 2000-2006 et 2007-2013 pour le FEDER et le FSE

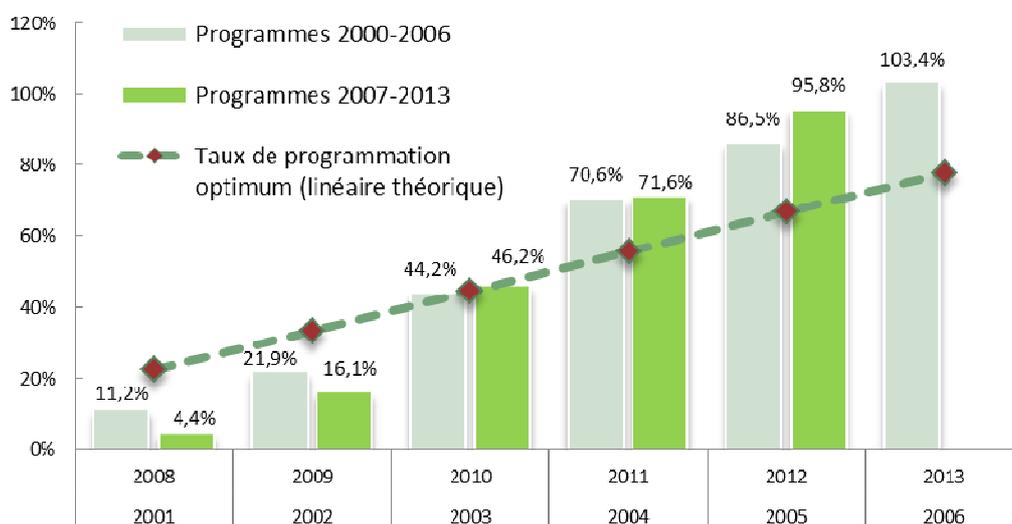
La comparaison des dynamiques de programmation 2007-2013 et 2000-2006 est éclairante. Ainsi, en comparaison du rythme de programmation 2000-2006, l'actuelle programmation du FEDER suit avec un léger retard le rythme de programmation observé pour la période antérieure. Le faible différentiel existant entre les deux périodes apparaît uniquement au niveau de la programmation FEDER, avec un taux de programmation FEDER Métropole et DOM à 68% en juillet 2012 contre 75% en 2005 au même stade de la programmation). Cet écart est dû essentiellement aux programmes FEDER « Convergence » et apparaît nettement moins marqué si l'on prend en compte le coût total qui intègre les contreparties nationales.

Graphique : Comparaison des taux de programmation FEDER « Compétitivité » 2007-2013/ 2000-2006



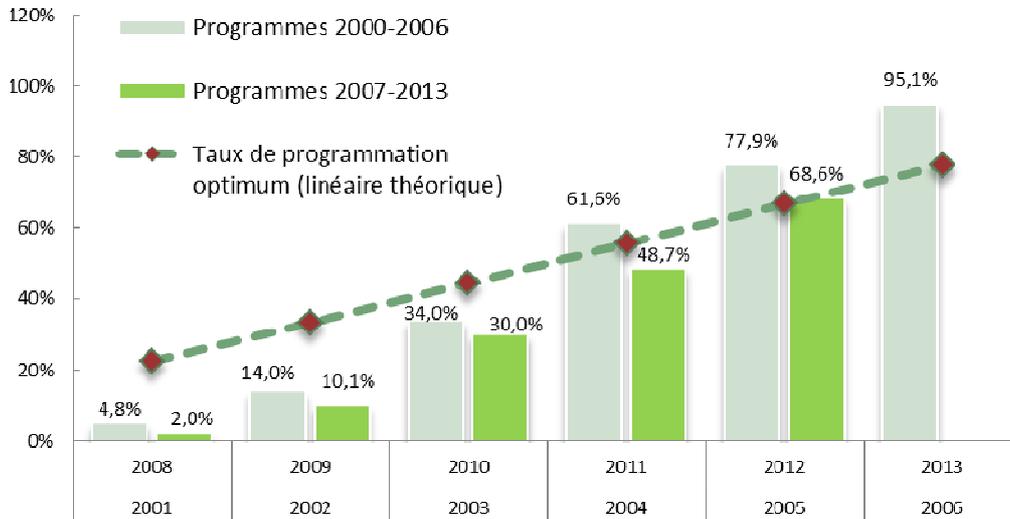
Source : infocentre presage au 01/07/2012

Graphique : Comparaison des taux de programmation FSE « Compétitivité » 2007-2013/2000-2006



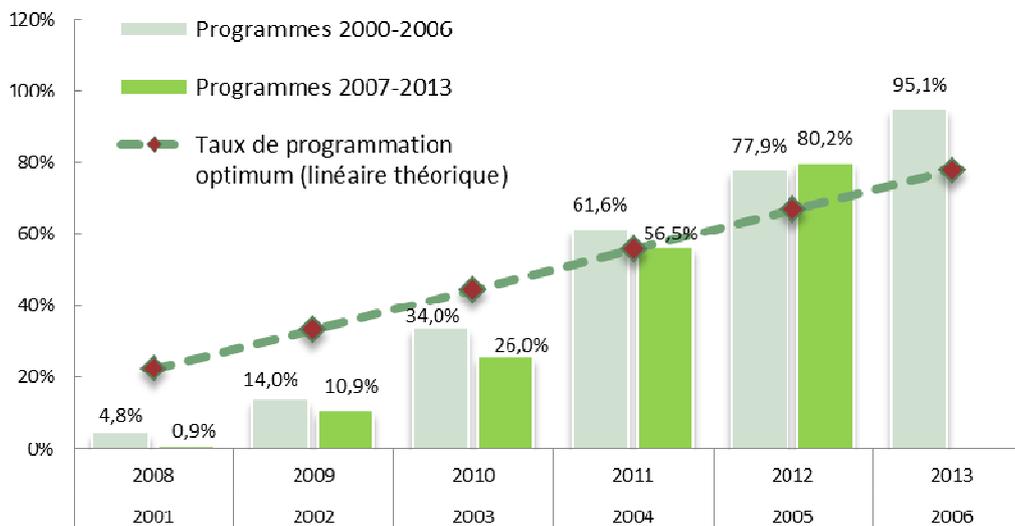
Source : infocentre presage au 01/07/2012

Graphique : Comparaison des taux de programmation FEDER « Convergence » 2007-2013/ 2000-2006



Source : infocentre presage au 01/07/2012

Graphique : Comparaison des taux de programmation FSE « Convergence » 2007-2013/2000-2006



Source : infocentre presage au 01/07/2012

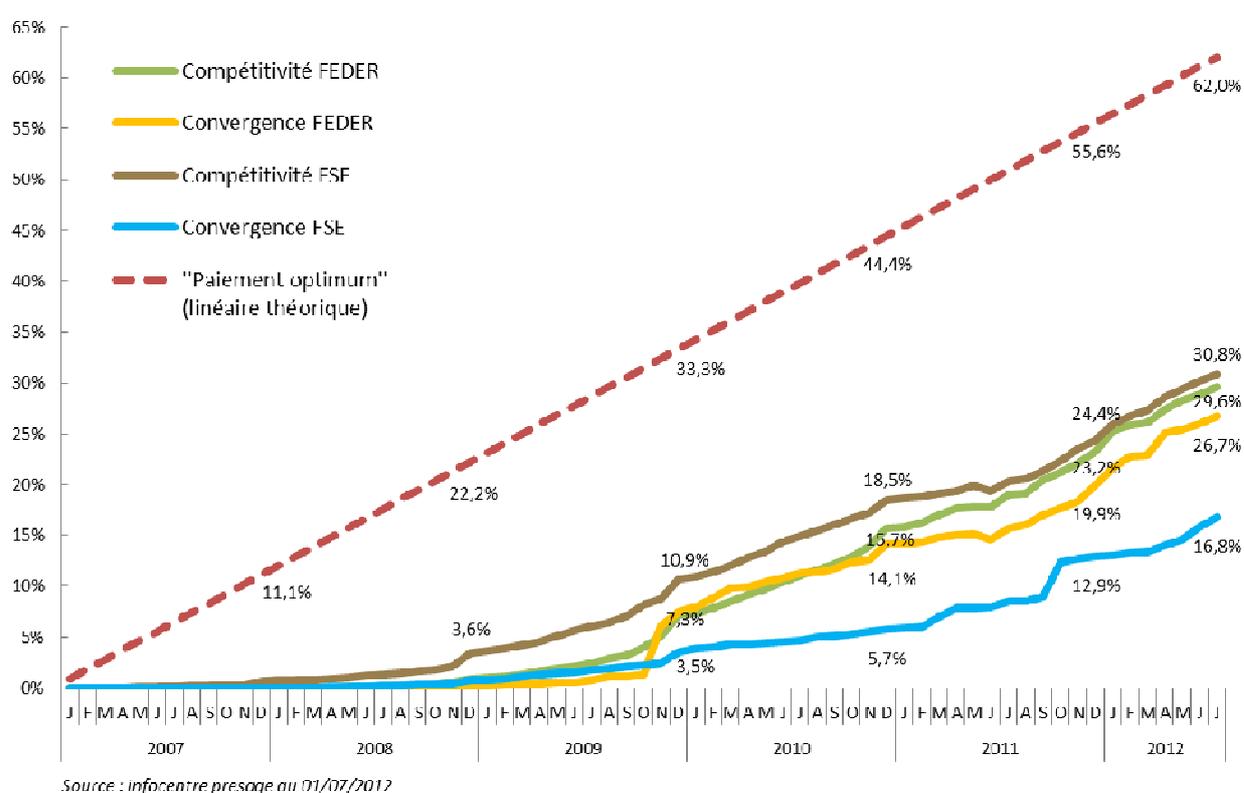
2.6.4 Un niveau de paiement globalement faible au niveau national, mais des disparités marquées entre régions.

Si la programmation enregistre à partir de 2010 une accélération, il n'en est pas de même du taux de paiement qui reste globalement faible, atteignant 17% en juillet 2012. Plusieurs facteurs contribuent

à expliquer ces retards de paiement : nouveauté des projets, crise économique et financière, lourdeurs dans certains des circuits d'instruction et des procédures de certification...

Le taux de paiement du FSE (objectifs « Compétitivité régionale et emploi » et « Convergence ») se situe, en juillet 2012, à 30,8%, soit un taux comparable à celui du FEDER (29,6%). Cependant, alors que le taux de paiement actuel du FSE est identique à celui constaté à la même période comparée à l'ancienne programmation (pour les DOCUP Objectif 1 et 2 uniquement¹⁸), il en va autrement pour le FEDER qui affichait en juin 2004 un taux de paiement de 28%. Les évaluations ont montré que l'accent mis par la nouvelle programmation sur les projets immatériels (études, aide aux entreprises, manifestations culturelles...), ainsi que la gestion des coûts forfaitaires éligibles à une contribution du FEDER, rendent compte pour le FEDER de ce décalage.

Graphique : Evolution des taux de paiement UE des PO FEDER et FSE 2007-2013



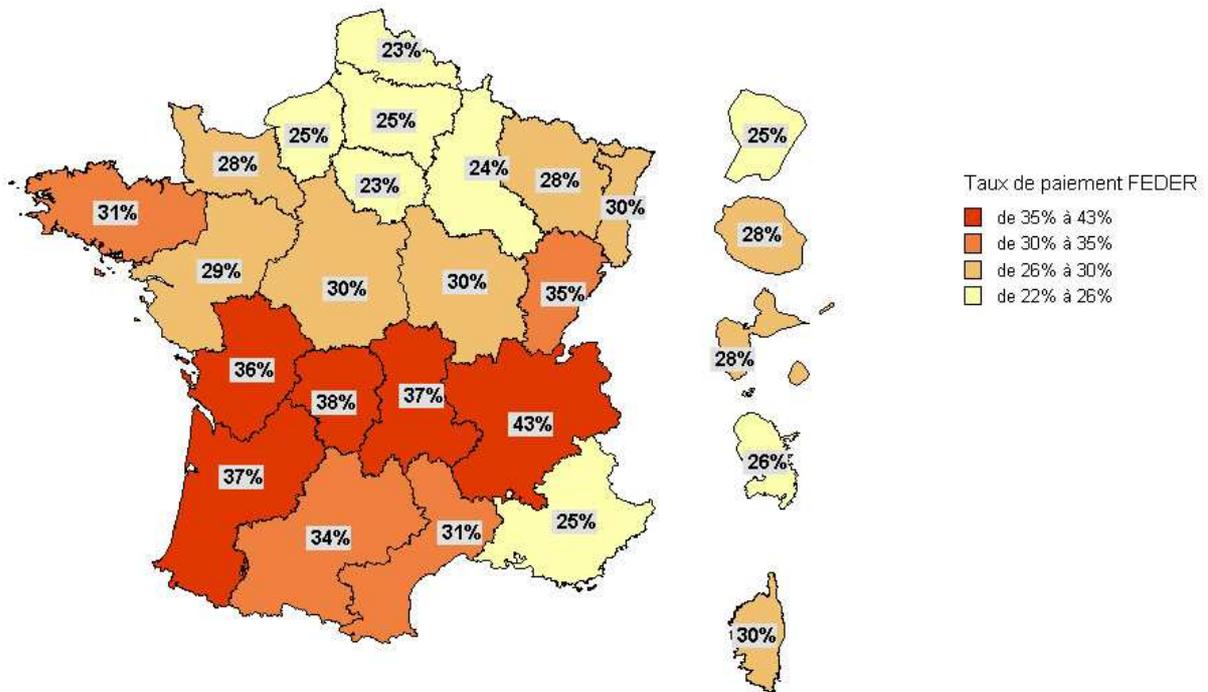
Cependant, les taux moyens de paiement masquent des disparités importantes :

- Entre les objectifs pour le FSE : les taux de paiements sont de 30,8% pour le PO national « Compétitivité régionale et emploi » et de 16,8% pour la moyenne des PO FSE « Convergence » ;
- Entre les programmes régionaux pour le FEDER : les taux de paiement varient de 24% (Champagne-Ardenne) à 43% (Rhône-Alpes). Ces différences sont souvent liées à des

¹⁸ Il faut noter que cette comparaison ne concerne pas les opérations cofinancées par le FSE mises en œuvre dans le cadre du DOCUP Objectif 3 et du PIC Equal qui représentaient, pour la période de programmation 2000-2006, 75% des moyens dédiés à ce Fonds.

dynamiques de programmation variées en début de période, certaines régions ayant fait le choix de programmer très tôt des grands projets, ou bien à la maturité des projets.

Graphique : Avancement des paiements FEDER par régions (en % de la maquette financière)

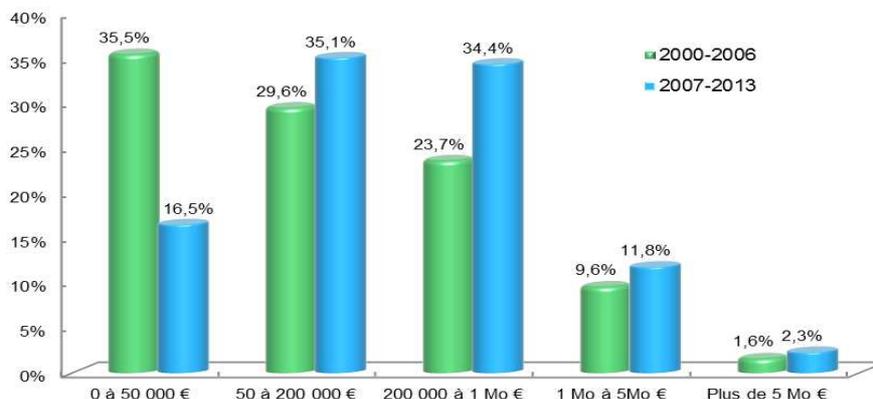


Toutes les régions du Sud de la France ont des taux de paiement supérieur à 30%, à l'exception de la région PACA (25%). En Métropole, les régions affichant les taux de paiement les plus faibles se situent au Nord (Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais 23%). Concernant les DOM, alors qu'en 2011, des écarts apparaissaient entre les départements (de 8% jusqu'à 19%), en 2012 les DOM affichent des taux de paiement très proches (entre 25 et 28%), un rattrapage important ayant été fait.

2.6.5 Une concentration des crédits FEDER sur un nombre restreint de dossiers

Avec environ 20% des projets cumulant près de 80% des montants FEDER, la dispersion des fonds est beaucoup moins importante qu'en 2000-2006, le nombre de « petits » dossiers (mobilisant moins de 50 000 euros) étant passé de 35,5% à seulement 16%.

Graphique : Nombre de dossiers FEDER par classe de montant programmé en coût total (en %)

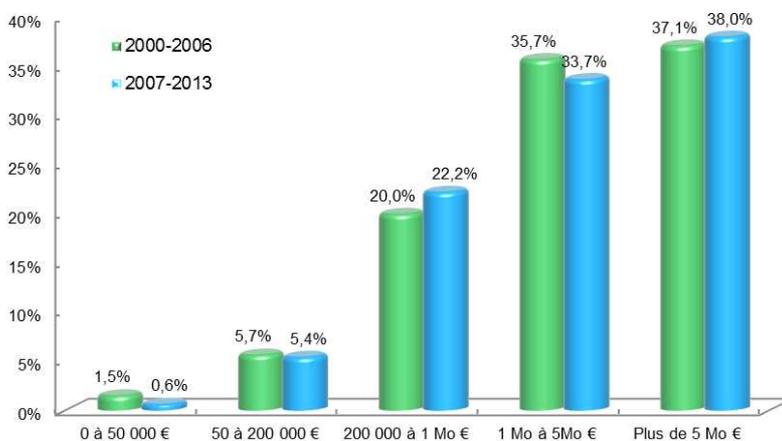


Source : infocentre presage au 01/07/2012

Si l'on constate une dispersion équilibrée des montants moyens des projets soutenus par le FEDER, cependant, contre une idée souvent reçue sur le « saupoudrage » des crédits, on relève que près de 49% des projets ont un montant supérieur à 200K€ et plus de 80% des projets un montant supérieur à 50K€ :

- 14% des dossiers ont un montant moyen qui dépasse 1 million d'euros,
- 34,4% des dossiers ont un montant moyen compris entre 200 000€ et 1 million€,
- 35,1% des dossiers ont un montant moyen compris entre 50 000€ et 200 000€,
- 16,5% des dossiers ont un montant moyen inférieur à 50 000€.

Graphique : Coût total programmé par classe de dossiers FEDER (en %)



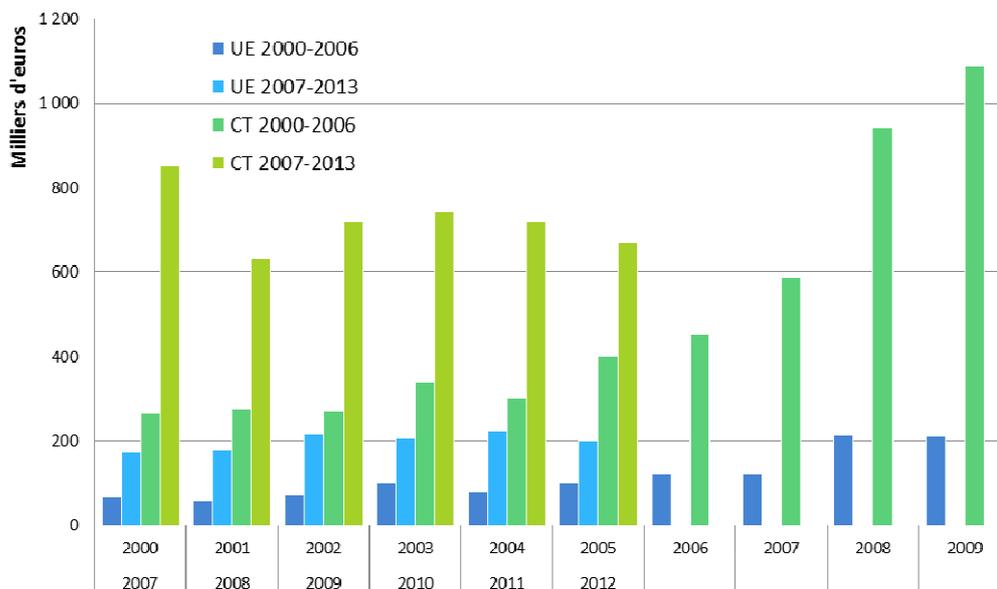
Source : infocentre presage au 01/07/2012

L'analyse comparée des deux périodes de programmation 2000-2006 et 2007-2013 révèle une hausse des montants moyens des dossiers FEDER et FSE (comparaison hors Objectif 3 et PIC Equal).

Concernant le FEDER, il enregistre une forte progression des montants moyens programmés UE (127K€ en 2000-2006 contre 204K€ en 2007-2013, soit une hausse de 60%), tandis que le FSE enregistre une relative stabilité du montant moyen des dossiers programmés (73 802 € pour les DOCUP Objectifs 1 et 2 2000-2006 contre 78 958€ pour la période actuelle). L'examen en coût total démontre une tendance similaire bien que moins marquée, le FEDER enregistrant une hausse des montants de 32%, passant de 543K€ à 716K€, alors que le FSE progresse de 25%, passant de 143,3K€ € en 2000-2006 pour les DOCUP Objectifs 1 et 2 à 177K€ pour 2007-2013.

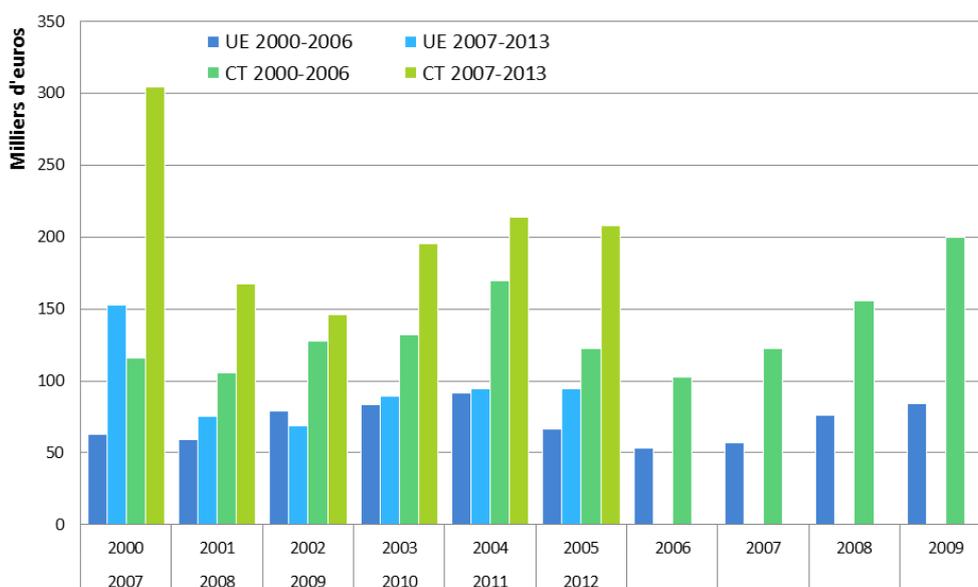
L'évolution comparée des deux périodes de programmation permet d'observer une hausse significative des montants moyens au cours de la seconde partie de la programmation 2000-2006, alors que pour 2007-2013, les montants moyens des dossiers FEDER sont déjà à des niveaux élevés en début de programmation.

Graphique : Montant moyen des dossiers FEDER par année de programmation



Source : infocentre presage au 01/07/2012

Graphique : Montant moyen des dossiers FSE par année de programmation



Source : infocentre presage au 01/07/2012

Les grands projets. La politique de cohésion finance également en France des projets importants. Ces plus gros projets (1 million d'euros et plus) concentrant 72% des montants FEDER, alors même qu'ils ne représentent que 14% des dossiers (environ 600 dossiers). Il s'agit souvent de projets d'infrastructure d'éducation ou de recherche, d'aménagements portuaires ou de liaisons ferroviaires (LGV, lignes Rennes-Brest ou Rennes-Quimper), d'infrastructures de télécommunication, de rénovation urbaine ou des infrastructures culturelles (implantation du Louvre à Lens).

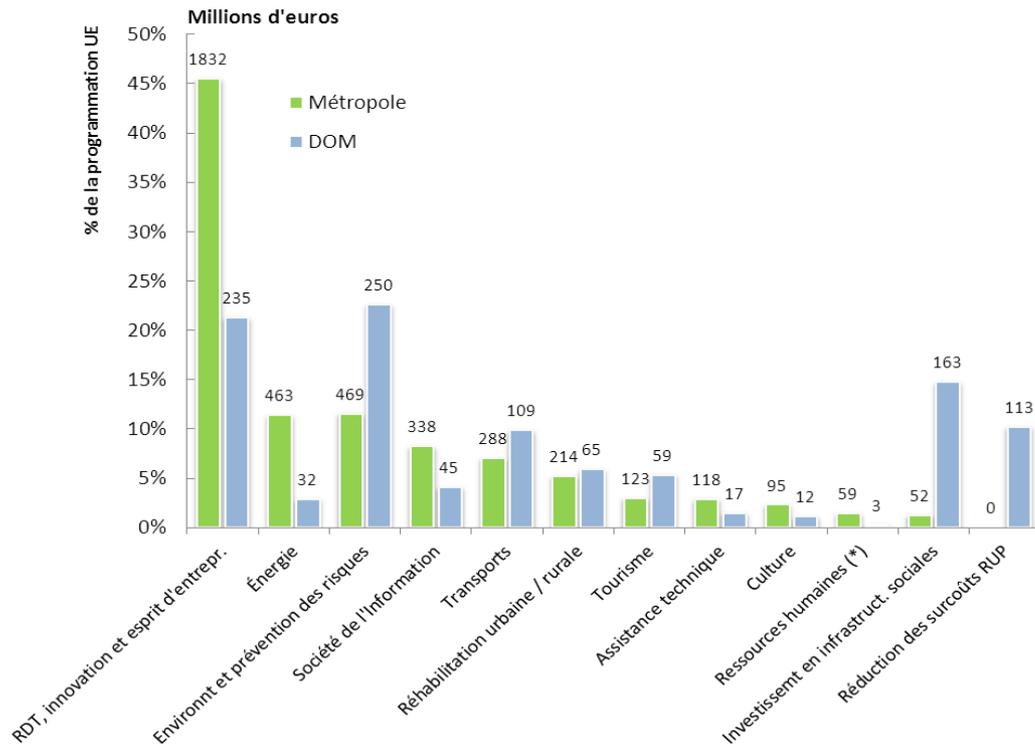
2.6.6 Une forte concentration de la programmation FEDER sur les priorités européennes

Pour l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », l'avancement du FEDER par thèmes prioritaires de la nomenclature UE est conforme aux ambitions initiales.

En juillet 2012, la programmation FEDER est nettement marquée dans la quasi-totalité des régions par la prédominance du thème « R&D, innovation et soutien à l'esprit d'entreprise » avec 45% des montants UE programmés au niveau national et plus de 50% dans huit régions. Si l'on ajoute le thème « TIC », qui atteint 8% de la programmation, **les projets liés à l'économie de la connaissance représentent plus de la moitié de la programmation FEDER (52%).**

L'environnement et l'énergie sont les deux autres thèmes les plus programmés avec 11,5% des crédits chacun. Le développement des énergies renouvelables, en particulier de l'énergie photovoltaïque, contribue fortement à ce résultat (à noter que la quasi-totalité des montants UE prévus pour le photovoltaïque sont d'ores et déjà programmés). Cette progression de la thématique « Energie » est conforme aux ambitions, tandis que l'avancement des projets liés au thème « Environnement » apparaît légèrement en-deçà des projections initiales.

Graphique : Les priorités thématiques du FEDER selon la nomenclature UE



Deux types de régions se détachent :

- Pour 17 régions, le thème « Energie » fait partie des trois thèmes les plus programmés,
- Pour 13 régions, le thème de l'environnement figure parmi les trois thèmes les plus programmés.

Le thème des **transports** représente aussi une part significative des projets avec 8% de la programmation. Il s'agit essentiellement de projets d'infrastructures ferroviaires ou liés au développement des transports multimodaux.

Si cinq thèmes concentrent près de 85% des montants programmés (« RD, Innovation et esprit d'entreprise », « TIC », « Energie », « Environnement » et « Transport »), les programmations régionales font aussi place à des priorités stratégiques adaptées aux spécificités territoriales. Ainsi, parmi les trois thèmes les plus programmés par région, figurent :

- la « Culture » dans quatre régions (Franche-Comté, Limousin, Pays-de-la-Loire et Centre)
- « l'Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité » pour deux régions (Limousin et Massif Central).

Concernant l'objectif FEDER « Convergence », les trois thèmes les plus programmés sont l'« Environnement », le thème « RDT, Innovation et esprit d'entreprise » et « la Réhabilitation urbaine et rurale ». Cette tendance générale est conforme aux ambitions initiales, à l'exception du thème « Transports » qui ne représente que la quatrième enveloppe en termes de montants programmés, avec un taux de programmation de 16%, alors qu'il figurait en première place des PO. La complexité des projets de transports, qui nécessitent souvent des études préalables explique ce retard, de même que des réorientations stratégiques actées en cours de programmation (c'est le cas

de l'île de La Réunion qui a abandonné un projet de tram-train). Globalement, la période 2010-2011 a marqué un décollage des projets de transports (travaux portuaires, ferroviaires ou aéroportuaires...).

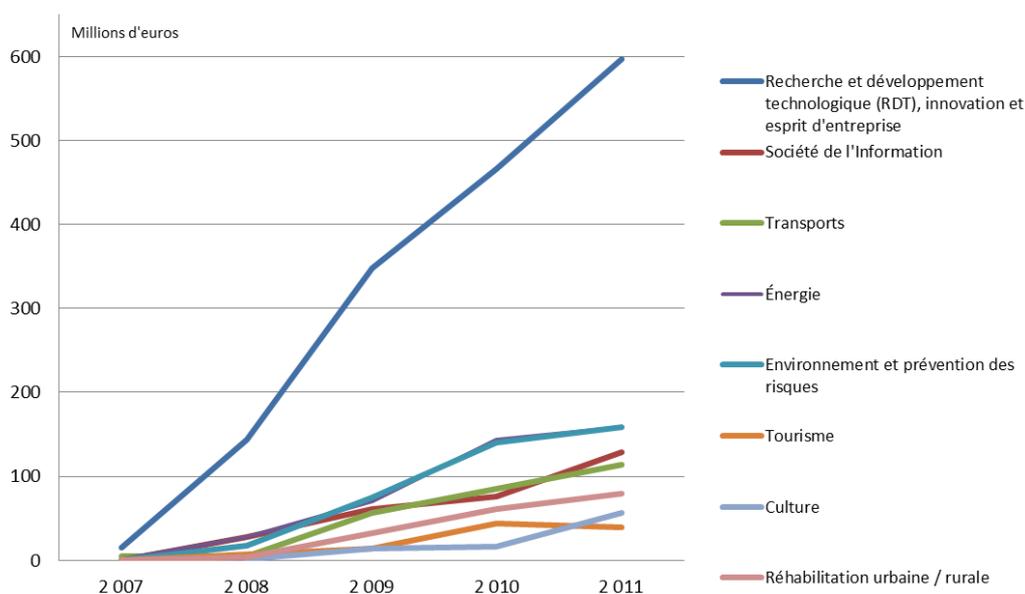
Pour le programme opérationnel national FSE « compétitivité », selon la catégorisation thématique de l'earmarking, les taux de programmation des principales priorités d'investissement sont dans l'ordre :

- « L'Amélioration de l'accès à l'emploi et de durabilité » avec 35% des montants programmés (1293 M€)
- La priorité relative aux actions d'inclusion sociale qui pèse 33% de l'ensemble (1245 M€)
- L'« Adaptation des travailleurs et des entreprises » qui représente 11% (426 M€).

2.6.7 Une évolution de la programmation qui reflète les priorités spécifiques des territoires

L'analyse dynamique de la programmation par thématiques prioritaires révèle une tendance forte pour la Métropole avec un démarrage plus rapide de la programmation pour les projets relevant de la recherche, de l'innovation et du soutien aux entreprises.

Graphique : Evolution de la programmation FEDER « Compétitivité » par thème (montants UE)



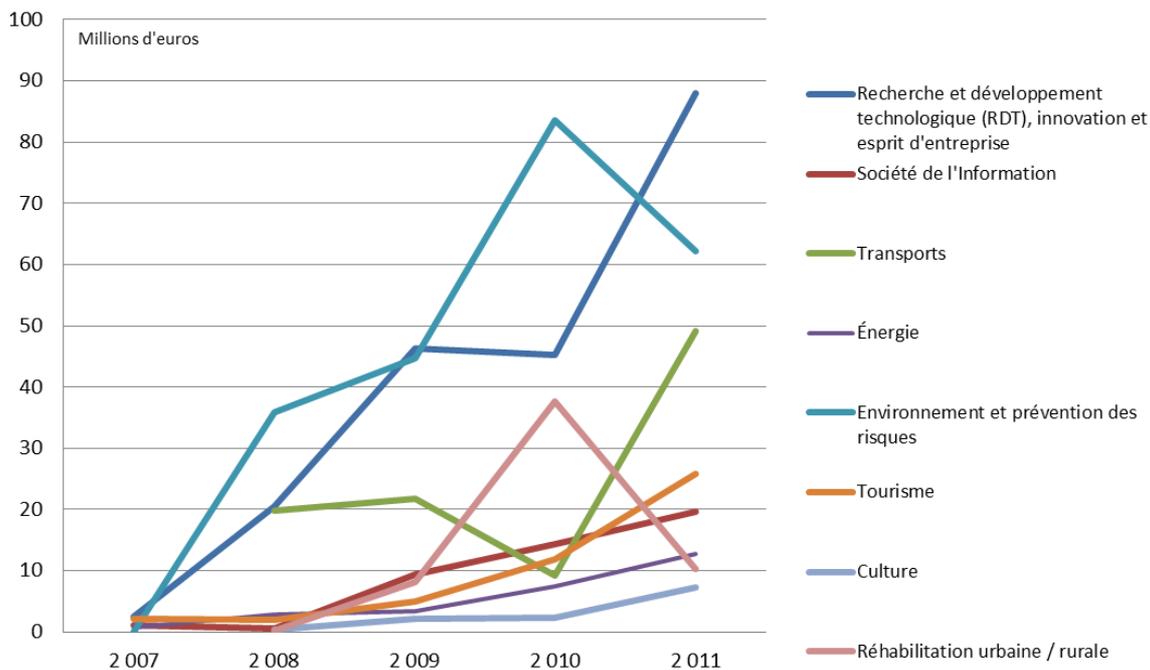
Source : infocentre presage au 01/07/2012

En effet, alors que la programmation est marquée par le poids prééminent des thèmes « RD, innovation et esprit d'entreprise » et « TIC » jusqu'en 2008 avec plus de 70% des montants programmés, ces thèmes tendent à se stabiliser de façon relative, au profit d'autres thèmes. Ainsi, en juin 2011, ces deux thèmes ne représentaient plus que 45% des montants programmés. Cette baisse en proportion doit être relativisée car les montants programmés ont, en valeur absolue, constamment augmenté à chaque année de programmation. Dans les faits, il s'agit plutôt d'un rattrapage des autres thématiques. Les thèmes dont la part a ainsi significativement progressé sont : l'« Énergie » et l'« Environnement » dès 2008 (10% environ des montants programmés) ; les

« Transports » (8%) et la « Rénovation urbaine » (5%) à partir de 2009. En 2011, on note une forte poussée des projets « Culture » dans la part des dossiers programmés.

Dans les DOM, ce sont les projets relevant de l'environnement et de la prévention des risques qui avancent le mieux. Le thème « Environnement » se démarque en montants par rapport à la Métropole puisqu'il y représente en juillet 2012 plus de 22% du FEDER programmé contre 21% au thème « RDT, Innovation et esprit d'entreprise ».

Graphique : Evolution de la programmation FEDER « Convergence » par thème (montants UE)

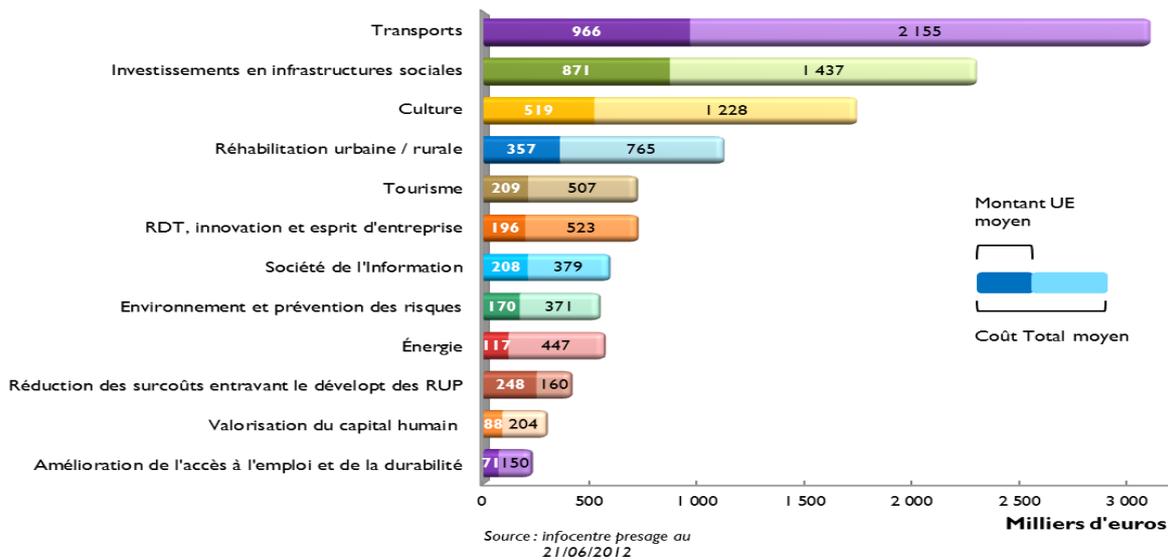


Source : infocentre presage au 01/07/2012

2.6.8 Montant moyen des dossiers FEDER : transports, infrastructures sociales et culture concentrent les plus grands dossiers

L'examen des montants moyens des dossiers FEDER par thème montre que les thématiques réunissant les plus gros dossiers sont les transports, les investissements en infrastructures sociales et la culture, avec plus de 600 000 euros en moyenne par dossier.

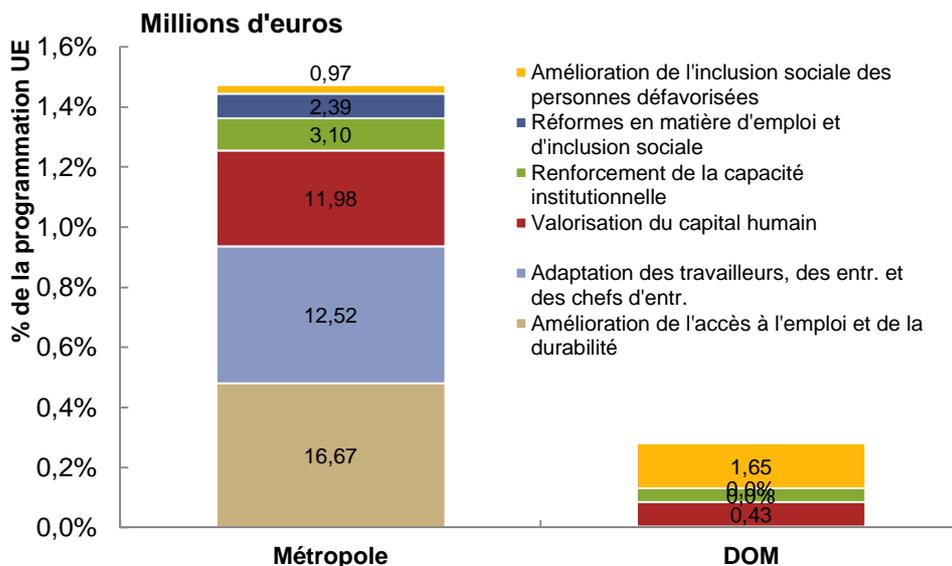
Graphique : Montant moyen des dossiers FEDER par priorité thématique (montants UE)



La flexibilité interfonds et l'intervention du FEDER dans le domaine des ressources humaines. La flexibilité interfonds, c'est-à-dire la possibilité de mobiliser du FEDER ou du FSE sur des priorités thématiques relevant en priorité du champ d'intervention de l'un ou l'autre fonds, reste en pratique marginale et peu utilisée. Une fraction faible de dossiers FEDER relève de la mise en œuvre effective de principe de « flexibilité » prévue par les règlements (110 dossiers identifiés comme tels dans PRESAGE représentant un montant programmé UE de 5,5 M€).

En revanche, l'intervention du FEDER dans le domaine des ressources humaines représente des montants plus importants, de l'ordre de 60M€.

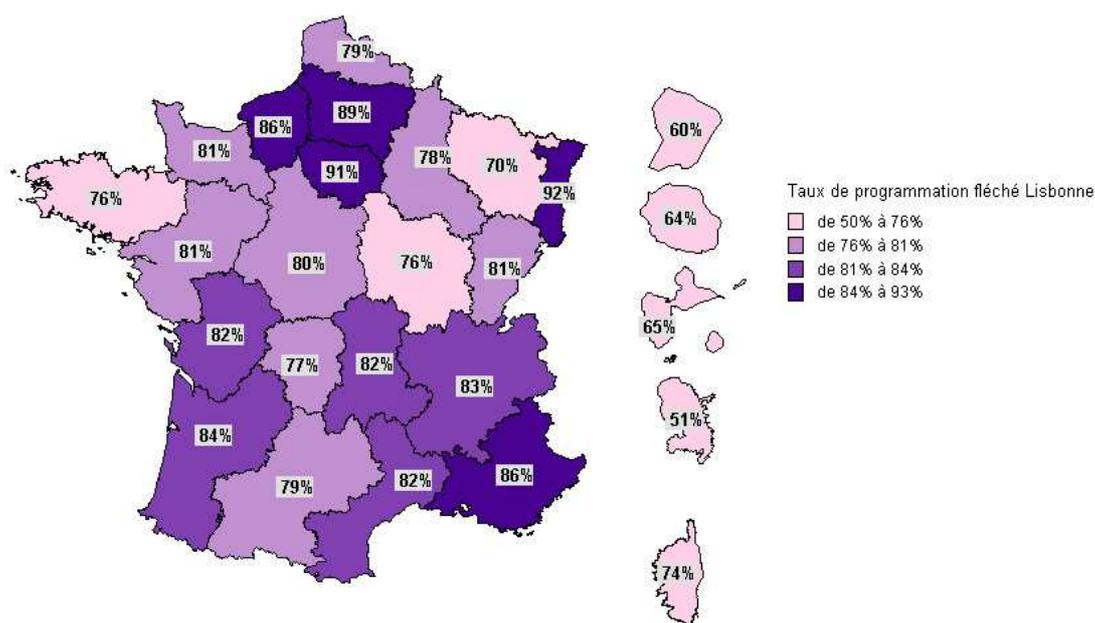
Graphique : L'intervention du FEDER dans le domaine des ressources humaines



2.6.9 Un taux de « earmarking » conforme aux exigences réglementaires

Avec un seuil réglementaire européen fixé à 75% pour l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », le niveau de « earmarking » FEDER et FSE reste élevé à mi-parcours de la programmation avec un niveau supérieur à 80%. Le FSE y contribue fortement : 97% des montants programmés sont fléchés sur des thèmes Lisbonne et Göteborg, contre 73% pour le FEDER.

Graphique : Taux de programmation fléché LISBONNE - Earmarking - (en % de la maquette financière UE)



Pour l'objectif « Convergence », le taux cible national (CRSN) de « earmarking » de 60% est atteint pour trois régions, la Martinique présentant un taux de « earmarking » de 51%.

2.7. La contribution des fonds FEDER et FSE à la Stratégie européenne pour l'emploi, aux objectifs stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale, l'éducation et la formation, et au Programme national de réformes (PNR 2011-2014)

2.7.1 La contribution du FSE aux Lignes directrices et aux recommandations de la stratégie européenne pour l'emploi

Les orientations stratégiques françaises pour l'intervention du fonds social européen de 2007 à 2013 portent sur des domaines d'action prioritaires déterminés par le Conseil interministériel pour l'aménagement et la compétitivité des territoires de mars 2006. Elles traduisent les priorités identifiées dans le Programme national de réformes (PNR) et s'inscrivent dans le cadre des

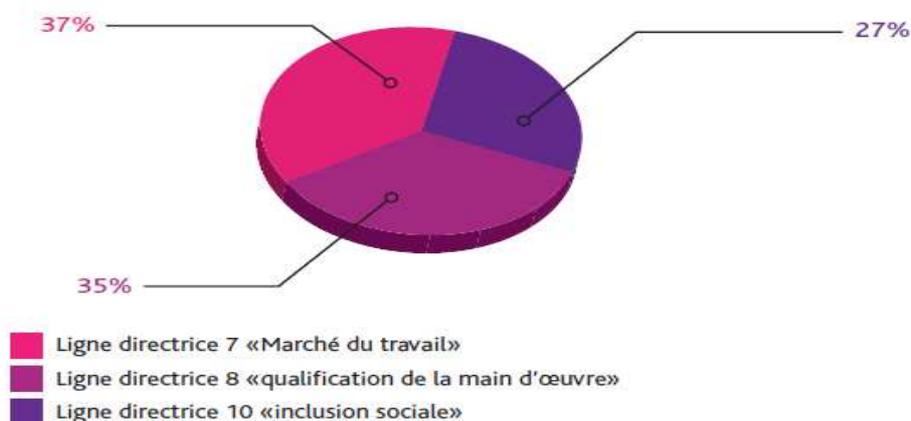
recommandations adressées par la Conseil à la France, « *Il est, notamment recommandé que la France (...) dans le cadre d'une stratégie intégrée en matière de « flexicurité » (...) appuie l'insertion sur le marché du travail et les reconversions, notamment en ce qui concerne les jeunes ; enfin améliore la formation tout au long de la vie afin de mieux l'adapter aux besoins du marché du travail.* »

Les domaines d'intervention du programme s'inscrivent ainsi directement dans les lignes directrices intégrées de la stratégie Europe 2020 qui guident l'action des États membres de l'Union européenne. Ainsi, l'essentiel des moyens dédiés à ce programme s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par les lignes directrices 7, 8 et 10 et correspondent aux orientations du PNR.

- **Ligne directrice 7** : Accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi (1,2 Md€ soit 35 % des montants programmés)
- **Ligne directrice 8** : Développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie (1,2 Md€ soit 37 % des montants programmés).
- **Ligne directrice 9** : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (0,9 Md€ soit 27 % des montants programmés).

Au 31 janvier 2012, 3,4 milliards d'euros ont été programmés selon la répartition suivante

Graphique : Participation du PO national FSE 2007-2013 aux lignes directrices pour l'emploi de la stratégie Europe 2020 (crédits programmés FSE au 30/1/12)



i) Ligne directrice n°7 : Accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi (1,2 Md€ soit 35 % des montants programmés)

En conformité avec la stratégie Europe 2020, la France s'est engagé à poursuivre ses efforts pour atteindre cinq objectifs nationaux principaux d'ici 2020. Le premier concerne le taux d'emploi pour atteindre un taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 75%. En France, ce taux pour les 20-64 ans a atteint 69,1 % en 2011. Le taux d'emploi avait culminé avant la crise à 70,7 % (deuxième

trimestre de 2008). L'atteinte de l'objectif de taux d'emploi des 20-64 ans de 75 % d'ici 2020 dépend en premier lieu de la reprise du marché du travail en sortie de crise, de la décrue du chômage et du retour au taux d'emploi d'avant-crise.

Le FSE participe directement à la poursuite de l'objectif national d'un taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 75 % afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'emploi. La croissance dépendant, notamment, d'une participation accrue au marché du travail, une importance particulière a été accordée au problème de la segmentation du marché, en correspondance avec la recommandation N°2 du Conseil de l'Union Européenne. L'accent a notamment été mis sur l'inclusion des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emploi de longue durée et sur l'égalité homme-femme au travail ainsi que l'intensification des politiques actives de l'emploi, en lien avec la recommandation n°3 du Conseil.

Cette intervention se décline en trois volets :

- accroître l'offre de travail, notamment des jeunes, des seniors et des femmes (36 % des crédits programmés au titre de cette ligne directrice),
- contribuer à l'accompagnement des demandeurs d'emplois (16 %),
- sécuriser les transitions et les parcours professionnels (48 %). En particulier, l'action du FSE se concrétise par une action forte pour l'insertion des jeunes dans l'emploi, en cohérence avec l'initiative prise par la Commission européenne, via le développement de l'apprentissage et de l'alternance, le dispositif « Défense 2ème chance » destiné aux jeunes les plus en difficulté et le soutien aux dispositions d'accueil et d'orientation des jeunes.

La question de l'emploi des femmes demeure un défi majeur et transversal. La France a choisi de fixer un sous-objectif dédié visant à atteindre un taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans de 70 % d'ici à 2020. Le FSE s'inscrit dans cet objectif à la fois au travers d'une mesure spécifique et de manière transversale. En effet, 17% des fonds programmés sont consacrés à des actions qui prennent en compte spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les opérations du programme.

Le FSE est ainsi mobilisé dans le cadre des mesures prises autour des actions conduites par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, de l'accompagnement des démarches en matière de gestion prévisionnelle des emplois, de l'accompagnement des démarches en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de développement des compétences et d'accès du plus grand nombre aux savoirs de base et l'accompagnement des demandeurs d'emplois (13%).

En termes de résultats, en 2011, par exemple, le taux d'accès à un emploi pour les jeunes accompagnés par des structures d'accueil et d'orientation a atteint 27% pour un objectif de 30%. La part des créatrices d'entreprises bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de leur projet s'élève à 39,8%, soit un taux supérieur à l'objectif de 38% fixé dans le programme opérationnel.

ii) Ligne directrice n°8 : Développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie (1,2 Md€ soit 37 % des montants programmés)

Le quatrième objectif retenu par la France en rapport avec la stratégie Europe 2020 est de limiter le taux de décrochage scolaire à 9,5 % et atteindre un taux de diplômés de l'enseignement supérieur de 50 % de la population âgée de 17 à 33 ans. La lutte contre le décrochage est en France une priorité.

Cependant, la France est le 18ème pays d'Europe en termes de décrochage scolaire. La proportion de jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en activité atteint des sommets dans les DOM (28% en 2006). En mai 2011, on estimait à environ 180 000 les jeunes « perdus de vue », c'est à dire dont personne ne sait ce qu'ils sont devenus. Sur les 700 000 jeunes qui sont sortis du système éducatif entre 2007 et 2009, 122 000 n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire ce qui les confronte à des difficultés accrues d'insertion sur le marché du travail.

Concernant le taux de diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de la population âgée de 30 à 34 ans se situait à 43,5 % en 2010, plaçant la France au-dessus de la moyenne européenne (33,6 %) et en 9^e position des 27 États membres. Le projet annuel de performances annexé au projet de loi de finances pour 2010 relatif à la recherche et à l'enseignement supérieur a prévu d'atteindre l'objectif de 50 % des 17-33 ans diplômés de l'enseignement supérieur à l'horizon 2013 (ce taux était de 46,8 % en 2010). Cette tranche d'âge apparaît de nature à mesurer au plus juste l'évolution précise du taux de diplômés de l'enseignement supérieur entre 2010 et 2020. À ce titre, il complète utilement la référence communautaire à la classe d'âge des 30-34 ans.

Les politiques menées pour améliorer la qualification de la main d'œuvre et développer l'accès à la formation tout au long de la vie correspondent aux engagements pris par la France, en réponse, notamment, à la recommandation n°3 du Conseil. L'action du FSE prend en compte les besoins de main-d'œuvre qualifiée du marché du travail et l'investissement dans le capital humain, que celui-ci concerne les salariés ou les demandeurs d'emploi via la formation ou la validation des acquis de l'expérience. Cette action se concentre sur les publics de bas niveau de qualification (aussi bien pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi) et sur les seniors. La moitié des montants programmés pour ce bloc concerne les mesures actives et préventives sur le marché du travail, mises en œuvre par les Conseils régionaux, un peu moins d'un quart des montants programmés concerne la formation des salariés, 15 % de ces montants concerne la formation de publics connaissant des difficultés particulières d'insertion (travailleurs handicapés ou détenus), 10 % concernent la VAE. Cette action se concentre sur les publics de bas niveau de qualification (aussi bien pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi) et sur les seniors ainsi que sur des publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion, dans le souci de l'accès du plus grand nombre à la compétence.

En termes de résultats, en 2011, 71,4% des demandeurs d'emploi formés ont un bas niveau de qualification ; ce résultat est proche de la cible (76%). La part des seniors participant à des actions de formation des salariés est de 26% à comparer avec un objectif de 35%.

iii) Ligne directrice n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (0,9 Md€ soit 27 % des montants programmés)

La cible européenne de réduction de la pauvreté est définie comme la baisse de 20 million, sur la période 2007-2017 du nombre de personnes pauvres ou exclues. En 2009, la France se situait dans le groupe des pays européens connaissant un niveau relativement faible de taux de pauvreté et d'exclusion défini selon l'indicateur relatif à la nouvelle cible européenne (19 % contre 23,5 % pour l'UE et notamment 20 % pour l'Allemagne, 23 % pour le Royaume-Uni et 25 % pour l'Italie).

La démarche nationale de lutte contre la pauvreté prévoit une réduction du taux de pauvreté d'un tiers en 5 ans sur la période 2007-2012¹⁹. Entre 2007 et 2009, le taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps a baissé (année de référence des revenus en 2006). En 2009, il correspond à 11,8 % de la population française²⁰. Le profil des personnes pauvres s'est peu modifié depuis 2007 : le taux de

¹⁹ En vertu de la loi n° 2008-1249 généralisant le RSA, cette cible sera révisée en 2012 en fonction des progrès réalisés, pour porter alors sur 2012-2017.

²⁰ Cf. le rapport 2011 au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en 5 ans.

pauvreté relatif reste plus élevé pour les familles monoparentales, les personnes isolées, les familles nombreuses et les personnes immigrées alors que le risque de pauvreté décroît de façon générale avec l'âge.

Comme l'indiquait l'évaluation ex ante du CRSN en 2007, qui fait référence à la réduction des inégalités territoriales face à l'emploi, à l'insertion professionnelle des handicapés, à la lutte contre les discriminations et à la réduction de l'échec scolaire et fait de la lutte contre l'exclusion sociale un enjeu fondamental, « la France ne parvient pas plus à résoudre la question du chômage de masse qu'elle ne parvient à résoudre la question de l'exclusion sociale persistante voire renouvelée dans ses formes, qui touche de plein fouet des catégories spécifiques : migrants, handicapés, jeunes sortis du système scolaire sans solutions, résidents des ZUS ou de zones rurales en difficultés, etc ».

Afin de remédier aux difficultés des citoyens les plus vulnérables et à garantir leur inclusion sociale, le FSE concentre son action sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et de la participation au marché du travail des chômeurs, notamment de longue durée et des inactifs, notamment bénéficiaires de minima sociaux, dans le cadre des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

Une des finalités de l'axe 3 « Inclusion sociale » de ce programme est aussi de lutter contre les discriminations et d'agir en faveur des habitants des zones urbaines sensibles : 7,5 % des montants programmés sont consacrés à cette thématique. Le FSE est, notamment, mobilisé sur le contrat d'autonomie, dans la continuité des actions lancées dans le cadre du comité interministériel des villes.

Le FSE contribue enfin directement à l'amélioration de la participation au marché du travail des personnes qui en sont le plus éloignées. En termes de résultats, en 2011, le taux de sortie vers l'emploi à l'issue d'un parcours au sein d'un plan local pour l'insertion et l'emploi a atteint 36%, proche de la cible de 42% attendue.

2.7.2 La contribution du FSE à la mise en œuvre des objectifs des Rapports stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale et autres priorités et objectifs communautaires dans le champ de l'éducation et de la formation.

Conformément aux priorités inscrites dans les lignes directrices 17 (appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale) et 19 (créer des conditions d'accès au marché du travail inclusif qui favorisent l'insertion des demandeurs d'emploi et des personnes défavorisées), l'Axe 3 du programme opérationnel vise à renforcer la cohésion sociale, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les discriminations.

A ce titre, le Fonds social européen intervient auprès des publics ayant des difficultés particulières d'insertion, ainsi qu'auprès des bénéficiaires des minima sociaux et du RSA, des publics les plus éloignés de l'emploi, mais également auprès des détenus, des personnes en situation d'illettrisme ou de handicap. Enfin, des mesures concernent la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. L'axe 3 est le mieux doté de la maquette (37,1%). 55,3% des dossiers concernent l'inclusion sociale, et 40,9% le retour à l'emploi des personnes défavorisées et les discriminations. 253 521

participants sont identifiés, soit un peu plus de 23,4 % des participants du programme, dont 49 % de femmes.

La répartition totale par groupes cibles. 8 % sont des actifs occupés (55 % de femmes), tandis que 59 % des participants sont des chômeurs (50 % de femmes), dont 33 % des chômeurs de longue durée (50 % de femmes). Il faut y ajouter 33 % d'inactifs, dont 9 % en formation. 27 % des participants de cet axe ont entre et 15 et 24 ans, le public de cet axe est plus âgé que la moyenne du programme, 5 % ont plus de 55 ans.

55 % des participants des participants ont, au plus, un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième soit un niveau d'instruction plus faible que celui de l'ensemble des participants. 12 % ont le niveau bac et 5 % un niveau supérieur (dont 56 % de femmes). 43 % des participants sont bénéficiaires de minima sociaux, ce qui est conforme aux caractéristiques de cet axe et confirme le ciblage du FSE. 6 % sont des migrants. 4 % sont des personnes handicapées ce qui est, de nouveau en 2011, supérieur à la part des personnes handicapées dans l'ensemble du programme.

Le FSE a pour objectif de promouvoir l'emploi et la formation professionnelle. Par conséquent, il ne répond pas aux priorités n°4 et n°5 du Rapport social national de la France, qui concernent « Pensions adéquates et soutenables » et les « Soins de santé et de longue durée accessibles, de haute qualité et soutenables ».

2.7.3 La contribution du FEDER au Programme national de réforme 2011-2013

Les programmes opérationnels FEDER 2007-2013 s'inscrivent pleinement, de par leurs orientations stratégiques, dans les priorités du programme national de réforme de la France pour la période 2011-2013.

En effet, comme le démontre la programmation l'intervention du FEDER porte en priorité sur les objectifs d'Europe 2020, avec 5 thèmes concentrent près de 85 % des montants programmés : « &D, Innovation et esprit d'entreprise » (45 %), « TIC » (8%), « Énergie » (11 %), « Environnement » (11 %) et « Transport durable » (8 %). Parmi les bénéficiaires de la programmation FEDER, les entreprises occupent aussi une place importante avec près d'un tiers des bénéficiaires de la programmation. Cette orientation forte de la programmation vers la R&D, l'innovation et les entreprises est conforme aux priorités du PNR 2011-2013 et à la stratégie Europe 2020.

Dans le prolongement de la stratégie de Lisbonne, le FEDER est un instrument important de la déclinaison sur les territoires des objectifs du PNR et de la stratégie Europe 2020. Par les actions qu'il soutient en faveur de la recherche, de l'innovation et des TIC, il contribue directement à la réalisation des objectifs de la **Ligne directrice 4 (« Optimiser le soutien à la R&D et à l'innovation, renforcer le triangle de la connaissance et libérer le potentiel de l'économie numérique »)**. Les stratégies régionales d'innovation répondent clairement à cet objectif national via un renforcement adapté de l'efficacité globale des systèmes d'innovation territoriaux.

Les actions en faveur de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le logement contribuent également à la **Ligne directrice 5 (« Favoriser une utilisation plus efficace des ressources et réduire les émissions de gaz à effet de serre »)** et des objectifs du « Grenelle de l'environnement ».

Le soutien du FEDER au PME et au développement d'instruments financiers innovants en faveur des entreprises, avec près de 350M€ mobilisés dans des instruments d'ingénierie financière en 2012, constitue également une contribution directe à la **Ligne directrice 6 (« Améliorer l'environnement des entreprises et des consommateurs et moderniser la base industrielle afin d'assurer le plein fonctionnement du marché intérieur »)**. Dans le sillage des stratégies régionales d'innovation, la R&D, l'innovation et le soutien aux entreprises apparaissent en effet comme des champs privilégiés pour le recours à des mécanismes d'aide remboursable (garantie, prêt, capital-investissement). Outre les dispositifs spécifiques de type JEREMIE pour faciliter l'accès des PME aux financements, aujourd'hui déployés par les régions Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-D'azur, on recensait au 31 décembre 2011 près de 180 opérations d'ingénierie financière pour un coût total de près de 350 M€, au titre des PO FEDER « Compétitivité ». En 2012, plusieurs régions françaises ont accéléré la mise en place de fonds d'amorçage ou de co-investissement, en lien avec des initiatives nationales similaires (ex : Fonds national d'amorçage, Fonds stratégique d'investissement).

3. Progrès et défis dans la mise en œuvre des priorités et de la stratégie

3.1. Synthèse des mesures prises au niveau national pour accélérer la mise en œuvre des PO 2007-2013

Depuis 2009, plusieurs mesures nationales ont été introduites pour dynamiser la programmation des crédits FEDER sur des thématiques relevant de la croissance et de l'emploi. Un cadre stratégique général a ainsi été défini pour favoriser la réalisation des objectifs européens inscrits dans le « Pacte pour la croissance et l'emploi ».

Ce **cadre stratégique** s'appuie sur la circulaire du Premier Ministre du 27 août 2012 relative aux mesures en faveur de la mobilisation du FEDER pour la croissance et l'emploi, et sur des circulaires spécifiques portant sur des thèmes précis (efficacité énergétique, TIC) :

- Circulaire du 1er août 2012 du METL concernant la mobilisation du FEDER en faveur des opérations relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le logement
- Circulaire du 22 juin 2009 du MEDDAT sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le logement
- Circulaire de la DIACT du 19 janvier 2009 relative à l'éligibilité des infrastructures numériques haut et très débit au FEDER

Des actions ont également été engagées en vue de **sécuriser et de renforcer les procédures de gestion et de contrôle** :

- Décret sur l'éligibilité des dépenses du 3 septembre 2007 modifié le 21 janvier 2012,
- Circulaire du Ministère de l'intérieur du 6 mai 2011 relative au renforcement des procédures de gestion et de contrôle du FEDER
- Circulaire du 25 janvier 2012 du Ministère de l'intérieur visant à définir les actes prioritaires en matière de contrôle de légalité
- Circulaire du premier Ministre du 5 janvier 2012 relative aux dispositifs d'ingénierie financière

Dans le cadre du programme d'assistance technique Europ'Act, deux **outils d'appui réglementaire** ont été déployés, il s'agit de :

- La plate-forme d'appui réglementaire des fonds structurels
- Le guide d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds structurels

La **plate-forme d'appui réglementaire** constitue un espace de ressources et d'échanges dédié aux gestionnaires de fonds structurels en France pour la période 2007-2013, dont la mise en service a été effective début décembre 2009. Elle vise à mutualiser et améliorer les procédures et compétences des acteurs intéressés. Les gestionnaires et contrôleurs peuvent accéder à tout moment à un ensemble de ressources réglementaires mais aussi poser des questions et obtenir des réponses sur des problématiques liées à la réglementation. Parallèlement, la plateforme assure une veille réglementaire complète (communautaire et nationale), quel que soit l'objectif communautaire concerné (Compétitivité régionale et emploi, Convergence, Coopération Territoriale). La plateforme d'appui réglementaire est structurée en deux espaces : un espace « ressources documentaires » qui

constitue une base de données actualisées, associée à un moteur de recherche qui permet d'afficher les documents par fonds, nature, type et origine ainsi qu'une recherche par mots clés dans les titres ; et un espace « échanges réglementaires » qui se présente en deux blocs complémentaires (gestion des projets/ gestion des programmes) et sous thématiques adaptées. A ce jour plus de 110 questions ont été posées dans le cadre de cet espace. La gouvernance de la plateforme est assurée par la DATAR qui assure la coordination de l'outil, avec l'appui de l'ASP qui assume l'animation de l'outil, en lien avec un comité de pilotage associant les Ministères concernés, des représentants de SGAR, des Conseils Régionaux, de la CICC et d'experts associés au besoin.

Cependant, les études et évaluations récentes ont fait apparaître que, pour être un réel outils d'appui aux Autorités de gestion, la plateforme devra évoluer après 2014 en tenant mieux compte des métiers et besoins des utilisateurs.

Le **guide d'éligibilité des dépenses** est un document pratique et pédagogique qui a été réalisé en avril 2011 par un groupe de travail restreint associant les ministères gestionnaires, des représentants de SGAR et des conseils régionaux, la DGEFP, la DATAR et l'ASP. Ce guide s'adresse à l'ensemble des gestionnaires et contrôleurs des fonds structurels européens dont l'objectif est de présenter, préciser et illustrer les règles d'éligibilité des dépenses. Il offre une présentation du cadre réglementaire applicable à l'éligibilité des dépenses pour la période 2007-2013, tant au niveau national qu'europeen, mais aussi un cadre méthodologique. Il a vocation à évoluer en fonction de la réglementation nationale et européenne. Ce manuel constitue un outil au service de la plate-forme d'appui réglementaire des fonds structurels. Il a été mis en ligne le 5 avril 2011 sur l'extranet « espace juridique » du site Europe en France. Le guide d'éligibilité des dépenses est reconnu comme un outil utile par les gestionnaires des programmes qui l'utilisent dans leurs tâches quotidiennes.

Des **formations** destinées aux gestionnaires et aux contrôleurs du FEDER sur des thématiques complexes ont également été mises en place (aides d'Etat, ingénierie financière, marchés publics et délégation de service public, éligibilité des dépenses...).

Dans le cadre des actions de contrôle et d'audit, les autorités nationales ont mis en place et conduit des plans de reprises (actions collectives, transports ferroviaires, photovoltaïque,...) visant à remédier aux problèmes relevés par les services de la Commission et qui ont pu entraîner des interruptions du délai de paiement et de suspension des paiements.

3.1.1. Synthèse des principaux ajustements stratégiques et financiers des programmes opérationnels FEDER

En 2012, la DATAR a conduit une analyse exhaustive et minutieuse des révisions récentes des programmes opérationnels FEDER (Convergence, Compétitivité, CTE) engagées et validées sur la période 2007-2011.

En termes de **priorités thématiques**, il ressort de cette analyse des révisions de maquettes financières des différents programmes opérationnels, une réaffectation de crédits FEDER vers des mesures relatives aux thèmes prioritaires « Société d'information » (+23,2M€) et « Energie » (+24,1M€), à la faveur d'un ajustement des enveloppes dédiées aux thématiques « RDT, innovation et esprit d'entreprise » (-18.7M€) et « Réhabilitation urbaine et rurale » (-41.7M€).

Concernant la **thématique « RDT, innovation et esprit d'entreprise »**, ces différentes composantes évoluent toutefois différemment. En effet, si l'innovation (+ 10.7M€) et la Recherche (+15.4M€), profitent de la mise en œuvre des stratégies régionales d'innovation, en revanche le volet relatif à

« l'esprit d'entreprise » baisse (-44.9M€). Cette baisse de la thématique « Innovation, esprit d'entreprise et RDT » reste relative et traduit avant tout un réajustement à la marge, représentant à peine 0,48% de la maquette totale pour les PO Compétitivité. Le recul des créations d'entreprises avec la crise peut également expliquer cette variation des moyens financiers dédiés.

Par ailleurs, si la thématique « RDT, innovation et esprit d'entreprise » affiche une légère baisse en volume pour l'objectif Compétitivité et l'objectif CTE, elle progresse en revanche dans le cadre de l'objectif Convergence (+ 1,11% de la maquette totale pour les PO Convergence).

Concernant la **thématique « Environnement et prévention des risques »**, on relève pour les PO « Compétitivité » un recalibrage à la baisse de l'enveloppe (-12.4Meuro), au profit généralement des thèmes de « Energie » (24 M€) et « Société d'information » (30, 5M€). En revanche cette thématique progresse pour les PO CTE (+ 16,9M€) au détriment de la thématique « Société d'information » (-7M€) et de la thématique « RDT, innovation et esprit d'entreprise et RDT » (-11,7M€). On relève également que l'enveloppe de la **thématique « Energie »** augmente globalement pour les PO FEDER « Compétitivité (24,1M€).

L'enveloppe de la **thématique « Culture »** progresse dans les PO FEDER « Compétitivité » du fait essentiellement d'un transfert opéré au sein du PO de la région Aquitaine en faveur du Grand Projet « Centre Culturel et Touristique du Vin à bordeaux ». Pour les PO FEDER « Convergence », la thématique « Culture » recule (-13,6M€), là encore du fait d'un unique transfert au sein du PO Réunion au bénéfice d'autres thématiques (Tourisme, Innovation, Environnement et protection des risques).

i) Analyse thématique des révisions de maquettes financières entre 2007 et 2012

Entre 2007 et 2012, 22 PO ont procédé, le plus souvent en lien avec la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation, à une révision de maquette concernant la thématique « **RDT, innovation et esprit d'entreprise** ». Les principales raisons invoquées à ces modifications font état d'une surprogrammation initiale (Bretagne), du faible impact de la crise en région (Midi Pyrénées : +17,5M€), de difficultés d'accès aux crédits pour les entreprises (Basse Normandie : -14M€, Corse : -14,6M€), de l'impact de la SRI et de l'intégration de ses actions dans le PO (Réunion : +14,3M€, Nord Pas de Calais : +12M€).

Principaux abondements	Principaux prélèvements
Midi-Pyrénées : +17.5Meuro (Provenance : Environnement : -22,5M ; -1,5M de Réhabilitation)	Bretagne : -15.245Meuro (vers TIC pour 21.833Meuro)
Réunion : +14.3Meuro (-13.574Meuro de « cohésion sociale »)	Corse : -14.592Meuro : (vers environnement pour 18.8Meuro)
Nord Pas de Calais : +12Meuro (-13Meuro depuis Transport)	Basse-Normandie : -14Meuro (vers TIC (6Meuro), Transport (5.5Meuro) et Réhabilitation (2.5Meuro))

Concernant le thème « **Environnement et prévention des risques** », 20 PO ont modifié l'enveloppe dédiée, prenant acte d'un sur-abondement (Franche-Comté) ou, au contraire, d'un sous-abondement initial (Corse). D'autres autorités de gestion invoquent le démarrage lent de cette thématique (Languedoc-Roussillon) ou d'une priorisation stratégique nouvelle dans un contexte de crise (Midi-Pyrénées).

Concernant le thème « **Société d'information** », 12 PO ont procédé à des révisions de maquettes financières, invoquant une forte demande en matière de très haut débit et la mise en cohérence du PO avec le Schéma de cohérence régional pour l'aménagement numérique (Bretagne, Languedoc-Roussillon), la volonté d'étendre le Très Haut Débit à l'ensemble du territoire et non plus aux seules zones d'activités économiques suite à la modification du CRSN (Basse-Normandie), ou encore les effets de la crise entraînant la nécessité d'investir sur les activités économiques et l'énergie (Lorraine).

Principaux abondements	Principaux prélèvements
Bretagne : + 21.833Meuro (depuis Innovation pour 15.245Meuro et Réhabilitation Urbaine et Rurale pour 7.35Meuro)	Nord-Ouest Européen : -7Meuro (vers Environnement)
Languedoc-Roussillon : +11.5Meuro (11Meuro depuis Innovation ; 6.8Meuro depuis Environnement)	Aquitaine : -4.5Meuro (vers Culture)
Basse-Normandie : +6Meuro (depuis Innovation -14Meuro)	Lorraine : -4.3Meuro (vers Energie)

Concernant le thème « **Energie** », 7 PO ont procédé à des révisions de maquettes, le plus souvent en lien avec le soutien aux projets en faveur de l'efficacité énergétique dans les logements sociaux, rendus éligibles en 2008.

En matière de mobilisation du FEDER dans le champ de l'efficacité énergétique, **l'exemple de la région Ile-de-France** est remarquable. Au total, en 2012, 14 projets ont été programmés pour un coût total éligible de 40,6M€ dont 10M€ de FEDER. Sur les quatorze projets, deux concernent la réhabilitation de chaufferies bois distribuant en chauffage des logements avec raccordement d'une école située à proximité du réseau de distribution du chauffage des logements. Le nombre prévisionnel de logements sociaux concernés par ces 14 projets est de 3953 soit +263% par rapport à l'objectif de 1500 logements prévus. La répartition des crédits par département montre une forte concentration dans le département de la Seine-Saint-Denis avec 30,23% des crédits FEDER programmés, suivie de la Seine et Marne (20,67%) du Val d'Oise (17,30%), le Val de Marne (14,47%) et l'Essonne (14,02%). Cette répartition s'explique notamment par les projets financés au titre de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements sociaux qui se situent pour 23,42% en Seine-Saint-Denis, 22,02% dans le Val d'Oise, 20,33% en Seine et Marne, 19,86% dans le Val de Marne et 14,37% dans l'Essonne.

Principaux abondements	Principaux prélèvements
Lorraine : + 13.1Meuro (depuis Innovation 10.8Meuro et TIC -4.3Meuro)	Bourgogne : -2.5Meuro (vers Environnement)
Languedoc-Roussillon : +8Meuro (depuis Environnement -6.8Meuro et Transport -2.2Meuro)	
Auvergne : +4Meuro (1.5Meuro depuis Innovation, 2.5Meuro depuis Réhabilitation Urbaine et Rurale)	

ii) Point sur les révisions concernant les « Projets Urbains Intégrés »

EN 2007, le gouvernement français a encouragé l'intégration d'un volet urbain dans les PO régionaux dans l'optique de réinsérer les quartiers en difficulté et leurs habitants dans les dynamiques urbaines

d'ensemble, en ouvrant les démarches engagées au sein des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sur de nouvelles thématiques (environnement, NTIC, activités économiques, transports ...) et vers des partenariats élargis. La grande majorité des régions ont ainsi intégré dans leurs PO un axe ou des mesures dédiées à la revitalisation des quartiers en difficulté. Mis en œuvre au moyen d'appels à projets régionaux, ces fonds permettent de financer 61 PUI, dans 15 régions métropolitaines, constituant le volet urbain de la politique de cohésion en France métropolitaine, et depuis 2012 un PUI DOM en Martinique.

Entre 2009 et 2012, plusieurs autorités de gestion ont revu les modalités de financement de ces « PUI ». C'est le cas de la région **Ile de France** où un bilan technique et financier, dressé en 2011, des plans d'actions et de l'avancement des projets des 10 PUI, a conduit, sans révision formelle de maquette, à un ajustement de l'enveloppe prévue initialement (Recalibrage de l'axe 1 de 76M à 63M) dédié aux PUI dans le but de dynamiser la programmation du FEDER.

En **Rhône-Alpes**, la révision à mi-parcours du programme a été l'occasion d'une analyse spécifique des PUI qui a mis en évidence une stratégie d'intervention originale, transversale et cohérente par rapport aux orientations européennes et nationales, mais aussi des difficultés de démarrage opérationnel, des retards dans la programmation et des écarts importants entre les projets conventionnés et les projets réalisés. Suite à cette évaluation et à des réunions bilatérales (Etat, Conseil régional et porteurs de PUI), des ajustements financiers ont été validés.

3.1.2. Synthèse des principales mesures pour accélérer la mise en œuvre des PO FSE

i) La programmation dynamique

Les comités nationaux de suivi des 23 mars et 24 juin 2009 ont validé le principe de la mise en place du mécanisme de programmation dynamique, à partir de 2010. Cette programmation dynamique répond à la volonté d'optimiser le niveau de programmation pour soutenir les actions répondant aux orientations prioritaires fixées en réponse à la crise. In fine, prévenir le dégageement d'office.

Au 31 décembre 2008, 373,2 M€, soit 62% de la tranche 2007, n'étaient pas programmés. De même, au 31 décembre 2009, et ce en dépit d'un important effort de rattrapage, le niveau de sous-programmation restait très élevé au niveau régional (293,7 millions d'euros). Il a été définitivement rattrapé en 2010-2011. Aucune sous-programmation n'a en effet été constatée au titre des tranches antérieures et le taux de programmation atteignait 56% en janvier 2011, conformément à la marche théorique du programme opérationnel.

Pour l'année 2011, en application de ces principes, le CNS du 8 février 2012 a acté un transfert de 2,4 M€ entre maquettes régionales. Ce transfert s'est limité au périmètre de l'axe 3, les sous-réalisations constatées sur les autres axes n'étant pas significatives. Pour rappel, l'application du mécanisme de programmation dynamique au titre des deux années précédentes avait conduit à réaffecter 5,2 millions en 2010, et 62 millions en 2009, via des mesures de transfert entre autorités de gestions déléguées ou entre autorités de gestion déléguées et le volet central.

Ce mécanisme résulte des dispositions conventionnelles prévues pour les organismes intermédiaires et ne s'applique pas aux conseils régionaux. Cet exercice fait l'objet d'un processus itératif à l'automne, lors du dialogue de gestion et ce jusqu'à la fin de l'année. Il s'applique en deux phases et à deux niveaux :

➤ **Le niveau de programmation** : pour rappel, le niveau de sous-programmation est apprécié en comparant, axe par axe, le montant des crédits programmés au 31 décembre de l'année n au regard de l'équivalent (en cumul) des tranches précédentes. Les crédits non programmés à l'échéance du 31 décembre et n'atteignant pas les objectifs fixés par l'autorité de gestion en titre peuvent faire l'objet d'un retrait au niveau de la maquette régionale sur le ou les axes concernés. Pour les régions dépassant l'objectif de programmation, il est possible de recevoir un abondement, le principe étant que les décisions de reprises de crédits sont plafonnées aux besoins réels et immédiats d'abondement, exprimés et objectivés. De plus, l'objectif de la programmation dynamique n'est pas de constituer une réserve de performance mais bien au contraire, d'utiliser les crédits à flux tendu.

➤ **Le niveau de réalisations** : La seconde phase du mécanisme concerne le niveau des réalisations et concerne les dépenses déclarées par chaque région qui ont été intégrées à l'appel de fonds de fin d'année : les dépenses non justifiées, certifiées et déclarées au regard de l'objectif régional annuel font l'objet d'un dégagement automatique, quelle que soit la position du PO dans son ensemble au regard de la règle du N+2.

En 2010 et 2011, l'ensemble des autorités de gestions déléguées avaient atteint leur objectif annuel de réalisation. De même, à la date du 31 janvier 2012, tous les centres de gestion avaient atteint leur objectif annuel de dépenses, qui atteignait 106% en global. Aucune décision de reprise de crédits n'a dès lors été prise au titre du volet réalisation du mécanisme de programmation dynamique lors du CNS du 8 février 2012.

ii) La simplification du cadre de gestion

Pour permettre le bon démarrage de la programmation 2007-2013, les services gestionnaires ont pu rapidement disposer des instruments nécessaires et des documents types à l'exécution correcte de chacune des étapes de la chaîne de traitement administrative et comptable des opérations recevant une participation du FSE, depuis l'enregistrement d'une demande de financement jusqu'au paiement de l'aide communautaire due, et à l'archivage du dossier de gestion. En 2009, six instructions visant à préciser et à renforcer le cadre de gestion du FSE ont été écrites par la DGEFP en complément des directives communautaires. Elles concernent les OPCA, les PLIE, les marchés, les contrôles qualité gestion, l'AFPA et les missions locales. En 2010, plusieurs chantiers ont été engagés afin de simplifier la gestion des crédits et de sécuriser le fonctionnement du système FSE.

Parmi les mesures de **simplification financière**, les dispositions suivantes ont été présentées lors du Comité national de suivi du 27 janvier 2010 :

➤ **La forfaitisation des coûts indirects des opérations relevant du régime de subvention**

Suite à deux études diligentées par la DGEFP, il a été décidé que les opérations relevant du champ d'application (d'un montant inférieur ou égal à 500 000 euros) retenues pourraient intégrer des coûts indirects valorisés à hauteur de 20% des dépenses directes justifiées, déduction faite des achats de prestations contribuant directement à la réalisation de l'action. Le nouveau régime de forfaitisation est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

➤ **L'allègement des conditions de recevabilité des dossiers**

Il a permis aux gestionnaires d'enregistrer en tant que dossier complet une demande d'aide non accompagnée de certificats de cofinancement ou de lettres d'intention établis à hauteur des contreparties publiques et/ou privées mobilisées.

➤ La gestion annualisée des opérations

Mise en place au début de la programmation pour faciliter la réallocation en continu des crédits non consommés, elle a été assouplie. Une nouvelle version de Presage_web, mise en production en juillet 2010, a permis en effet d'assouplir la segmentation par tranche annuelle pour les dossiers à cheval sur deux années ou plus, et de mettre en œuvre une dynamique vertueuse en termes de réalisations. C'est notamment le cas des opérations d'une durée inférieure à 18 mois, programmées au titre de périodes à cheval sur deux années civiles, qui ont été affectées à l'année de démarrage des actions. Cette mesure a permis d'alléger la charge administrative en permettant aux organismes bénéficiaires de planifier les actions à mener sur des périodes suffisamment étendues, sans être astreints à des clôtures de tranches trop rapprochées à la date de démarrage du projet.

➤ La dématérialisation

La DGEFP a lancé un chantier de mise en œuvre d'un portail de dématérialisation de l'ensemble des supports de gestion FSE, intitulé « Ma démarche FSE ». Une première étape de dématérialisation a été conduite en 2011 avec la saisie directe du bilan par les bénéficiaires puis le développement d'autres modules en cours.

Depuis janvier 2012, « Ma démarche FSE » est accessible à l'ensemble des régions métropolitaines dans sa version initiale, qui permet de saisir en ligne et de transmettre par voie électronique des bilans d'exécution produits au titre des opérations financées par voie de subvention. A compter du 1^{er} juin 2012, son périmètre fonctionnel a été étendu au dépôt des demandes de subvention par les porteurs de projet ainsi qu'à la saisie en ligne par les gestionnaires de la grille de recevabilité et des fiches d'instruction. Enfin, à l'échéance du 1^{er} décembre 2012, le portail devra permettre la saisie en ligne par les gestionnaires des fiches de contrôle de service fait. En septembre 2012, « Ma démarche FSE » est entrée en phase de test dans les 4 DOM pour un déploiement espéré en début 2013.

Une très forte attente est exprimée par les gestionnaires (qui saisissent actuellement les indicateurs pour le compte des porteurs de projet) pour le déploiement des outils de dématérialisation. Le rapport de l'évaluation sur le dispositif du système de suivi préconise que « *la généralisation de la dématérialisation sera impérative en 2014 quel que soit le support technique retenu ou l'organisation des autorités de gestion, à la fois par la nécessité de s'intégrer dans un mouvement global, mais aussi par l'exigence de la mise en place d'un système totalement numérique rappelée dans les projets de règlements*²¹ ».

Ce projet est piloté par la DGEFP avec l'appui de la DGME dans le cadre de la mesure 15 de la RGPP relative à la simplification et à la fiabilisation des demandes de financement du FSE.

3.3. Contributions des PO au plan de relance européen

3.3.1. Contribution des PO FEDER au plan de relance européen

L'utilisation des avances supplémentaires de la Commission européenne en 2009. L'expérience du plan de relance européen de 2009 a parfaitement démontré que l'injection de liquidités par de

²¹ Rapport final de l'évaluation sur le dispositif de suivi évaluatif – préconisation. Disponible sur www.fse.gouv.fr

nouvelles avances (+2,5% en 2009) a accéléré la mise en œuvre des programmes et facilité l'absorption réelle des fonds structurels.

L'augmentation des avances a permis avant tout, et dans un contexte de crise :

- D'effectuer les paiements aux bénéficiaires en début de programme y compris ceux connaissant des difficultés de trésorerie,
- De réduire les délais de versements des subventions aux porteurs de projet qui préfinancent déjà leurs dépenses,
- De diminuer les seuils à atteindre en termes de dégagement d'office et les montants à justifier auprès de la Commission européenne, facilitant ainsi la mise en œuvre des programmes et leur efficacité,
- De réguler la périodicité des appels de fonds auprès de Bruxelles.

Dans certains cas, la disponibilité des avances a également permis de limiter les difficultés engendrées par les procédures d'interruption ou de suspension de paiement décidée par la Commission européenne. En effet, le fonds de roulement disponible a permis d'assurer la continuité des paiements aux bénéficiaires garantissant ainsi une certaine équité.

Les conséquences négatives engendrées par la suppression des avances sont les suivantes :

- Retards dans la mise en œuvre des programmes,
- Augmentation du risque de dégagement d'office,
- Exclusion des porteurs de projets n'ayant pas une trésorerie suffisante des subventions européennes (notamment les petits) avec une rupture du principe d'équité dans l'accès aux aides européennes, et des risques de fermetures ou liquidation
- Impact négatif sur l'image de l'Europe (avec l'augmentation des délais de paiement) alors que la Commission renforce les obligations des Etats membres en matière de communication et d'information (articles 105 et suivants du projet de règlement)
- Frein à la mise en place des dispositifs d'ingénierie financière. En effet, la mise en place de tels dispositifs nécessite la présence d'une trésorerie immédiate de l'autorité de gestion.

Une dotation de 7.5% soit 419 481 295 € a été versée au titre des avances 2007-2013 sur les programmes régionaux FEDER dont 5% (279 654 295€) en début de période.

Après une enquête adressée aux autorités de gestion des programmes, il convient de souligner que les principaux bénéficiaires des avances sont majoritairement les associations, les structures privées et les établissements publics.

L'utilisation des avances de l'objectif compétitivité régionale et emploi sur la période 2007-2013

Programme Objectif	Compétitivité régionale et emploi
Rappel de la dotation FEDER des programmes régionaux	5 593 083 944
Montant des avances perçues (7.5%)	419 481 295
Dont avances à 5%	279 654 197

A titre de démonstration sur un échantillonnage de quinze régions sur vingt-deux de l'objectif compétitivité régionale et emploi dont la dotation FEDER représente 73% de l'enveloppe totale des programmes régionaux, l'utilisation des avances se présente de la manière suivante :

Objectif	Compétitivité régionale et emploi
Montant des avances perçues (7.5%)	296,5M€
Dont avances à 5%	203,6M€
Montant de subventions versées au titre de l'avance initiale	173,8M€
Nombre de versements effectués	2520

Ainsi, ce sont près de 173,8M€ de subventions qui ont pu être payés grâce au dispositif d'avance en début de programme 2007-2013, correspondant à 2520 opérations, permettant ainsi aux maîtres d'ouvrage de réaliser leurs opérations. Ces versements ont été effectués aussi bien au titre d'acomptes que de solde pour des opérations achevées.

Les enquêtes conduites par le niveau national sur un échantillon de régions ont montré une bonne consommation des avances pour la majeure partie des régions. Plus de la moitié d'entre elles affichent plus de 50% de consommation dont quatre dépassent leur dotation de 5% et bénéficient donc directement du complément de 2.5% versés en 2009.

On observe un délai moyen de 18 mois entre la date de perception de l'avance et le premier appel de fonds. L'application de l'article 71 du règlement 1083/2006 qui impose aux autorités de gestion que les descriptifs des systèmes de gestion et de contrôle soient présentés à la Commission avant le premier appel de fonds a pu pour certaines régions retarder la date du premier appel de fonds.

La présence d'avance au cours de cette période est apparue comme indispensable. En effet, à défaut de trésorerie aucun bénéficiaire n'aurait perçu de subvention communautaire pendant 18 mois en moyenne. Pour mémoire sur 2007-2013 et pour 15 régions échantillonnées cela représente 2520 paiements.

Au total et au regard des éléments ci-dessus, la suppression du dispositif des avances irait donc à l'encontre de l'objectif d'accélération de la mise en œuvre des PO et du versement des fonds aux bénéficiaires finals. Cela conduirait à augmenter le risque de dégageant d'office et à mettre en péril les efforts des régions, des Etats-membres et de la Commission pour faire de la politique de cohésion une politique tournée vers les résultats.

3.3.2. Contribution du FSE au plan de relance européen :

Lors du Comité national de suivi du 23 mars 2009, le Délégué général à l'emploi avait cependant présenté **cinq réorientations stratégiques** du programme opérationnel, essentiellement liées à la crise et en vue de contribuer au plan de relance de l'économie européenne, validé par le Conseil européen de décembre 2008

1) L'optimisation de la programmation 2000-2006

En premier lieu, il a été décidé d'optimiser la fin de la programmation 2000-2006 pour faire face à la crise. Instruction a été donnée aux autorités de gestion déléguées d'organiser avec les partenaires régionaux une programmation complémentaire devant se concentrer sur des mesures en lien avec la crise et sur les axes les moins consommés du programme 2000-2006. Ces actions concernaient les axes 2 et 3. Sur l'axe 2, il s'agissait de se concentrer sur des actions préalables à l'insertion professionnelle (notamment les bénéficiaires du RMI et du RSA) portées par les PLIE et les Conseils généraux). Sur l'axe 3, l'accent était mis sur la formation et la préqualification de jeunes en difficulté.

2) Les ajustements du programme opérationnel 2007-2013

Des ajustements du PO 2007-2013 ont également été jugés nécessaires, en cohérence avec les besoins spécifiques liés à la crise et dans le respect des orientations stratégiques initiales fixées par les objectifs de la Stratégie de Lisbonne et par le CRSN.

De fait, la nécessité de renforcer l'axe 1 (adaptation des travailleurs et des entreprises), de favoriser l'accès à l'emploi via des formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, et d'apporter un soutien aux personnes les plus vulnérables est apparue comme évidente. Le renforcement de l'axe 1 assure le soutien concret de l'Europe aux actions prioritaires retenues au titre de la relance de l'économie et en accord avec les partenaires sociaux. Il s'est concrétisé par un très fort dynamisme de la programmation de cet axe, passé de 54 % de sa maquette fin 2010 à 85 % en 2012. L'axe 1 a en effet été abondé de 129,9 M€ en 2010. Pour rappel, l'axe 3 avait reçu la dotation la plus importante au démarrage du programme (39% de la maquette), suivi de l'axe 2 (28% de la maquette).

Deux décisions ont été prises en concertation avec les partenaires sociaux en 2009 : cofinancer des parcours de transition professionnelle dans le cadre du CTP, en coopération avec les OPCA (OPCALIA et AGEFOS-PME) à hauteur de 20 M€ sur deux ans ; soutenir des actions d'accompagnement de salariés exposés à la perte d'emploi ou en chômage partiel.

- **Encourager la sécurisation des parcours.** Dans ce cadre, le Comité national de suivi du 24 juin 2009 a approuvé un abondement de 26,3 millions d'euros en faveur du Volet central. Deux appels à projet ont été lancés dans le cadre de l'accord signé avec le FUP, à savoir les actions de formation pour les salariés d'entreprises ayant mis en œuvre des mesures de chômage partiel au titre du DIF ou du Plan de formation hors temps de travail ou au titre du Congé individuel de formation, et les conventions de reclassement personnalisé ou, à partir de 2010, les contrats de transition professionnelle. La priorité donnée aux actions de sécurisation des parcours professionnels a en outre été accompagnée d'un maintien de la capacité d'intervention sur les publics les plus fragilisés.
- **Soutenir les entreprises de plus de 250 salariés.** Il convient enfin d'ajouter que dans le cadre des mesures prises en réponse à la crise, l'extension de l'aide du FSE en faveur des entreprises de plus de 250 salariés a été adoptée lors de ce même CNS. Sous réserve que le

soutien soit limité dans le temps et que le ciblage des publics du PO soit respecté, il devenait ainsi possible de soutenir des actions de formation au sein de grandes entreprises affectées par la crise.

3) La mise en place d'un mécanisme de programmation dynamique

L'objectif primordial de la programmation dynamique était de limiter les « crédits dormants », afin d'éviter le dégagement d'office, en accélérant les remontées de dépenses pour atteindre l'objectif de déclaration à la Commission européenne.

La programmation dynamique s'applique à tous les acteurs du programme, à l'exception des Conseils régionaux (cf. supra). Ce mécanisme a permis de rattraper les retards accumulés en 2007 et 2008, et l'année 2009 a vu un basculement s'opérer au second semestre avec une accélération des taux de programmation dans l'ensemble des axes et l'atteinte de la « marche théorique » du PO début 2011, avec le rattrapage des retards initiaux de programmation et un niveau de programmation atteignant 61 % de la maquette financière 2007-2013, soit une progression de 22 points par rapport au mois de juin 2010.

Le mécanisme de programmation dynamique a ensuite été reconduit chaque année, permettant à la programmation d'atteindre un rythme soutenu et d'envisager le démarrage de la nouvelle période de programmation avec le moins de reports de crédits possible en 2014. L'objectif est ainsi d'obtenir une consommation optimale des crédits jusqu'en 2013 permettra afin d'éviter le chevauchement des deux programmations, ainsi que les contraintes de consommation et de gestion afférentes.

En termes de niveau de programmation, il convient d'observer que la dynamique de programmation est très favorable (76 % de la maquette), soit plus de cinq tranches, et le niveau de programmation sur tous les axes peut être considéré comme satisfaisant : 81 % pour l'Axe 1 (axe le plus dynamique en taux de progression) ; 85 % pour l'Axe 2 ; 70 % pour l'Axe 3 ; 64 % sur l'Axe 4 ; 68 % pour l'Axe 5.

4) L'amélioration du pilotage via le dialogue de gestion

En parallèle, il s'agissait d'optimiser le pilotage des autorités de gestion déléguées par la DGEFP et le pilotage des organismes intermédiaires par ces dernières, le FSE constituant, aux côtés des crédits déconcentrés, une capacité d'intervention importante au niveau local.

Ainsi a été mis en place un dialogue de gestion sur les crédits FSE qui se tient chaque année à l'automne et passe en revue les objectifs de bonne utilisation du FSE, du dynamisme de la programmation, de la sécurité de gestion, du suivi et de l'évaluation, de la qualité de service aux bénéficiaires. Il s'agit, pour chaque Autorité de gestion déléguée, d'initier une démarche de pilotage par les résultats et de s'interroger sur son action afin de se donner des marges de progrès.

Il a permis d'identifier les points de faiblesse et d'amélioration possibles, mais également les bonnes pratiques concernant la mobilisation du FSE pour répondre aux conséquences de la crise, pour réduire le nombre d'organismes intermédiaires et pour mieux accompagner les porteurs de projet. Enfin, à l'issue du dialogue de gestion, les maquettes régionales sont susceptibles d'être ajustées au titre de l'application du mécanisme de programmation dynamique.

5) La réduction du nombre d'organismes intermédiaires

Les démarches entamées au cours de la programmation en cours ont permis une réduction significative du nombre d'organismes intermédiaires. Ce mouvement demeure cependant à poursuivre. Lors du Comité national de suivi du 23 mars 2009, le Délégué général à l'emploi avait exprimé sa volonté de réduire le nombre d'organismes intermédiaires et de mutualiser la gestion du FSE, via la création d'organismes intermédiaires pivots pour les PLIE, notamment. Au début de la programmation 2007-2013, plus de 350 organismes intermédiaires ont été agréés en métropole, dont 22 régions, 57 départements, 38 OPCA, 171 PLIE et une trentaine d'autres organismes. La France détenait le record européen en termes d'OI (50 en Angleterre, 10 au Portugal, à titre d'exemple). Néanmoins, la dispersion de la gestion constitue un facteur important de risque de corrections financières et peut mettre en péril la gouvernance du programme.

Une instruction (8 juin 2009) de la DGEFP a concrétisé cet objectif en mettant l'accent sur trois points : tout d'abord la volonté de sécuriser le dispositif, ensuite de simplifier la gestion, et enfin d'améliorer la performance. De fait, l'ambition consistant à réduire de deux tiers le nombre de PLIE organismes intermédiaires, afin de permettre aux PLIE de s'investir davantage dans leur mission d'animation territoriale, a pu être réalisée grâce à l'implication de tous les acteurs et du suivi de mise en œuvre assuré lors des dialogues de gestion. La démarche a pris corps en 2010, avec la finalisation des modalités de regroupement, le conventionnement de nouvelles structures, l'adaptation du système de suivi, et la validation des nouveaux descriptifs de gestion et de contrôle.

Il convient de noter que cette démarche s'est également appliquée aux OPCA conventionnés en tant qu'Organismes intermédiaires ; leurs subventions n'ont pas été reconduites. De même, il a été décidé de ne pas renouveler les conventions de subvention globale qui n'auraient pas démontré une capacité de gestion suffisante.

4. Des projets au service de la stratégie « Europe 2020 » : exemples de bonnes pratiques et de projets issus des programmations FEDER et FSE 2007-2013

4.1. Une « croissance intelligente » : le soutien des fonds structurels à la recherche et à l'innovation dans le secteur du bois (POI FEDER, Massif central)

Dans le Massif central, le **Programme plurirégional FEDER Massif Central** contribue à soutenir les activités d'innovation tournées vers la valorisation économique de la ressource forestière.

Ainsi, pour mieux répondre à l'enjeu de valorisation des ressources sylvicoles dans la zone Massif central et permettre de développer ses activités de transfert industriel, de recherche et de formation, le Laboratoire Bourguignon des Matériaux et Procédés (LABOMAP) de l'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM), centre Cluny a mis un « **Plateau Technique Bois Matériau** ». Cet outil permet de mener des études et recherches sur les matériaux composites bois à partir de produits issus de sciage, tranchage ou de déroulage.

Avec le soutien du FEDER (400K€ dont 200K€ de FEDER), ce projet contribue à créer les conditions favorables aux développements d'industries performantes de transformation du bois à partir du potentiel de la ressource forestière disponible dans toute la zone Massif central.

Le projet s'attache non seulement à la recherche et aux développements de techniques et de compétences sur les procédés de production de matériaux en bois reconstitués, mais aussi et surtout au transfert et à l'adaptation de ces recherches à l'industrie pour les rendre opérationnelles tout en structurant les relations entre les acteurs du tissu économique régional (industries, recherche, formation) pour rendre l'offre de produits du bois de la Zone Massif Central compétitive au niveau international.

C'est en outre un projet à **dimension plurirégionale**, soutenu par le FEDER au titre du « Programme plurirégional FEDER Massif Central », car les ressources forestières du Massif central transcendent les limites administratives d'Auvergne, du Limousin, de la Loire, du Rhône, de l'Ardèche, du Tarn, de l'Aveyron, de l'Hérault et de la région forestière du Morvan.

4.2. Une « croissance intelligente » : le soutien des fonds structurels à la recherche et à l'innovation en outre-mer (PO FEDER Guyane)

La recherche développement et l'innovation s'appuient sur les potentiels spécifiques des territoires. L'exemple du projet de **valorisation des palmiers amazoniens de Guyane** (coût total 994 000 € / contribution UE 584 000 € sur trois ans) en est une parfaite illustration. Porté par l'université des Antilles et de la Guyane, ce projet de recherche vise à contribuer à la valorisation de nouveaux produits phare amazoniens afin :

- de diversifier l'offre faite aux consommateurs,
- de trouver de nouvelles niches commerciales permettant la mise en place d'une filière de valorisation de la production.

Les palmiers sont très présents en Guyane puisque que 75 des 180 espèces du bassin amazonien poussent sur le territoire. Consommés par l'ensemble des communautés pour des utilisations alimentaires ou non alimentaires, ils jouissent d'une bonne image de la part de celles-ci.

Le travail de recherche conduit consiste à apporter des éléments de connaissances tangibles et fiables qui permettront de structurer une activité économique et plus généralement une filière autour de cette ressource végétale. Les investigations seront réservées aux espèces les plus connues et les plus communément utilisés : *Euterpe oleracea* (pinot ou wassaye), *Oenocarpus bacaba* (comou), *Oenocarpus bataua* (patawa), *Astrocaryum vulgare* (awara), *Attalea maripa* (maripa) et *Acrocomia aculeata* (Moucaya).

Les travaux de recherche sont déclinés suivant 2 axes, pendant 3 ans :

- Caractérisation du végétal du point de vue physicochimique et génétique / Evaluation de ses propriétés biologiques. Il s'agira, dans cet axe, de connaître et de quantifier les différentes molécules biologiques d'intérêt (comme les protéines, glucides, polyphénols, etc..). Sera effective également, la mise en évidence des éléments génétiques permettant d'identifier les espèces et de sélectionner les variétés pouvant être valorisées.
- Valorisation par une transformation agro-alimentaire. Il s'agira, dans ce second axe, de mettre en place des procédés maîtrisés de transformation agro-alimentaire, utilisant des outils technologiques adaptés qui conserveraient au maximum les propriétés biologiques du végétal transformé.
- Le projet allie à la fois une approche scientifique intéressante et une volonté de déboucher sur une valorisation concrète dans des domaines tels que l'agro-alimentaire, les alicaments, et la cosmétique

4.3. Une « croissance durable » : le « Collège de Biscarosse » (PO régional FEDER « Compétitivité », Aquitaine)

Le soutien au développement de la filière photovoltaïque est un volet important des programmes opérationnels 2007-2013 en France. Ce secteur d'activité permet souvent de faire le lien entre des objectifs en matière de développement économique et de compétitivité et des objectifs de type environnemental, social et éducatif. C'est le cas du projet photovoltaïque visant le **collège de Biscarosse soutenu par le PO « Compétitivité » de la région Aquitaine (13M€ CT)**.

Le collège de Biscarosse (40) allie un projet éducatif à un projet environnemental. Depuis la conception jusqu'à la construction, une approche exemplaire sur le plan énergétique et de l'impact de l'établissement sur son environnement a été mise en œuvre : installation d'une chaufferie bois et d'une unité de production d'eau chaude des logements grâce au solaire thermique, utilisation du pin des landes et, enfin, choix du solaire photovoltaïque en mobilisant un gisement local abondant. L'installation solaire est constituée d'une verrière photovoltaïque implantée en hauteur et de panneaux photovoltaïques semi-transparents pour ne pas assombrir les locaux. L'installation solaire participe à l'amélioration du confort des élèves et renforce les efforts menés sur le confort général de l'établissement à travers (ex : ventilation naturelle, traitement olfactif).

Un aspect remarquable de ce projet tient aux efforts menés au moment de la conception pour la sensibilisation des collégiens à l'utilisation des énergies renouvelables. Les 390 m² de modules solaires permettent la familiarisation de cette technologie auprès de toute une génération d'élèves.

Un panneau d'affichage à l'entrée du bâtiment affiche en temps réel la production du générateur photovoltaïque.

Cet exemple démontre également que le recours aux énergies solaires photovoltaïques peut être une solution pour de nombreux projets de construction et de rénovation avec pour conditions, sous réserve d'une analyse précise de l'environnement du site ; de l'appui d'experts pour évaluer la faisabilité technique et la viabilité économique du projet ; de la mise en place d'un suivi de la production et d'une maintenance du projet dans la durée.

4.4. Une « croissance inclusive » (PO FSE « Compétitivité »)

Avec le soutien du FSE (33K€ pour un coût total de 66K), le **dispositif OUTIL-AGES RH** relève du plan d'action du programme 2009 « toutes les générations en entreprise » pour l'emploi des seniors et regroupe une trentaine de partenaires publics ou privés. L'objectif de ce projet est d'accompagner les entreprises du Val d'Oise (95) dans la mise en œuvre de plans d'action ou d'accords négociés en faveur de l'emploi des seniors.

Outils-Ages RH a pour objet d'aider l'ensemble des managers et les représentants du personnel de ces entreprises à déployer concrètement les actions en faveur de l'emploi des seniors précédemment définies dans le cadre de leurs plans d'action. Il permet de réunir et de diffuser des outils aux acteurs des entreprises, destinés à faire vivre leurs dispositifs : entretien de seconde partie de carrière ; réforme de la formation professionnelle et formation des seniors ; transitions activités – retraite ; amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ; transmission des savoirs et tutorat ; pilotage et conduite transversale du projet

Ce projet est en soi exemplaire car il a permis, grâce à l'implication de nombreux acteurs, de transformer les intentions de départ en actes concrets favorables à l'emploi des seniors, notamment :

- Un partage d'expertises entre partenaires et création d'outils pour accompagner le changement des mentalités et les pratiques de tous les acteurs à l'égard des seniors dans les entreprises
- Une présentation à toutes les entreprises de plus de 50 salariés de leurs obligations sur l'emploi des seniors
- Un accompagnement des entreprises qui l'ont souhaité dans l'élaboration de leur plan d'action ou de leur accord senior

Il a par ailleurs été choisi et labellisé comme projet exemplaire par le réseau transnational ESF-Age.

Plusieurs points identifiés donnent un caractère transférable au projet : la méthode de mobilisation des partenaires et des entreprises ; le contenu des ateliers ; la méthodologie pour engager le dialogue et agir pour la prévention de la pénibilité au travail.

En termes de résultats quantitatifs, 44 acteurs socio-économiques, partenaires du plan d'action départemental pour les travailleurs âgés, ont contribué à l'élaboration des méthodologies, des outils, et des guides et près de 200 personnes ont participé aux semaines « Outil-Ages » en 2009 et en 2010 : PDG, gestionnaires de RH, managers locaux, représentants du personnel, la taille des entreprises participantes variant de 600 à plus de 1000 salariés. En outre, 42 acteurs d'entreprise, représentant 2480 employés, ont utilisé la méthode d'intervention « carrière et pénibilité » et développé des cours. En termes qualitatifs, le projet a permis la mise en œuvre d'une stratégie

territoriale pour le vieillissement actif portée par les acteurs socio-économiques, ainsi que le développement d'outils pour piloter et mettre en œuvre l'accord ou le plan d'action promouvant le vieillissement actif et d'une méthodologie d'intervention pour aider les entreprises à constituer leur accord ou plan d'action pour la prévention de la pénibilité au travail.

4.5. Une « croissance inclusive » (PO FSE « Convergence »)

Le chômage des jeunes et le faible niveau de qualification sont des problématiques particulièrement poignantes en outre-mer qui appellent des réponses ambitieuses et adaptées. Parmi ces réponses, celle du Service militaire adapté (SMA) présent sur les 4 DOM et bénéficiaire de 80 M€ de FSE au titre des PO FSE 2007-2013 (120 M€ en coût total et 40 M€ de contrepartie nationale), est à la fois originale et exemplaire.

Le SMA est un organisme de formation à caractère éducatif et socioprofessionnel qui vise à faciliter l'insertion de jeunes d'outremer, le plus souvent en risque de désocialisation, en leur dispensant une formation comportementale, scolaire et professionnelle. Ce dispositif unique accueille 30% d'illétrés et plus de 70% de non détenteurs de brevet des collèges.

Le SMA a accueilli 8488 stagiaires entre 2007 et 2011 et se donne pour objectifs de former plus de 15 000 jeunes sur l'ensemble de la période 2007-2013. Les résultats d'insertion du SMA ont été supérieurs à 75% sur la période 2007-2011, ce qui a contribué à son succès en outre-mer. 65% des jeunes ont trouvé un emploi direct et 35% ont accédé à une formation qualifiante.

Pour la période 2014-2020, le SMA a pour ambition de :

- renforcer son offre de stage de manière significative, notamment à Mayotte qui passera au statut de RUP à compter de 2014
- promouvoir la mobilité des stagiaires en prolongeant son action d'insertion en métropole
- Investir dans les compétences en élargissant son champ d'action aux jeunes qualifiés sans emploi
- promouvoir l'inclusion sociale en mettant en place une stratégie élargie de lutte contre l'illettrisme.

Le SMA est un dispositif qui innove en permanence afin de répondre aux nouveaux défis sociaux et économiques.

4.6. La dimension territoriale de la politique de cohésion

Le projet « Transalpine bio cluster / Biotech and Medtech in Alpine Space », soutenu par le PO CTE (interreg IV B) de l'espace alpin (1,3M€ UE pour un coût total de 1,8M€), promeut la mise en place d'un « méta-cluster » à l'échelle transalpine et le développement de projets collaboratifs en matière de recherche et de développement, incluant des PME, des industriels et des instituts de recherche. Pour favoriser à la fois la qualité de vie dans l'espace alpin et la préservation de l'environnement, le projet s'appuie sur le déploiement de deux réseaux ont été créés :

- L'un dédié à l'« Autonomie et aux services médicaux », impliquant les PME

- Le second, aux « Nouveaux diagnostics et thérapies » sur des domaines spécifiques (cancérologie, infections : diagnostics, vaccins, et santé environnementale...) en vue de renforcer la coopération entre les entreprises et le chercheurs.

Ce projet est remarquable par l'approche intégrée qu'il met en œuvre, incluant une approche environnementale, sociale et environnementale.

Il a donné lieu à l'organisation d'un très grand nombre d'événements contribuant à une véritable connexion entre les parties prenantes, à la mise en place de 8 projets collaboratifs impliquant des PME, au renforcement ou à la création de 16 clusters économiques transnationaux. Deux écoles d'été ont été aussi organisées pour faire le lien entre les chercheurs et le monde industriel.

En matière de gouvernance, afin de pérenniser le méta-cluster après la fin du projet, un travail sur la de gouvernance a été engagé. Les élus sont fortement impliqués dans ce projet, concernant une thématique économique, ayant des répercussions en matière d'emploi et de qualité de vie et contribuant à la réflexion sur la création d'une macro-région.

Ce projet démontre qu'il est possible de créer entre différents territoires, sans être nécessairement limitrophes, des collaborations de type cluster dès lors que les territoires disposent déjà de clusters basés autour de technologies ou savoir-faire similaires et complémentaires. Les territoires ne doivent pas.

D'un point de vue qualitatif, et en vue de la duplication d'un tel projet, l'expérience permet de mettre en évidence des points de vigilance. Il importe en effet que les thèmes abordés dans les réseaux d'experts correspondent à des problématiques communes aux territoires et soient liés à des enjeux territoriaux pour favoriser une bonne mobilisation des acteurs (entreprises, élus...). D'autre part, le partenariat doit être très large et concerner à la fois des petites et des grandes entreprises, des chercheurs et des collectivités locales.

5. Conclusion

Dans un contexte d'aggravation du chômage de masse et de difficultés croissantes pour l'activité des entreprises, le soutien des fonds structurels à l'emploi et l'investissement sur les territoires demeurera un levier important pour la fin de la programmation 2007-2013.

Malgré la crise, la programmation 2007-2013 révèle en cette fin d'année 2012 une dynamique soutenue, la dynamique de programmation aujourd'hui atteinte par les programmes opérationnels 2007-2013 et leur contribution à la réalisation des objectifs du Cadre de référence stratégique national et à la réalisation des objectifs stratégiques spécifiques des territoires, démontre, la pertinence des orientations retenues par la France, en lien avec les Orientations stratégiques communautaires.

L'accélération des taux de programmation FEDER et FSE en 2012 a permis aux programmes opérationnels de dépasser les 60% (respectivement 70,93% pour le FEDER et 81,48% pour le FSE de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi»), ainsi que le taux « optimum » linéaire théorique. En revanche, les taux de paiements n'ont pas suivi la même dynamique, se situant à des niveaux généralement faibles (17%), avec des disparités régionales fortes.

La programmation demeure orientée vers les priorités établies au niveau européen et national (avec un taux de *earmarking* de plus de 80% pour le FEDER et le FSE), avec un accent important sur la Recherche et le développement technologique, l'Innovation et l'esprit d'entreprise (RDT-Innovation et esprit d'entreprise), l'environnement et l'énergie pour le FEDER ; sur l'emploi, l'inclusion sociale et le capital humain pour le FSE. Les dossiers FEDER programmés sur la période 2007-2012 témoignent d'une moindre dispersion par rapport à 2000-2006, avec des montants moyens par dossier nettement supérieurs à ceux de la période précédente.

En juillet 2012, le niveau de programmation cumulé du FEDER et du FSE pour les objectifs « Compétitivité Régionale et Emploi » et « Convergence » atteignait 31 milliards d'euros en coût total (24 milliards d'euros pour les régions CRE et près de 4 milliards d'euros pour les DOM), contribuant au financement de plus de 75 000 dossiers.

En Métropole, les actions en faveur de l'innovation, de la recherche et des entreprises continuent à tirer la programmation FEDER. Dans les DOM, l'évolution positive de la programmation atteste de la vitalité des territoires d'outre-mer et de leurs potentiels de croissance, mais aussi des effets positifs de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts, même si des pistes d'amélioration dans l'utilisation de cette allocation méritent d'être explorées.

Le dynamisme de la programmation FSE, s'il traduit l'importance de besoins d'interventions accrus, en période de crise, dans le domaine de l'emploi et de la formation, c'est aussi la démonstration de la pertinence des orientations stratégiques retenues en 2007 pour le FSE. Pour la fin de la programmation, il conviendra d'être particulièrement vigilant, tant à l'égard du risque de chevauchement de deux programmations que des implications d'un démarrage tardif de la nouvelle programmation.

Depuis 2009, les autorités de gestion et autorités de gestion déléguées des programmes opérationnels ont aussi fait la preuve de leur capacité à adapter la stratégie initiale (révisions) aux nouvelles conditions socioéconomiques de leur actions et à l'évolution des besoins : reventilation des

crédits au sein des maquettes financières sur la base des évaluations et de la dynamique comparée des mesures et actions ; prise en compte des stratégies régionales d'innovation ; développement des instruments d'ingénierie financière pour mieux répondre au besoin de financement des entreprises,...

Les enseignements de ce rapport stratégique 2012 éclaireront utilement la préparation de la future période de programmation 2014-2020 et de l'Accord de partenariat.

Le suivi de l'Accord de partenariat et de la contribution des PO aux objectifs nationaux que retiendra le gouvernement français pour 2014-2020, nécessitera en particulier une amélioration significative des outils de pilotage, de suivi et d'évaluation du cadre stratégique national. Les difficultés rencontrées sur la période 2007-2013 pour rendre compte quantitativement (indicateurs-clefs), mais aussi qualitativement (évaluations) des réalisations, des résultats et des impacts de la politique de cohésion sur les territoires, font d'ores et déjà l'objet d'une attention particulière, dans le cadre des travaux engagés au niveau national avec la collaboration des régions, en vue de négocier efficacement le passage souhaité par la Commission européenne vers une politique de cohésion davantage centrée sur les résultats et la performance.

À l'avenir, la capacité à rendre compte de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat et des programmes opérationnels, dépendra très largement des modalités de préparation de l'Accord de partenariat des futurs programmes opérationnels et de la capacité à définir les bases d'un « référentiel commun », légitime et partagé, du niveau national jusqu'aux territoires. C'est l'objet des travaux en cours au niveau national pour concevoir les bases d'un « référentiel/langage commun » entre l'Accord de Partenariat et les programmes opérationnels, ainsi que les outils pour un suivi et une évaluation performants des programmes. À cet égard, l'expérience du FSE constitue une avancée en matière de mesure des résultats des participants, avancée dont il conviendra de s'inspirer pour le suivi et l'évaluation de la prochaine programmation.

De ce point de vue, la concertation organisée pour la préparation de l'Accord de Partenariat sera un élément crucial. Conformément aux objectifs règlementaires, la préparation de l'Accord de Partenariat, qui remplace les cadres stratégiques 2007-2013 (CRSN et PSN) , se fera en étroite coopération avec les différents partenaires sociaux, économiques, environnementaux impliqués dans la mise en œuvre des fonds européens, avec pour fil rouge le renforcement significatif de la coordination entre les quatre fonds du Cadre Stratégique Commun (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP). Cette coopération est prévue dans le cadre d'une concertation nationale, par le biais d'une Instance Nationale de Préparation de l'Accord de Partenariat, qui réunit 70 partenaires représentatifs tant de l'Etat que des collectivités, des partenaires sociaux, des partenaires économiques et de la société civile. Un partenariat plus large sera également concerté, composé de plus de 300 organismes.

Enfin, les citoyens français seront eux aussi associés à la démarche, via une concertation spécifique mise en place à l'aide d'un site internet dédié. Etroitement coordonnée au niveau national, cette démarche aura vocation à s'inscrire dans la durée pour toute la période 2014-2020, sous la responsabilité d'un Comité national de suivi de l'Accord de Partenariat, représentatif des différents partenaires associés à la démarche, et des 4 fonds concernés. La concertation nationale permettra notamment d'associer les différents acteurs des fonds européens à la définition des contours d'un suivi et d'un pilotage de l'Accord de Partenariat performant, sur la base des enseignements de la période 2007-2013 mis en avant dans ce rapport et en adéquation avec les ambitions que la France souhaite atteindre au travers de l'Accord de Partenariat.

Annexe

Tableaux d'avancement financiers des programmes FEDER et FSE 2007-2013 et indicateurs-clefs européens

Synthèse générale des programmes européens

Avancement des programmes européens par objectif et par fond

		Maquettes financières		Dossiers Programmés				Dossiers Payés				Dépenses				
		Coût total (€)	UE (€)	Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE	%	Certifiées AC	%	UE	%
FEDER	Compétitivité Régionale et Emploi	17 028 745 863	5 736 211 025	22 305	15 071 468 920	88,51%	4 068 462 278	70,93%	7 132 644 443	41,89%	1 699 178 267	29,62%	6 305 417 208	109,92%	2 133 509 573	37,19%
	Convergence	4 637 877 885	2 279 307 810	2 959	3 183 437 948	68,64%	1 423 206 234	62,44%	1 603 680 701	34,58%	609 121 133	26,72%	1 388 671 587	60,93%	698 556 047	30,65%
	Coopération Territoriale Européenne	3 867 005 632	2 412 269 125	1 563	3 302 009 042	85,39%	1 986 682 448	82,36%	983 996 712	25,45%	594 883 169	24,66%	NC		NC	
Total FEDER		25 533 629 380	10 427 787 960	26 827	21 556 915 910	84,43%	7 478 350 959	71,72%	9 720 321 856	38,07%	2 903 182 568	27,84%	7 694 088 794	73,78%	2 832 065 620	27,16%
FSE	Compétitivité Régionale et Emploi	8 990 805 463	4 494 563 975	47 785	8 610 138 290	95,77%	3 662 010 531	81,48%	3 613 893 723	40,20%	1 384 798 716	30,81%	3 134 909 634	69,75%	1 563 502 703	34,79%
	Convergence	1 238 439 760	899 984 014	2 162	993 088 646	80,19%	673 352 559	74,82%	378 398 278	30,55%	150 757 464	16,75%	359 350 402	39,93%	261 691 073	29,08%
Total FSE		10 229 245 223	5 394 547 989	49 947	9 603 226 935	93,88%	4 335 363 090	80,37%	3 992 292 002	39,03%	1 535 556 180	28,46%	3 494 260 037	64,77%	1 825 193 776	33,83%

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

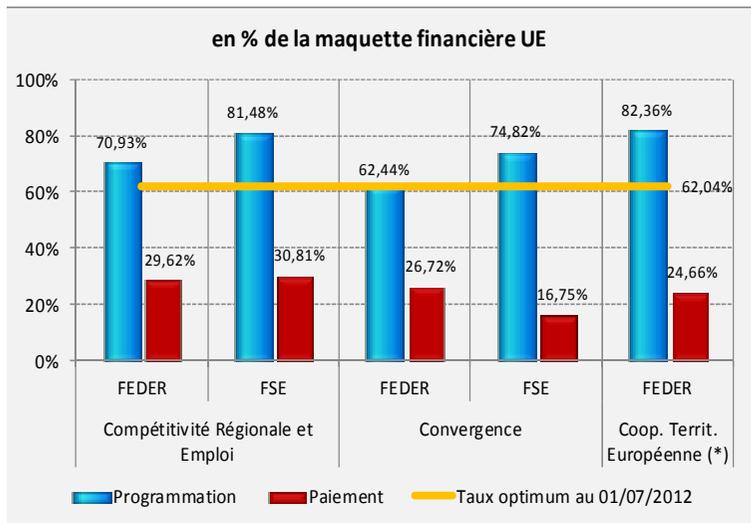
		Maquettes financières		Dossiers Programmés				Dossiers Payés				Dépenses				
		Coût total (€)	UE (€)	Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE	%	Certifiées AC	%	UE	%
Compétitivité Régionale et Emploi	FEDER	17 028 745 863	5 736 211 025	22 305	15 071 468 920	88,51%	4 068 462 278	70,93%	7 132 644 443	41,89%	1 699 178 267	29,62%	6 305 417 208	109,92%	2 133 509 573	37,19%
	FSE	8 990 805 463	4 494 563 975	47 785	8 610 138 290	95,77%	3 662 010 531	81,48%	3 613 893 723	40,20%	1 384 798 716	30,81%	3 134 909 634	69,75%	1 563 502 703	34,79%
Convergence	FEDER	4 637 877 885	2 279 307 810	2 959	3 183 437 948	68,64%	1 423 206 234	62,44%	1 603 680 701	34,58%	609 121 133	26,72%	1 388 671 587	60,93%	698 556 047	30,65%
	FSE	1 238 439 760	899 984 014	2 162	993 088 646	80,19%	673 352 559	74,82%	378 398 278	30,55%	150 757 464	16,75%	359 350 402	39,93%	261 691 073	29,08%
Coop. Territ.	FEDER	3 867 005 632	2 412 269 125	1 563	3 302 009 042	85,39%	1 986 682 448	82,36%	983 996 712	25,45%	594 883 169	24,66%	NC		NC	

(*) Etat d'avancement de l'ensemble des programmes intéressant la France

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Taux de programmation et de paiement

au 01/07/2012



Taux optimum au 01/07/2012

62,04%
62,04%
62,04%
62,04%

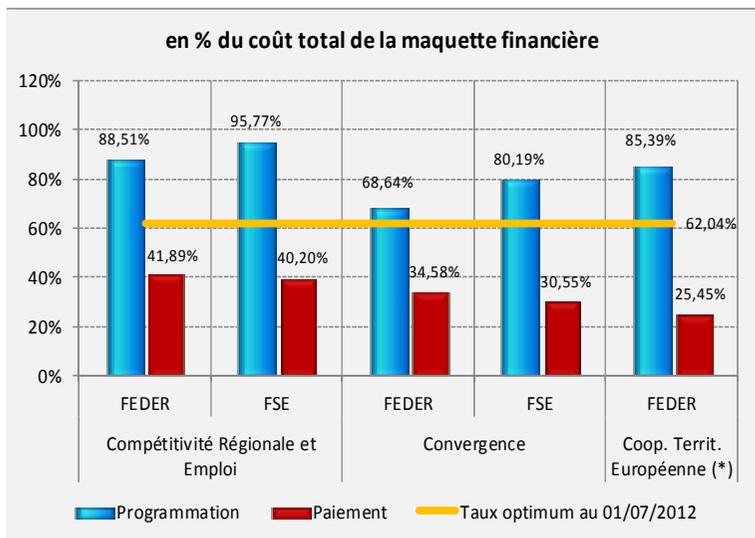
Série de donnée utilisée pour la droite du taux optimum. La valeur est lue dans la dernière cellule de l'onglet 'Agrégats'

Maquettes financières des programmes européens

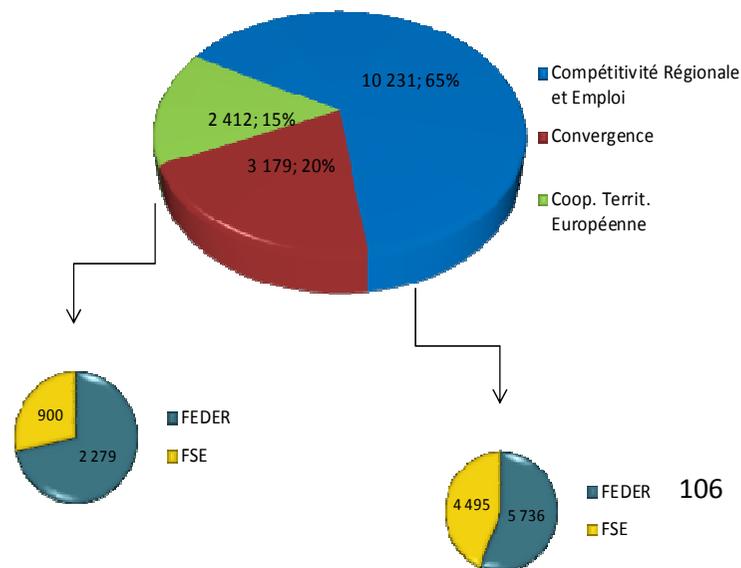
	CT	UE
Compétitivité R	26 020	10 231
Convergence	5 876	3 179
Coop. Territ. Eu	3 867	2 412

	FEDER	FSE
Compétitivité R	5 736	4 495
Convergence	2 279	900

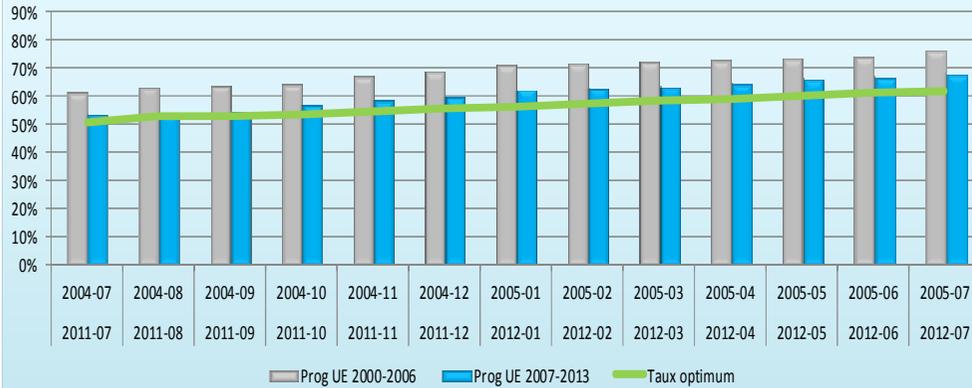
au 01/07/2012



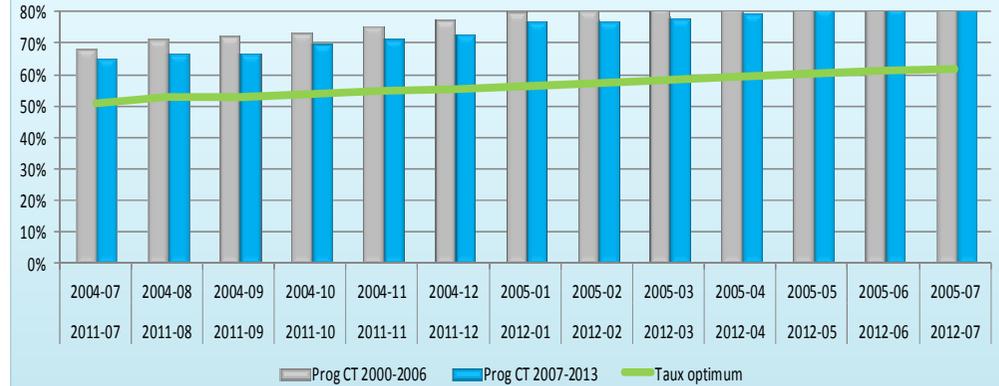
Répartition des maquettes financières (montants UE en millions d'euros)



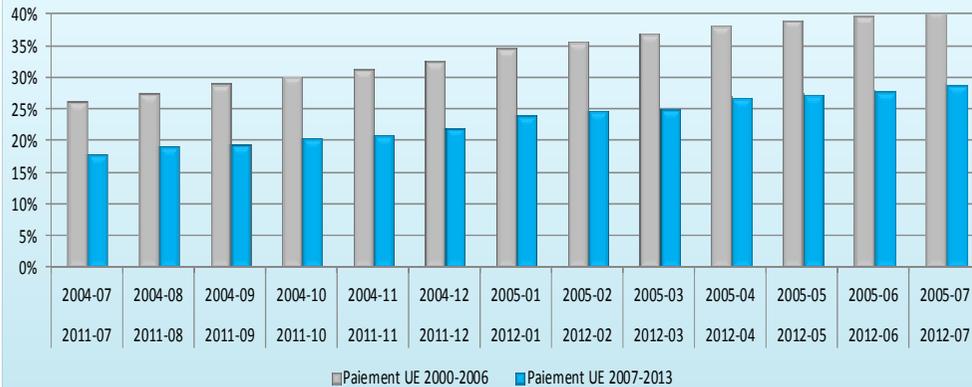
FEDER - Evolution des taux de programmation au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière UE)



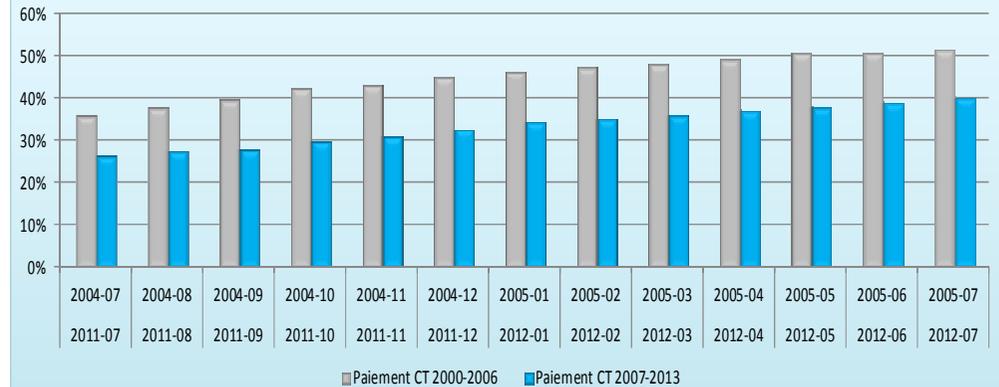
FEDER - Evolution des taux de programmation au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière totale)



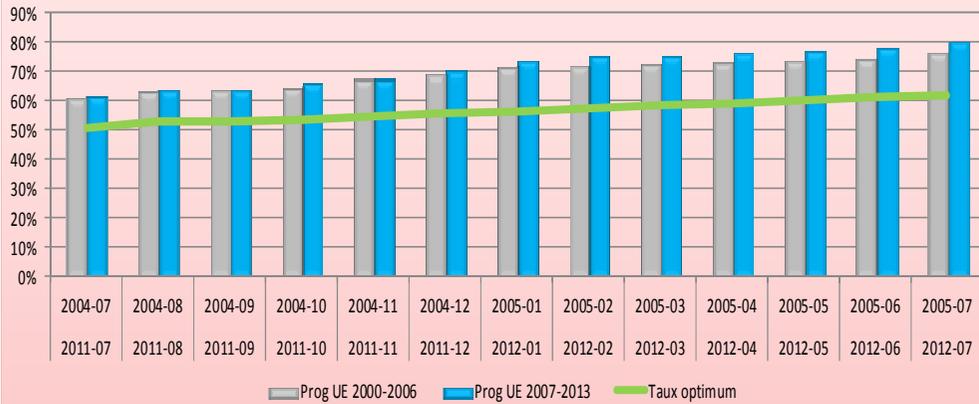
FEDER - Evolution des taux de paiement au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière UE)



FEDER - Evolution des taux de paiement au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière totale)



FSE - Evolution des taux de programmation au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière UE)



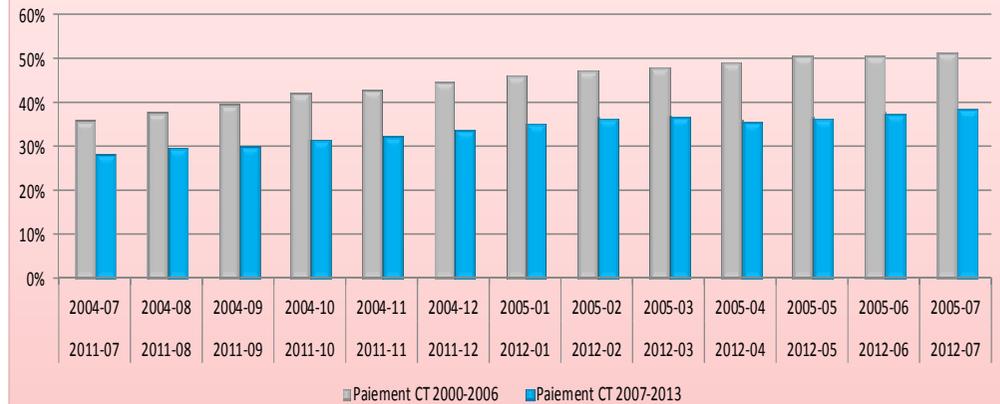
FSE - Evolution des taux de programmation au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière totale)



FSE - Evolution des taux de paiement au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière UE)



FSE - Evolution des taux de paiement au cours des 12 derniers mois
(en % de la maquette financière totale)



La politique régionale 2007-2013
Synthèse des programmes
Objectifs compétitivité régionale et emploi / Convergence

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Compétitivité Régionale et Emploi		Dossiers Déposés					Maquettes financières					Dossiers Programmés					Dossiers Payés				
		Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total (€)	UE (€)	Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE	%				
Alsace	FEDER	577	259 021 999	116,37%	61 468 525	80,96%	222 588 279	75 924 973	431	225 360 957	101,25%	53 020 668	69,83%	100 972 096	45,36%	22 643 878	29,82%				
	FSE	1 377	240 337 733	94,57%	100 749 292	79,45%	254 132 376	126 814 274	1 291	238 009 424	93,66%	99 764 980	78,67%	132 947 197	52,31%	52 777 928	41,62%				
	Total	1 954	499 359 732	104,75%	162 217 818	80,01%	476 720 655	202 739 247	1 722	463 370 381	97,20%	152 785 648	75,36%	233 919 293	49,07%	75 421 806	37,20%				
Aquitaine	FEDER	1 186	1 187 009 639	88,72%	319 426 700	81,41%	1 337 903 930	392 371 063	1 067	1 070 016 838	79,98%	287 356 922	73,24%	585 381 829	43,75%	143 276 500	36,52%				
	FSE	2 305	356 096 460	94,10%	156 987 310	83,23%	378 420 199	188 628 565	2 039	343 055 382	90,65%	150 620 116	79,85%	149 309 492	39,46%	56 354 968	29,88%				
	Total	3 491	1 543 106 100	89,91%	476 414 010	82,00%	1 716 324 129	580 999 628	3 106	1 413 072 220	82,33%	437 977 038	75,38%	734 691 321	42,81%	199 631 468	34,36%				
Auvergne	FEDER	895	815 161 486	130,86%	163 956 463	79,29%	622 915 459	206 790 459	842	734 623 483	117,93%	151 215 037	73,12%	359 959 458	57,79%	75 733 767	36,62%				
	FSE	1 358	174 681 784	91,08%	79 118 518	82,70%	191 796 349	95 671 960	1 284	165 755 063	86,42%	74 989 742	78,38%	68 760 197	35,85%	28 091 604	29,36%				
	Total	2 253	989 843 269	121,50%	243 074 981	80,37%	814 711 808	302 462 419	2 126	900 378 546	110,51%	226 204 779	74,79%	428 719 655	52,62%	103 825 371	34,33%				
Basse-Normandie	FEDER	629	460 321 012	94,87%	125 726 352	69,33%	485 208 820	181 354 410	587	419 381 941	86,43%	112 805 201	62,20%	221 227 779	45,59%	49 596 676	27,35%				
	FSE	957	178 315 246	87,81%	79 794 041	78,58%	203 066 340	101 544 319	918	177 851 354	87,58%	79 544 247	78,33%	86 898 984	42,79%	31 622 352	31,14%				
	Total	1 586	638 636 258	92,79%	205 520 393	72,65%	688 275 160	282 898 729	1 505	597 233 295	86,77%	192 349 448	67,99%	308 126 763	44,77%	81 219 028	28,71%				
Bourgogne	FEDER	1 082	610 593 822	101,68%	150 426 566	81,06%	600 493 132	185 580 623	1 005	528 839 013	88,07%	135 249 327	72,88%	236 146 594	39,33%	55 079 044	29,68%				
	FSE	1 966	214 383 400	105,04%	88 391 261	86,67%	204 100 699	101 989 282	1 769	193 993 295	95,05%	79 419 165	77,87%	110 917 760	54,34%	42 004 345	41,19%				
	Total	3 048	824 977 221	102,53%	238 817 828	83,05%	804 593 831	287 569 885	2 774	722 832 308	89,84%	214 668 492	74,65%	347 064 354	43,14%	97 083 389	33,76%				
Bretagne	FEDER	565	671 045 165	77,77%	224 300 225	74,35%	862 821 854	301 693 854	514	602 694 248	69,85%	199 884 567	66,25%	293 786 749	34,05%	91 042 590	30,18%				
	FSE	2 528	336 020 847	91,69%	144 988 494	78,79%	366 465 829	184 023 453	2 415	322 302 489	87,95%	139 361 928	75,73%	179 482 609	48,98%	78 592 188	42,71%				
	Total	3 093	1 007 066 012	81,92%	369 288 719	76,03%	1 229 287 683	485 717 307	2 929	924 996 737	75,25%	339 246 495	69,84%	473 269 358	38,50%	169 634 778	34,92%				
Centre	FEDER	929	606 333 614	105,39%	163 544 618	83,06%	575 324 569	196 185 531	836	539 568 236	93,79%	146 384 670	74,62%	225 374 818	39,17%	58 342 186	29,74%				
	FSE	1 596	242 284 533	90,52%	105 253 253	79,58%	267 666 871	132 258 234	1 534	235 407 213	87,95%	101 990 404	77,11%	102 963 819	38,47%	35 843 536	27,10%				
	Total	2 525	848 618 147	100,67%	268 797 871	81,84%	842 991 440	328 443 765	2 370	774 975 448	91,93%	248 375 074	75,62%	328 338 636	38,95%	94 185 721	28,68%				
Champagne-Ardenne	FEDER	890	489 547 018	72,68%	109 653 766	59,09%	673 538 235	185 580 603	820	474 858 885	70,50%	107 979 907	58,18%	227 163 302	33,73%	43 482 340	23,43%				
	FSE	1 121	157 207 751	93,70%	62 627 473	75,35%	167 773 917	83 112 257	1 043	140 578 042	83,79%	55 889 766	67,25%	70 394 213	41,96%	24 423 045	29,39%				
	Total	2 011	646 754 769	76,87%	172 281 238	64,12%	841 312 152	268 692 860	1 863	615 436 927	73,15%	163 869 673	60,99%	297 557 515	35,37%	67 905 386	25,27%				
Corse	FEDER	614	315 553 843	81,95%	120 688 213	80,21%	385 035 752	150 465 376	548	269 144 478	69,90%	105 840 325	70,34%	118 245 262	30,71%	44 294 748	29,44%				
	FSE	375	35 170 177	84,37%	17 021 390	81,68%	41 683 559	20 838 005	367	34 934 815	83,81%	16 963 390	81,41%	17 502 036	41,99%	7 118 891	34,16%				
	Total	989	350 724 019	82,19%	137 709 603	80,39%	426 719 311	171 303 381	915	304 079 293	71,26%	122 803 715	71,69%	135 747 298	31,81%	51 413 639	30,01%				
Franche-Comté	FEDER	595	477 452 320	109,36%	118 981 342	81,06%	436 596 305	146 789 783	528	415 470 405	95,16%	108 544 858	73,95%	236 279 313	54,12%	50 920 969	34,69%				
	FSE	1 468	174 589 394	105,77%	70 095 337	85,22%	165 066 371	82 255 501	1 292	166 428 394	100,83%	66 245 448	80,54%	81 095 201	49,13%	25 149 145	30,57%				
	Total	2 063	652 041 714	108,37%	189 076 679	82,55%	601 662 676	229 045 284	1 820	581 898 799	96,72%	174 790 306	76,31%	317 374 514	52,75%	76 070 115	33,21%				
Haute-Normandie	FEDER	576	713 359 501	103,85%	153 752 572	70,11%	686 943 785	219 311 261	493	709 464 068	103,28%	152 792 212	69,67%	240 393 617	34,99%	54 412 796	24,81%				
	FSE	2 129	287 215 027	95,60%	135 196 562	89,08%	300 445 551	151 766 143	2 038	283 076 522	94,22%	133 813 184	88,17%	101 512 447	33,79%	45 956 868	30,28%				
	Total	2 705	1 000 574 527	101,34%	288 949 134	77,87%	987 389 336	371 077 404	2 531	992 540 590	100,52%	286 605 395	77,24%	341 906 063	34,63%	100 369 664	27,05%				
Ile-de-France	FEDER	560	415 073 290	132,35%	120 823 930	79,77%	313 616 540	151 466 770	503	382 305 606	121,90%	113 407 998	74,87%	105 069 422	33,50%	33 375 996	22,04%				
	FSE	7 098	1 033 951 232	98,59%	415 600 430	78,85%	1 048 722 844	527 045 672	6 468	951 171 981	90,70%	382 553 390	72,58%	401 818 109	38,31%	160 817 239	30,51%				
	Total	7 658	1 449 024 522	106,36%	536 424 359	79,06%	1 362 339 384	678 512 442	6 971	1 333 477 586	97,88%	495 961 388	73,10%	506 887 531	37,21%	194 193 235	28,62%				
Languedoc-Roussillon	FEDER	1 775	934 171 991	117,57%	225 567 196	83,41%	794 578 850	270 420 027	1 585	804 893 534	101,30%	189 929 314	70,23%	396 855 640	49,95%	83 195 147	30,77%				
	FSE	2 793	375 182 448	119,26%	137 494 343	88,56%	314 590 477	155 249 260	2 641	366 997 383	116,66%	133 249 448	85,83%	166 745 668	53,00%	55 655 490	35,85%				
	Total	4 568	1 309 354 439	118,05%	363 061 539	85,29%	1 109 169 327	425 669 287	4 226	1 171 890 917	105,65%	323 178 562	75,92%	563 601 309	50,81%	138 850 637	32,62%				
Limousin	FEDER	1 087	629 792 644	108,11%	107 777 840	84,69%	582 570 991	127 259 135	1 005	510 042 536	87,55%	90 781 256	71,34%	296 358 437	50,87%	48 199 507	37,88%				
	FSE	940	112 714 409	109,11%	43 336 791	84,95%	103 300 291	51 012 951	906	107 156 701	103,73%	40 927 100	80,23%	55 821 852	54,04%	19 316 355	37,87%				
	Total	2 027	742 507 054	108,26%	151 114 631	84,77%	685 871 282	178 272 086	1 911	617 199 237	89,99%	131 708 356	73,88%	352 180 289	51,35%	67 515 862	37,87%				
Lorraine	FEDER	1 280	1 027 698 090	116,06%	244 028 879	74,08%	885 471 429	329 406 415	1 150	918 903 501	103,78%	213 441 401	64,80%	453 250 434	51,19%	90 313 070	27,42%				
	FSE	1 924	282 399 701	110,70%	103 350 427	81,37%	255 114 548	127 008 941	1 828	257 176 809	100,81%	94 129 286	74,11%	102 077 820	40,01%	43 135 849	33,96%				
	Total	3 204	1 310 097 791	114,86%	347 379 306	76,11%	1 140 585 977	456 415 356	2 978	1 176 080 309	103,11%	307 570 686	67,39%	555 328 254	48,69%	133 448 918	29,24%				
Midi-Pyrénées	FEDER	2 405	1 430 524 491	116,46%	390 976 857	90,92%	1 228 339 70														

Compétitivité Régionale et Emploi		Dossiers Déposés					Maquettes financières		Dossiers Programmés					Dossiers Payés			
		Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total (€)	UE (€)	Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE	%
Nord-Pas-de-Calais	FEDER	1 782	1 822 767 519	83,23%	547 584 481	78,12%	2 190 000 000	700 953 570	1 652	1 597 900 733	72,96%	491 349 605	70,10%	715 728 179	32,68%	155 010 686	22,11%
	FSE	4 709	772 107 403	102,31%	333 494 241	88,31%	754 651 757	377 629 714	4 511	754 387 413	99,96%	326 049 223	86,34%	281 680 247	37,33%	96 812 399	25,64%
	Total	6 491	2 594 874 922	88,12%	881 078 722	81,69%	2 944 651 757	1 078 583 284	6 163	2 352 288 146	79,88%	817 398 828	75,78%	997 408 426	33,87%	251 823 085	23,35%
PACA	FEDER	1 273	770 786 626	97,17%	242 246 229	80,15%	793 219 624	302 234 812	1 092	660 537 280	83,27%	210 901 105	69,78%	277 971 570	35,04%	74 355 712	24,60%
	FSE	2 328	492 275 465	88,55%	211 428 063	76,19%	555 960 668	277 509 356	2 149	481 644 467	86,63%	206 502 720	74,41%	201 280 405	36,20%	56 581 459	20,39%
	Total	3 601	1 263 062 091	93,62%	453 674 292	78,25%	1 349 180 292	579 744 168	3 241	1 142 181 747	84,66%	417 403 825	72,00%	479 251 975	35,52%	130 937 171	22,59%
Pays-de-la-Loire	FEDER	1 158	840 244 717	84,76%	213 759 134	70,73%	991 379 147	302 234 812	972	747 250 214	75,37%	191 378 574	63,32%	369 928 987	37,31%	87 630 210	28,99%
	FSE	2 102	440 265 243	110,26%	183 222 383	91,86%	399 287 915	199 460 489	1 998	429 472 909	107,56%	179 184 580	89,83%	136 311 135	34,14%	50 291 881	25,21%
	Total	3 260	1 280 509 960	92,08%	396 981 517	79,13%	1 390 667 062	501 695 301	2 970	1 176 723 122	84,62%	370 563 154	73,86%	506 240 122	36,40%	137 922 091	27,49%
Picardie	FEDER	820	561 341 571	81,09%	152 563 226	75,72%	692 217 631	201 493 631	745	511 323 469	73,87%	144 512 715	71,72%	209 152 845	30,21%	49 443 092	24,54%
	FSE	1 917	252 997 628	103,16%	116 106 314	94,18%	245 238 441	123 276 275	1 765	240 383 033	98,02%	110 339 957	89,51%	89 055 942	36,31%	32 932 838	26,71%
	Total	2 737	814 339 199	86,87%	268 669 540	82,73%	937 456 072	324 769 906	2 510	751 706 502	80,19%	254 852 672	78,47%	298 208 787	31,81%	82 375 930	25,36%
Poitou-Charentes	FEDER	1 439	689 048 489	138,00%	163 858 179	81,32%	499 326 964	201 493 631	1 401	639 416 227	128,06%	155 629 753	77,24%	299 599 343	60,00%	71 768 289	35,62%
	FSE	2 051	220 623 089	85,93%	98 752 865	77,48%	256 732 829	127 456 503	1 893	215 491 977	83,94%	96 545 759	75,75%	119 559 962	46,57%	51 785 093	40,63%
	Total	3 490	909 671 578	120,32%	262 611 043	79,83%	756 059 793	328 950 134	3 294	854 908 204	113,07%	252 175 512	76,66%	419 159 305	55,44%	123 553 382	37,56%
Rhône-Alpes	FEDER	1 438	1 047 953 806	128,45%	311 484 678	93,25%	815 868 684	334 049 596	1 312	748 969 244	91,80%	262 822 900	78,68%	418 127 768	51,25%	142 056 448	42,53%
	FSE	3 535	716 611 903	100,07%	314 559 367	87,45%	716 117 406	359 699 752	3 294	681 985 911	95,23%	305 303 757	84,88%	326 639 241	45,61%	136 597 596	37,98%
	Total	4 973	1 764 565 709	115,18%	626 044 045	90,24%	1 531 986 090	693 749 348	4 606	1 430 955 154	93,41%	568 126 657	81,89%	744 767 009	48,61%	278 654 044	40,17%
Volet National FSE	FSE	810	1 602 040 914	113,15%	688 862 439	97,12%	1 415 854 349	709 309 062	678	1 509 631 261	106,62%	649 560 124	91,58%	492 690 640	34,80%	176 887 509	24,94%
PO plurirégional Alpes	FEDER	298	72 927 572	100,33%	23 778 886	68,06%	72 686 532	34 936 532	244	55 919 462	76,93%	17 918 221	51,29%	26 012 009	35,79%	5 769 324	16,51%
PO plurirégional Massif Central	FEDER	284	95 641 640	94,53%	29 567 941	72,88%	101 171 457	40 571 457	245	76 880 952	75,99%	29 567 941	72,88%	30 036 658	29,69%	9 231 702	22,75%
PO plurirégional Loire	FEDER	383	82 371 878	110,70%	32 496 664	96,12%	74 409 093	33 809 546	339	61 157 027	82,19%	24 015 557	71,03%	26 324 588	35,38%	9 527 589	28,18%
PO plurirégional Rhône	FEDER	172	70 651 032	67,60%	20 598 385	60,92%	104 519 092	33 809 546	158	69 207 993	66,22%	20 187 543	59,71%	32 861 850	31,44%	8 340 211	24,67%
TOTAL Compétitivité Régionale et Emploi	FEDER	24 692	17 096 394 773	100,40%	4 539 037 848	79,13%	17 028 745 863	5 736 211 025	22 305	15 071 468 920	88,51%	4 068 462 278	70,93%	7 132 644 443	41,89%	1 699 178 267	29,62%
	FSE	51 270	9 026 209 628	100,39%	3 833 425 826	85,29%	8 990 805 463	4 494 563 975	47 785	8 610 138 290	95,77%	3 662 010 531	81,48%	3 613 893 723	40,20%	1 384 798 716	30,81%
	Total	75 962	26 122 604 402	100,40%	8 372 463 673	81,84%	26 019 551 326	10 230 775 000	70 090	23 681 607 210	91,01%	7 730 472 809	75,56%	10 746 538 166	41,30%	3 083 976 983	30,14%

Convergence		Dossiers Déposés					Maquettes financières		Dossiers Programmés					Dossiers Payés			
		Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total (€)	UE (€)	Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE	%
Guadeloupe	FEDER	1 045	937 195 429	95,02%	456 940 191	84,20%	986 330 629	542 701 534	726	690 064 481	69,96%	355 494 195	65,50%	278 456 509	28,23%	147 940 024	27,26%
	FSE	709	234 844 947	106,10%	166 717 650	90,03%	221 336 607	185 176 373	612	226 998 091	102,56%	160 475 563	86,66%	71 965 875	32,51%	37 891 967	20,46%
	Total	1 754	1 172 040 376	97,05%	623 657 841	85,68%	1 207 667 236	727 877 907	1 338	917 062 572	75,94%	515 969 757	70,89%	350 422 384	29,02%	185 831 991	25,53%
Guyane	FEDER	524	766 562 309	118,85%	314 794 014	103,16%	644 993 783	305 158 669	410	529 191 195	82,05%	207 127 748	67,88%	226 233 623	35,08%	74 225 619	24,32%
	FSE	544	121 596 132	86,63%	77 839 554	77,79%	140 368 796	100 059 221	476	112 696 180	80,29%	72 008 357	71,97%	48 568 553	34,60%	31 023 254	31,00%
	Total	1 068	888 158 441	113,09%	392 633 568	96,89%	785 362 579	405 217 890	886	641 887 375	81,73%	279 136 106	68,89%	274 802 176	34,99%	105 248 873	25,97%
Martinique	FEDER	1 030	833 618 021	83,03%	321 869 406	77,16%	1 003 986 965	417 155 833	698	694 857 598	69,21%	286 753 047	68,74%	325 043 870	32,38%	108 340 120	25,97%
	FSE	505	127 380 744	94,44%	71 882 506	73,46%	134 879 230	97 859 231	454	116 810 587	86,60%	66 236 890	67,69%	38 407 220	28,48%	15 147 670	15,48%
	Total	1 535	960 998 765	84,38%	393 751 912	76,45%	1 138 866 195	515 015 064	1 152	811 668 185	71,27%	352 989 938	68,54%	363 451 091	31,91%	123 487 790	23,98%
Réunion	FEDER	1 468	1 374 919 130	68,66%	603 443 726	59,49%	2 002 566 508	1 014 291 774	1 125	1 269 324 674	63,38%	573 831 243	56,57%	773 946 699	38,65%	278 615 370	27,47%
	FSE	690	544 211 245	73,36%	380 367 242	73,59%	741 855 127	516 889 189	620	536 583 787	72,33%	374 631 749	72,48%	219 456 630	29,58%	66 694 573	12,90%
	Total	2 158	1 919 130 375	69,93%	983 810 968	64,25%	2 744 421 635	1 531 180 963	1 745	1 805 908 461	65,80%	948 462 992	61,94%	993 403 328	36,20%	345 309 943	22,55%
TOTAL Convergence	FEDER	4 067	3 912 294 888	84,36%	1 697 047 338	74,45%	4 637 877 885	2 279 307 810	2 959	3 183 437 948	68,64%	1 423 206 234	62,44%	1 603 680 701	34,58%	609 121 133	26,72%
	FSE	2 448	1 028 033 068	83,01%	696 806 952	77,42%	1 238 439 760	899 984 014	2 162	993 088 646	80,19%	673 352 559	74,82%	378 398 278	30,55%	150 757 464	16,75%
	Total	6 515	4 940 327 956	84,07%	2 393 854 290	75,30%	5 876 317 645	3 179 291 824	5 121	4 176 526 594	71,07%	2 096 558 793	65,94%	1 982 078 979	33,73%	759 878 596	23,90%

Coopération Territoriale Européenne		Dossiers Déposés					Maquettes financières		Dossiers Programmés					Dossiers Payés			
		Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total (€)	UE (€)	Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE	%
France (Manche) / Royaume Uni	FEDER																
Rhin Supérieur	FEDER																
France/Suisse	FEDER																
Amazonie	FEDER	18	17 065 025	99,75%	9 726 158	75,81%	17 107 032	12 830 274	16	15 879 131	92,82%	9 086 158	70,82%	4 070 246	23,79%	2 404 799	18,74%
Espace Caraïbes	FEDER	101	106 567 020	166,92%	70 166 958	146,54%	63 842 814	47 882 110	54	54 882 456	85,96%	38 936 491	81,32%	16 558 353	25,94%	11 152 703	23,29%
Espace Océan Indien	FEDER	93	30 935 927	65,46%	22 838 789	64,43%	47 262 080	35 446 560	86	30 899 927	65,38%	22 811 789	64,36%	12 853 308	27,20%	9 906 517	27,95%
Méditerranée	FEDER																
URBACT	FEDER																
TOTAL CTE	FEDER	212	154 567 972		102 731 905												

Assistance technique nationale		Dossiers Déposés					Maquettes financières		Dossiers Programmés					Dossiers Payés			
		Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total (€)	UE (€)	Nbre	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE	%
Europ'Act	FEDER	216	66 554 353	97,48%	36 838 142	94,08%	68 272 185	39 154 226	212	64 936 218	95,11%	35 957 094	91,83%	21 868 297	32,03%	11 055 273	28,24%

La politique régionale 2007-2013
Objectif compétitivité régionale et emploi
Les programmes opérationnels FEDER

Programmes opérationnels FEDER	Crédits UE FEDER		Dépenses Publiques Nationales		Dépenses Privées		TOTAL			
							Dépenses Publiques		Coût total	
	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
Alsace	Maquette	75 924 973		104 503 306		42 160 000	180 428 279		222 588 279	
	Programmé	53 020 668	69,8	128 746 700	123,2	43 593 589	181 767 368	100,7	225 360 957	101,2
	Payé	22 643 878	29,8	50 435 364	48,3	27 892 854	73 079 242	40,5	100 972 096	45,4
Aquitaine	Maquette	392 371 063		558 501 915		387 030 952	950 872 978		1 337 903 930	
	Programmé	287 356 922	73,2	520 184 409	93,1	262 475 507	807 541 331	84,9	1 070 016 838	80,0
	Payé	143 276 500	36,5	259 905 134	46,5	182 200 195	403 181 635	42,4	585 381 829	43,8
Auvergne	Maquette	206 790 459		332 145 000		83 980 000	538 935 459		622 915 459	
	Programmé	151 215 037	73,1	310 496 075	93,5	272 912 371	461 711 112	85,7	734 623 483	117,9
	Payé	75 733 767	36,6	141 973 631	42,7	142 252 060	217 707 398	40,4	359 959 458	57,8
Basse-Normandie	Maquette	181 354 410		184 104 410		119 750 000	365 458 820		485 208 820	
	Programmé	112 805 201	62,2	149 652 250	81,3	156 924 490	262 457 451	71,8	419 381 941	86,4
	Payé	49 596 676	27,3	66 102 086	35,9	105 529 018	115 698 761	31,7	221 227 779	45,6
Bourgogne	Maquette	185 580 603		300 774 692		114 137 837	486 355 295		600 493 132	
	Programmé	135 249 327	72,9	260 722 505	86,7	132 867 181	395 971 832	81,4	528 839 013	88,1
	Payé	55 079 044	29,7	115 547 330	38,4	65 520 220	170 626 374	35,1	236 146 594	39,3
Bretagne	Maquette	301 693 854		549 229 000		11 899 000	850 922 854		862 821 854	
	Programmé	199 884 567	66,3	349 493 048	63,6	53 316 633	549 377 615	64,6	602 694 248	69,9
	Payé	91 042 590	30,2	177 424 498	32,3	25 319 661	268 467 088	31,6	293 786 749	34,0
Centre	Maquette	196 185 531		279 111 420		100 027 618	475 296 951		575 324 569	
	Programmé	146 384 670	74,6	289 669 614	103,8	103 513 951	436 054 285	91,7	539 568 236	93,8
	Payé	58 342 186	29,7	111 713 202	40,0	55 319 430	170 055 387	35,8	225 374 818	39,2
Champagne-Ardenne	Maquette	185 580 603		322 488 803		165 468 829	508 069 406		673 538 235	
	Programmé	107 979 907	58,2	238 516 811	74,0	128 362 167	346 496 718	68,2	474 858 885	70,5
	Payé	43 482 340	23,4	123 862 247	38,4	59 818 715	167 344 587	32,9	227 163 302	33,7
Corse	Maquette	150 465 376		189 820 376		44 750 000	340 285 752		385 035 752	
	Programmé	105 840 325	70,3	118 497 409	62,4	44 806 744	224 337 734	65,9	269 144 478	69,9
	Payé	44 294 748	29,4	41 515 812	21,9	32 434 702	85 810 560	25,2	118 245 262	30,7
Franche-Comté	Maquette	146 789 783		214 746 522		75 060 000	361 536 305		436 596 305	
	Programmé	108 544 858	73,9	225 752 807	105,1	81 172 740	334 297 665	92,5	415 470 405	95,2
	Payé	50 920 969	34,7	140 898 795	65,6	44 459 550	191 819 764	53,1	236 279 313	54,1
Haute-Normandie	Maquette	219 311 261		381 440 320		86 192 204	600 751 581		686 943 785	
	Programmé	152 792 212	69,7	473 247 399	124,1	83 424 457	626 039 611	104,2	709 464 068	103,3
	Payé	54 412 796	24,8	143 168 876	37,5	42 811 944	197 581 672	32,9	240 393 617	35,0

Programmes opérationnels FEDER	Crédits UE FEDER		Dépenses Publiques Nationales		Dépenses Privées		TOTAL			
							Dépenses Publiques		Coût total	
	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
Ile-de-France	Maquette	151 466 770		132 949 770		29 200 000	284 416 540		313 616 540	
	Programmé	113 407 998	74,9	180 523 547	135,8	88 374 060	293 931 545	103,3	382 305 606	121,9
	Payé	33 375 996	22,0	45 067 403	33,9	26 626 023	78 443 399	27,6	105 069 422	33,5
Languedoc-Roussillon	Maquette	270 420 027		386 387 120		137 771 703	656 807 147		794 578 850	
	Programmé	189 929 314	70,2	346 277 092	89,6	268 687 127	536 206 406	81,6	804 893 534	101,3
	Payé	83 195 147	30,8	154 291 013	39,9	159 369 480	237 486 160	36,2	396 855 640	49,9
Limousin	Maquette	127 259 135		208 146 534		247 165 322	335 405 669		582 570 991	
	Programmé	90 781 256	71,3	222 353 569	106,8	196 907 710	313 134 826	93,4	510 042 536	87,6
	Payé	48 199 507	37,9	129 358 240	62,1	118 800 689	177 557 748	52,9	296 358 437	50,9
Lorraine	Maquette	329 406 415		338 241 213		217 823 801	667 647 628		885 471 429	
	Programmé	213 441 401	64,8	477 134 714	141,1	228 327 386	690 576 115	103,4	918 903 501	103,8
	Payé	90 313 070	27,4	208 622 769	61,7	154 314 596	298 935 839	44,8	453 250 434	51,2
Midi-Pyrénées	Maquette	430 023 629		478 381 920		319 934 160	908 405 549		1 228 339 709	
	Programmé	351 544 701	81,8	486 294 119	101,7	459 499 773	837 838 820	92,2	1 297 338 593	105,6
	Payé	142 135 791	33,1	191 815 360	40,1	296 484 744	333 951 151	36,8	630 435 895	51,3
Nord-Pas-de-Calais	Maquette	700 953 570		798 801 284		690 245 146	1 499 754 854		2 190 000 000	
	Programmé	491 349 605	70,1	580 628 576	72,7	525 922 552	1 071 978 181	71,5	1 597 900 733	73,0
	Payé	155 010 686	22,1	253 939 748	31,8	306 777 746	408 950 434	27,3	715 728 179	32,7
PACA	Maquette	302 234 812		411 434 812		79 550 000	713 669 624		793 219 624	
	Programmé	210 901 105	69,8	352 534 302	85,7	97 101 874	563 435 406	78,9	660 537 280	83,3
	Payé	74 355 712	24,6	144 166 948	35,0	59 448 910	218 522 659	30,6	277 971 570	35,0
Pays-de-la-Loire	Maquette	302 234 812		523 725 718		165 418 617	825 960 530		991 379 147	
	Programmé	191 378 574	63,3	468 001 081	89,4	87 870 559	659 379 655	79,8	747 250 214	75,4
	Payé	87 630 210	29,0	251 785 370	48,1	30 513 408	339 415 579	41,1	369 928 987	37,3
Picardie	Maquette	201 493 631		382 244 000		108 480 000	583 737 631		692 217 631	
	Programmé	144 512 715	71,7	278 893 979	73,0	87 916 774	423 406 694	72,5	511 323 469	73,9
	Payé	49 443 092	24,5	107 170 845	28,0	52 538 908	156 613 937	26,8	209 152 845	30,2
Poitou-Charentes	Maquette	201 493 631		272 833 333		25 000 000	474 326 964		499 326 964	
	Programmé	155 629 753	77,2	276 516 645	101,4	207 269 829	432 146 398	91,1	639 416 227	128,1
	Payé	71 768 289	35,6	116 580 628	42,7	111 250 425	188 348 918	39,7	299 599 343	60,0
Rhône-Alpes	Maquette	334 049 596		379 608 703		102 210 385	713 658 299		815 868 684	
	Programmé	262 822 900	78,7	360 995 760	95,1	125 150 584	623 818 660	87,4	748 969 244	91,8
	Payé	142 056 448	42,5	200 472 759	52,8	75 598 561	342 529 207	48,0	418 127 768	51,2

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Maquette : maquette financière du programme opérationnel FEDER

Programmé : somme des montants programmés de la dernière programmation validée des dossiers

Payé : somme des montants payés de la dernière programmation validée des dossiers

Les pourcentages des montants programmés et payés sont calculés par rapport à la maquette financière

Programmes opérationnels FEDER	Crédits UE FEDER		Dépenses Publiques Nationales		Dépenses Privées		TOTAL			
							Dépenses Publiques		Coût total	
	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
TOTAL	Maquette	5 593 083 944		7 729 620 171		3 353 255 574	13 322 704 115		16 675 959 689	
PO FEDER	Programmé	3 976 773 016	71,1	7 095 132 413	91,8	3 736 398 056	11 071 905 429	83,1	14 808 303 486	88,8
	Payé	1 666 309 441	29,8	3 175 818 058	41,1	2 175 281 840	4 842 127 499	36,3	7 017 409 338	42,1

La politique régionale 2007-2013
Objectif compétitivité régionale et emploi
Le programme opérationnel FSE

Programme opérationnel FSE	Crédits UE		Dépenses Publiques Nationales		Dépenses Privées		TOTAL				Programme opérationnel FSE	Crédits UE		Dépenses Publiques Nationales		Dépenses Privées		TOTAL					
	FSE		Nationales		Privées		Dépenses Publiques		Coût total			FSE		Nationales		Privées		Dépenses Publiques		Coût total			
	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%		(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%		
Alsace	Maquette	126 814 274		94 300 781		33 017 321		221 115 055		254 132 376		Languedoc-Roussillon	Maquette	155 249 260		113 387 025		45 954 192		268 636 285		314 590 477	
	Programmé	99 764 980	78,7	110 072 984	116,7	28 171 460	85,3	209 837 964	94,9	238 009 424	93,7		Programmé	133 249 248	85,8	189 268 793	166,9	44 479 341	96,8	322 518 042	120,1	366 997 383	116,7
	Payé	52 777 928	41,6	60 694 727	64,4	19 474 542	59,0	113 472 655	51,3	132 947 197	52,3		Payé	55 655 490	35,8	92 135 581	81,3	18 954 598	41,2	147 791 071	55,0	166 745 668	53,0
Aquitaine	Maquette	188 628 565		137 294 171		52 497 463		325 922 736		378 420 199		Limousin	Maquette	51 012 951		38 247 405		14 039 935		89 260 356		103 300 291	
	Programmé	150 620 116	79,9	136 051 809	99,1	56 383 457	107,4	286 671 925	88,0	343 055 382	90,7		Programmé	40 927 100	80,2	57 434 735	150,2	8 794 867	62,6	98 361 835	110,2	107 156 701	103,7
	Payé	56 354 968	29,9	75 782 843	55,2	17 171 681	32,7	132 137 811	40,5	149 309 492	39,5		Payé	19 316 355	37,9	30 051 892	78,6	6 453 605	46,0	49 368 247	55,3	55 821 852	54,0
Auvergne	Maquette	95 671 960		71 610 377		24 514 012		167 282 337		191 796 349		Lorraine	Maquette	127 008 941		94 385 706		33 719 901		221 394 641		255 114 548	
	Programmé	74 989 742	78,4	74 366 965	103,8	16 398 357	66,9	149 356 707	89,3	165 755 063	86,4		Programmé	94 129 286	74,1	121 612 846	128,8	41 434 677	122,9	215 742 131	97,4	257 176 809	100,8
	Payé	28 091 604	29,4	35 450 546	49,5	5 218 047	21,3	63 542 150	38,0	68 760 197	35,9		Payé	43 135 849	34,0	53 688 777	56,9	5 253 194	15,6	96 824 626	43,7	107 077 820	40,0
Basse-Normandie	Maquette	101 544 319		78 305 266		23 216 755		179 849 585		203 066 340		Midi-Pyrénées	Maquette	191 004 005		141 776 594		51 835 277		332 780 599		384 615 876	
	Programmé	79 544 247	78,3	75 834 209	96,8	22 472 898	96,8	155 378 456	86,4	177 851 354	87,6		Programmé	139 063 016	72,8	131 561 628	92,8	42 621 805	82,2	270 624 645	81,3	313 246 450	81,4
	Payé	31 622 352	31,1	45 370 779	57,9	9 905 853	42,7	76 993 131	42,8	86 898 984	42,8		Payé	76 050 138	39,8	58 495 304	41,3	3 883 307	7,5	134 544 442	40,4	138 428 749	36,0
Bourgogne	Maquette	101 989 282		77 409 915		24 701 502		179 399 197		204 100 699		Nord-Pas-de-Calais	Maquette	377 629 714		291 669 171		85 352 872		669 298 886		754 651 757	
	Programmé	79 419 165	77,9	95 335 038	123,2	19 239 092	77,9	174 754 203	97,4	193 993 295	95,0		Programmé	326 049 223	86,3	365 540 808	125,3	62 797 382	73,6	691 590 031	103,3	754 387 413	100,0
	Payé	42 004 345	41,2	58 503 942	75,6	10 409 473	42,1	100 508 288	56,0	110 917 760	54,3		Payé	96 812 399	25,6	176 928 575	60,7	7 939 273	9,3	273 740 974	40,9	281 680 247	37,3
Bretagne	Maquette	184 023 453		143 111 817		39 330 558		327 135 271		366 465 829		PACA	Maquette	277 509 356		210 637 023		67 814 288		488 146 379		555 960 668	
	Programmé	139 361 928	75,7	144 238 856	100,8	38 701 705	98,4	283 600 783	86,7	322 302 489	87,9		Programmé	206 502 720	74,4	214 571 779	101,9	60 569 969	89,3	421 074 499	86,3	481 644 467	86,6
	Payé	78 592 188	42,7	88 414 543	61,8	12 475 878	31,7	167 006 731	51,1	179 482 609	49,0		Payé	56 581 459	20,4	89 824 248	42,6	54 874 698	80,9	146 405 707	30,0	201 280 405	36,2
Centre	Maquette	132 258 234		95 970 781		39 437 856		228 229 015		267 666 871		Pays-de-la-Loire	Maquette	199 460 489		153 554 930		46 272 496		353 015 419		399 287 915	
	Programmé	101 990 404	77,1	105 374 424	109,8	28 042 385	71,1	207 364 828	90,9	235 407 213	87,9		Programmé	179 184 580	89,8	216 820 033	141,2	33 468 296	72,3	396 004 613	112,2	429 472 909	107,6
	Payé	35 843 536	27,1	58 277 908	60,7	8 842 375	22,4	94 121 444	41,2	102 963 819	38,5		Payé	50 291 881	25,2	81 026 260	52,8	4 992 994	10,8	131 318 141	37,2	136 311 135	34,1
Champagne-Ardenne	Maquette	83 112 257		59 528 782		25 132 879		142 641 039		167 773 917		Picardie	Maquette	123 276 275		97 328 791		24 633 375		220 605 066		245 238 441	
	Programmé	55 889 766	67,2	71 221 433	119,6	13 466 843	53,6	127 111 199	89,1	140 578 042	83,8		Programmé	110 339 957	89,5	118 137 570	121,4	11 905 506	48,3	228 477 527	103,6	240 383 033	98,0
	Payé	24 423 045	29,4	38 362 650	64,4	7 608 518	30,3	62 785 695	44,0	70 394 213	42,0		Payé	32 932 838	26,7	51 121 968	52,5	5 001 136	20,3	84 054 806	38,1	89 055 942	36,3
Corse	Maquette	20 838 005		15 837 848		5 007 706		36 675 853		41 683 559		Poitou-Charentes	Maquette	127 456 503		91 761 496		37 514 829		219 218 000		256 732 829	
	Programmé	16 963 390	81,4	15 986 564	100,9	1 984 861	39,6	32 949 954	89,8	34 934 815	83,8		Programmé	96 545 759	75,7	98 994 453	107,9	19 951 764	53,2	195 540 213	89,2	215 491 977	83,9
	Payé	7 118 891	34,2	8 409 270	53,1	1 973 875	39,4	15 528 161	42,3	17 502 036	42,0		Payé	51 785 093	40,6	61 262 286	66,8	6 512 583	17,4	113 047 379	51,6	119 559 962	46,6
Franche-Comté	Maquette	82 255 501		61 582 310		21 228 560		143 837 811		165 066 371		Rhône-Alpes	Maquette	359 699 752		279 469 557		76 948 097		639 169 309		716 117 406	
	Programmé	66 245 448	80,5	79 728 629	129,5	20 454 317	96,4	145 974 077	101,5	166 428 394	100,8		Programmé	305 303 757	84,9	308 482 389	110,4	68 199 765	88,6	613 786 146	96,0	681 985 911	95,2
	Payé	25 149 145	30,6	36 120 040	58,7	19 826 015	93,4	61 269 185	42,6	81 095 201	49,1		Payé	136 597 596	38,0	149 000 623	53,3	41 041 022	53,3	285 598 219	44,7	326 639 241	45,6
Haute-Normandie	Maquette	151 766 143		119 939 112		28 740 295		271 705 256		300 445 551		Total volets régionaux	Maquette	3 785 254 913		2 859 701 101		929 995 100		6 644 956 014		7 574 951 114	
	Programmé	133 813 184	88,2	132 741 759	110,7	16 521 580	57,5	266 554 943	98,1	283 076 522	94,2		Programmé	3 012 450 407	79,6	3 315 962 798	116,0	772 093 823	83,0	6 328 413 205	95,2	7 100 507 028	93,7
	Payé	45 956 868	30,3	50 859 488	42,4	4 696 091	16,3	96 816 356	35,6	101 512 447	33,8		Payé	1 207 911 207	31,9	1 610 569 854	56,3	302 722 022	32,6	2 818 481 061	42,4	3 121 203 083	41,2
Île-de-France	Maquette	527 045 672		392 592 241		129 084 930		919 637 914		1 048 722 844		Volet national FSE	Maquette	709 309 062		478 091 097		228 454 190		1 187 400 159		1 415 854 349	
	Programmé	382 553 390	72,6	452 585 094	115,3	116 033 496	89,9	835 138 484	90,8	951 171 981	90,7		Programmé	649 560 124	91,6	401 710 268	84,0	458 360 869	200,6	1 051 270 392	88,5	1 509 631 261	106,6
	Payé	160 817 239	30,5	210 787 603	53,7	30 213 267	23,4	371 604 842	40,4	401 818 109	38,3		Payé	176 887 509	24,9	186 440 083	39,0	129 363 048	56,6	363 327 592	30,6	492 690 640	34,8

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Maquette : maquette financière active.

Programmé : somme des montants programmés de la dernière programmation validée des dossiers.

Payé : somme des montants payés de la dernière programmation validée des dossiers.

Les pourcentages des montants programmés et payés sont calculés par rapport à la maquette financière.

Programme opérationnel FSE	Crédits UE		Dépenses Publiques Nationales (DPN)		Dépenses Privées		TOTAL			
	FSE		Nationales (DPN)		Privées		Dépenses Publiques		Coût total	
	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
TOTAL	4 494 563 975		3 337 792 198		1 158 449 290		7 832 356 174		8 990 805 463	
PO FSE	3 662 010 531	81,5	3 717 673 066	111,4	1 230 454 692	106,2	7 379 683 597	94,2	8 610 138 290	95,8
	1 384 798 716	30,8	1 797 009 938	53,8	432 085 070	37,3	3 181 808 654	40,6	3 613 893 723	40,2

La politique régionale 2007-2013
Objectif compétitivité régionale et emploi
Les programmes opérationnels plurirégionaux FEDER

Programmes opérationnels plurirégionaux FEDER		Crédits UE FEDER		Dépenses Publiques Nationales (DPN)		Dépenses Privées		TOTAL			
		(€)	%	(€)	%	(€)	%	Dépenses Publiques		Coût total	
		(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
Alpes (PACA)	Maquette	34 936 532		34 950 000		2 800 000		69 886 532		72 686 532	
	Programmé	17 918 221	51,3	32 365 204	92,6	5 636 037	201,3	50 283 425	72,0	55 919 462	76,9
	Payé	5 769 324	16,5	16 449 607	47,1	3 793 078	135,5	22 218 932	31,8	26 012 009	35,8
Massif Central (Auvergne)	Maquette	40 571 457		40 600 000		20 000 000		81 171 457		101 171 457	
	Programmé	29 567 941	72,9	39 011 855	96,1	8 301 157	41,5	68 579 795	84,5	76 880 952	76,0
	Payé	9 231 702	22,8	16 738 067	41,2	4 066 889	20,3	25 969 769	32,0	30 036 658	29,7
Loire (Centre)	Maquette	33 809 546		37 639 547		2 960 000		71 449 093		74 409 093	
	Programmé	24 015 557	71,0	34 561 247	91,8	2 580 223	87,2	58 576 804	82,0	61 157 027	82,2
	Payé	9 527 589	28,2	14 648 351	38,9	2 148 648	72,6	24 175 939	33,8	26 324 588	35,4
Rhône (Rhône-Alpes)	Maquette	33 809 546		45 404 782		25 304 764		79 214 328		104 519 092	
	Programmé	20 187 543	59,7	29 123 292	64,1	19 897 159	78,6	49 310 834	62,2	69 207 993	66,2
	Payé	8 340 211	24,7	13 718 744	30,2	10 802 895	42,7	22 058 955	27,8	32 861 850	31,4
TOTAL PO plurirégionaux	Maquette	143 127 081		158 594 329		51 064 764		301 721 410		352 786 174	
	Programmé	91 689 261	64,1	135 061 597	85,2	36 414 576	71,3	226 750 859	75,2	263 165 435	74,6
	Payé	32 868 826	23,0	61 554 769	38,8	20 811 509	40,8	94 423 595	31,3	115 235 105	32,7

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Entre parenthèses, la région autorité de gestion du programme plurirégional.

Maquette : maquette financière du programme opérationnel plurirégional.

Programmé : somme des montants programmés de la dernière programmation validée des dossiers.

Payé : somme des montants payés de la dernière programmation validée des dossiers.

Les pourcentages des montants programmés et payés sont calculés par rapport à la maquette financière.

La politique régionale 2007-2013
Objectif compétitivité régionale et emploi
Le programme EUROPACT

Programme EUROPACT		Crédits UE FEDER		Dépenses Publiques Nationales (DPN)		Dépenses Privées		TOTAL			
		(€)	%	(€)	%	(€)	%	Dépenses Publiques		Coût total	
		(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
Axe 1	Maquette	33 181 035		25 198 989		2 173 983		58 380 024		60 554 007	
Domaine commun	Programmé	31 887 846	96,1	26 392 891	104,7	1 192 579	54,9	58 280 737	99,8	59 473 316	98,2
	Payé	10 403 513	31,4	10 284 411	40,8	626 125	28,8	20 687 924	35,4	21 314 050	35,2
Axe 2	Maquette	5 100 668		956 375		318 792		6 057 043		6 375 835	
Domaine convergence	Programmé	3 650 475	71,6	1 006 122	105,2	162 038	50,8	4 656 597	76,9	4 818 635	75,6
	Payé	610 215	12,0	97 670	10,2	-219 535	-68,9	707 885	11,7	488 350	7,7
Axe 3	Maquette	872 523		405 925		63 895		1 278 448		1 342 343	
Domaine coopération	Programmé	418 773	48,0	179 818	44,3	45 675	71,5	598 591	46,8	644 266	48,0
	Payé	41 544	4,8	24 352	6,0	0	0,0	65 897	5,2	65 897	4,9
TOTAL EUROPACT	Maquette	39 154 226		26 561 289		2 556 670		65 715 515		68 272 185	
	Programmé	35 957 094	91,8	27 578 832	103,8	1 400 292	54,8	63 535 926	96,7	64 936 218	95,1
	Payé	11 055 273	28,2	10 406 434	39,2	406 590	15,9	21 461 707	32,7	21 868 297	32,0

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Maquette : maquette financière du programme opérationnel Europ'Act

Programmé : somme des montants programmés de la dernière programmation validée des dossiers

Payé : somme des montants payés de la dernière programmation validée des dossiers

Les pourcentages des montants programmés et payés sont calculés par rapport à la maquette financière

La politique régionale 2007-2013

Objectif Convergence

Les programmes opérationnels FEDER et FSE

Programmes opérationnels FEDER		Crédits UE FEDER		Dépenses Publiques Nationales		Dépenses Privées		TOTAL			
								Dépenses Publiques		Coût total	
		(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
Guadeloupe	Maquette	542 701 534		310 026 861		133 602 234		852 728 395		986 330 629	
	Programmé	355 494 195	65,5	245 745 330	79,3	88 824 956	66,5	601 239 525	70,5	690 064 481	70,0
	Payé	147 940 024	27,3	83 376 329	26,9	47 140 156	35,3	231 316 353	27,1	278 456 509	28,2
Guyane	Maquette	305 158 669		290 267 114		49 568 000		595 425 783		644 993 783	
	Programmé	207 127 748	67,9	261 438 724	90,1	60 624 723	122,3	468 566 472	78,7	529 191 195	82,0
	Payé	74 225 619	24,3	121 188 963	41,8	30 819 041	62,2	195 414 582	32,8	226 233 623	35,1
Martinique	Maquette	417 155 833		506 958 000		79 873 132		924 113 833		1 003 986 965	
	Programmé	286 753 047	68,7	325 659 543	64,2	82 445 008	103,2	612 412 590	66,3	694 857 598	69,2
	Payé	108 340 120	26,0	169 199 862	33,4	47 503 889	59,5	277 539 982	30,0	325 043 870	32,4
Réunion	Maquette	1 014 291 774		699 077 734		289 197 000		1 713 369 508		2 002 566 508	
	Programmé	573 831 243	56,6	525 119 449	75,1	170 373 982	58,9	1 098 950 692	64,1	1 269 324 674	63,4
	Payé	278 615 370	27,5	380 786 300	54,5	114 545 029	39,6	659 401 670	38,5	773 946 699	38,6
TOTAL	2 279 307 810		1 806 329 709		552 240 366		4 085 637 519		4 637 877 885		
PO FEDER	1 423 206 234	62,4	1 357 963 045	75,2	402 268 669	72,8	2 781 169 279	68,1	3 183 437 948	68,6	
	609 121 133	26,7	754 551 453	41,8	240 008 115	43,5	1 363 672 586	33,4	1 603 680 701	34,6	

Programmes opérationnels FSE		Crédits UE FSE		Dépenses Publiques Nationales		Dépenses Privées		TOTAL			
								Dépenses Publiques		Coût total	
		(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%	(€)	%
Guadeloupe	Maquette	185 176 373		27 272 294		8 887 940		212 448 667		221 336 607	
	Programmé	160 475 563	86,7	49 512 405	181,5	17 010 123	191,4	209 987 968	98,8	226 998 091	102,6
	Payé	37 891 967	20,5	24 991 535	91,6	9 082 373	102,2	62 883 503	29,6	71 965 875	32,5
Guyane	Maquette	100 059 221		38 109 575		2 200 000		138 168 796		140 368 796	
	Programmé	72 008 357	72,0	36 302 755	95,3	4 385 068	199,3	108 311 113	78,4	112 696 180	80,3
	Payé	31 023 254	31,0	14 139 322	37,1	3 405 977	154,8	45 162 575	32,7	48 568 553	34,6
Martinique	Maquette	97 859 231		33 474 666		3 545 333		131 333 897		134 879 230	
	Programmé	66 236 890	67,7	39 950 392	119,3	10 623 305	299,6	106 187 283	80,9	116 810 587	86,6
	Payé	15 147 670	15,5	20 210 124	60,4	3 049 426	86,0	35 357 794	26,9	38 407 220	28,5
Réunion	Maquette	516 889 189		221 523 938		3 442 000		738 413 127		741 855 127	
	Programmé	374 631 749	72,5	158 382 076	71,5	3 569 962	103,7	533 013 825	72,2	536 583 787	72,3
	Payé	66 694 573	12,9	67 318 893	30,4	85 443 163	2 482,4	134 013 466	18,1	219 456 630	29,6
TOTAL	899 984 014		320 380 473		18 075 273		1 220 364 487		1 238 439 760		
PO FSE	673 352 559	74,8	284 147 629	88,7	35 588 457	196,9	957 500 189	78,5	993 088 646	80,2	
	150 757 464	16,8	126 659 875	39,5	100 980 940	558,7	277 417 338	22,7	378 398 278	30,6	

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Données Infocentre Presage au : 01/07/2012

Maquette : maquette financière du programme opérationnel FEDER ou FSE

Programmé : somme des montants programmés de la dernière programmation validée des dossiers

Payé : somme des montants payés de la dernière programmation validée des dossiers

Les pourcentages des montants programmés et payés sont calculés par rapport à la maquette financière

La politique régionale 2007-2013
Objectif coopération territoriale européenne

Programmes de coopération territoriale européenne	Type de programme	Autorité de gestion	Maquettes financières		Nb dossiers	Programmé/Engagé				Payé			
			Coût Total (€)	FEDER (€)		Coût Total (€)	%	FEDER (€)	%	Coût Total (€)	%	FEDER (€)	%
France - Espagne - Andorre	Transfrontalier	Consorcio CTP	257 372 851	168 641 485	135	251 174 813	97,6	163 263 628	96,8	85 385 567	33,2	53 759 398	31,9
Italie - France (Alpes - ALCOTRA)	Transfrontalier	Regione Piemonte	237 586 918	149 687 344	132	212 642 222	89,5	134 460 349	89,8	79 047 113	33,3	49 713 615	33,2
Italie - France maritime	Transfrontalier	Regione Toscana	161 976 354	121 482 265	57	117 707 993	72,7	88 280 995	72,7	42 284 316	26,1	31 713 237	26,1
France - Suisse (*)	Transfrontalier	Conseil Rég. Franche Comté	90 212 393	55 052 315	93	53 938 705	59,8	28 336 663	51,5	22 765 455	25,2	13 908 403	25,3
Rhin Supérieur (*)	Transfrontalier	Conseil Rég. Alsace	132 304 749	67 228 023	87	111 533 006	84,3	57 063 672	84,9	31 760 427	24,0	16 256 946	24,2
Grande Région	Transfrontalier	GECT Grande Région	211 993 034	105 996 517	96	173 967 258	82,1	79 925 038	75,4	67 326 868	31,8	32 182 083	30,4
Belgique - France	Transfrontalier	Région Wallonne	248 519 524	138 133 331	172	274 053 839	110,3	129 103 780	93,5	104 857 550	42,2	49 999 675	36,2
Deux Mers	Transfrontalier	Conseil Rég. NPC	291 899 557	165 219 666	83	312 708 702	107,1	151 900 760	91,9	75 594 823	25,9	42 720 885	25,9
France (Manche) - Angleterre (*)	Transfrontalier	Conseil Rég. Haute Normandie	327 712 391	173 455 846	82	200 912 858	61,3	103 457 598	59,6	58 699 867	17,9	31 513 385	18,2
Amazonie (*)	Transfrontalier	Conseil Rég. Guyane	17 107 032	12 830 274	16	15 879 131	92,8	9 086 158	70,8	4 070 246	23,8	2 404 799	18,7
Sous Total Volet A			1 976 684 803	1 157 727 066	953	1 723 296 928	87,2	944 878 640	81,6	572 365 940	29,0	324 730 862	28,0
Europe du Sud-Ouest	Transnational	Gobierno de Cantabria	132 055 638	99 413 459	74	100 357 833	76,0	75 268 375	75,7	25 892 892	19,6	19 369 052	19,5
Espace Alpin	Transnational	Land de Salzburg	129 980 630	97 792 311	35	93 917 837	72,3	67 806 965	69,3	28 677 461	22,1	21 472 791	22,0
Espace Atlantique	Transnational	CCDR Norte	158 798 189	104 051 233	64	157 074 125	98,9	102 829 324	98,8	30 002 599	18,9	20 511 869	19,7
Programme Méditerranéen (*)	Transnational	Conseil Rég. PACA	256 617 688	193 191 331	104	210 041 464	81,8	159 702 393	82,7	39 495 394	15,4	32 911 445	17,0
Europe du Nord-Ouest (ENO)	Transnational	Conseil Rég. NPC	696 668 854	355 443 293	77	537 057 190	77,1	260 854 896	73,4	170 474 349	24,5	87 576 268	24,6
Caràibes (*)	Transnational	Conseil Rég. Guadeloupe	63 842 814	47 882 110	49	54 882 456	86,0	38 936 491	81,3	16 325 037	25,6	12 243 778	25,6
Océan Indien (*)	Transnational	Conseil Rég. Réunion	47 262 080	35 446 560	85	30 899 927	65,4	22 811 789	64,4	12 853 308	27,2	9 906 517	27,9
Sous Total Volet B			1 485 225 893	933 220 297	488	1 173 617 178	79,0	720 482 046	77,2	313 481 386	21,1	192 834 587	20,7
Interreg IV C	Interrégional	Conseil Rég. NPC	405 094 936	321 321 762	122	405 094 936	100,0	321 321 762	100,0	98 149 387	24,2	77 317 719	24,1
Total (Hors IV C)			3 461 910 696	2 090 947 363	1 441	2 896 914 106	83,7	1 665 360 686	79,6	885 847 326	25,6	517 565 449	24,8
Total Général			3 867 005 632	2 412 269 125	1 563	3 302 009 042	85,4	1 986 682 448	82,4	983 996 712	25,4	594 883 169	24,7

Données au : 01/07/2012 pour les programmes gérés dans Presage ou Presage CTE
Données au : 31/03/2012 pour les autres programmes

Maquette : maquette financière du programme opérationnel CTE.
Programmé : somme des montants programmés de la dernière programmation validée des dossiers.
Payé : somme des montants payés de la dernière programmation validée des dossiers.

Les pourcentages des montants programmés et payés sont calculés par rapport à la maquette financière.

Avertissement : les programmes qui figurent dans ce tableau sont uniquement ceux dont les autorités de gestion, situées en France, ont opté pour l'outil Presage ou Presage CTE avec l'accord des autres Etats partenaires

Regional Competitiveness and Employment Objective

Core indicators		Cumulative values						Target value
		2007	2008	2009	2010	2011	2012 (30/08/12)	2007-2015
01 Jobs created	Selected projects							
	Completed projects	608	7 096	20 581	35 065	36 788	36 803	71 995
02 Jobs created for men	Selected projects							
	Completed projects	117	1 474	2 806	4 202	4 505	4 655	7 201
03 Jobs created for women	Selected projects							
	Completed projects	159	880	1 671	2 412	2 751	2 832	6 871
04 Number of RTD projects	Selected projects							
	Completed projects	72	618	1 401	1 890	2 053	2 054	4 066
05 Number of cooperation project enterprises- research institutions	Selected projects							
	Completed projects	10	92	183	258	274	274	1 745
06 Research jobs created	Selected projects							
	Completed projects	0	161	749	815	854	854	6 304
07 Number of projects (Direct investment aid to SME)	Selected projects							
	Completed projects	35	98	247	297	327	330	3 461
08 Number of start-ups supported	Selected projects							
	Completed projects	0	16	26	26	26	26	776
09 Jobs created (gross, full time equivalent) (Direct investment aid to SME)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	4 110
10 Investment induced (million €)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	268

11 Number of information society projects	Selected projects							
	Completed projects	14	156	381	518	544	544	1 847
12 Number of additional population covered by broadband access	Selected projects							
	Completed projects	0	259 200	265 934	280 732	281 123	281 123	1 530 413
13 Number of projects (Transport)	Selected projects							
	Completed projects	4	28	71	97	101	101	78
14 km of new roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	
15 km of new TEN roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	
16 km of reconstructed roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	
17 km of new railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	
18 km of TEN railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	57
19 km of reconstructed railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	48	182	182	182	495
20 Value for timesavings in Euro / year stemming from new and reconstructed roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	
21 Value for timesavings in Euro / year stemming from new and reconstructed railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	273 025
22 Additional population served with improved urban transport	Selected projects							
	Completed projects	0	0	243 077	745 078	807 078	807 078	825 500
23 Number of renewable energy projects	Selected projects							
	Completed projects	5	318	873	1 228	1 261	1 262	2 248
24 Additional capacity of renewable energy production (MW)	Selected projects							
	Completed projects	21	14 004	41 443	48 916	50 531	50 531	1 224 567

25 Additional population served by water projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	154 785	230 476	403 255	412 043	350 000
26 Additional population served by waste water projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	34 950	34 950	34 950	34 950	
27 Number of waste projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	5	7	8	8	5
28 Number of projects on improvement of air quality	Selected projects							
	Completed projects	0	0	1	1	1	1	108
29 Area rehabilitated (km2)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	1	1	1	2
30 Reduction greenhouse emissions (CO2 and equivalents, kt)	Selected projects							
	Completed projects	0	1 085	3 459	13 839	15 125	15 125	322 335
31 Number of projects (Risk prevention)	Selected projects							
	Completed projects	3	45	98	160	174	174	296
32 Number of people benefiting from flood protection measures	Selected projects							
	Completed projects	0	525 645	1 022 806	1 666 614	1 831 043	1 831 043	998 750
33 Number of people benefiting from forest fire protection and other protection measures	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	1 000
34 Number of tourism projects	Selected projects							
	Completed projects	11	72	163	216	241	242	385
35 Number of jobs created in tourism	Selected projects							
	Completed projects	13	87	172	190	191	193	212
36 Number of education projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	

37 Number of benefiting students (Education)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	20	20	20	20	3 200
38 Number of health projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	13	18	18	18	6
39 Number of projects ensuring sustainability and improving the attractiveness of towns and cities (Urban development)	Selected projects							
	Completed projects	2	16	80	409	430	433	164
40 Number of projects seeking to promote businesses, entrepreneurship, new technology (Urban development)	Selected projects							
	Completed projects	0	6	44	76	81	81	1 259
41 Number of projects offering services to promote equal opportunities and social inclusion for minorities and young people (Urban development)	Selected projects							
	Completed projects	2	15	317	644	884	884	274

Convergence Objective

Core indicators		Cumulative values						Target value
		2007	2008	2009	2010	2011	2012 (30 Août)	2007-2015
01 Jobs created	Selected projects							
	Completed projects	1	90	184	422	496	496	1 500
02 Jobs created for men	Selected projects							
	Completed projects	0	23	38	65	84	84	0
03 Jobs created for women	Selected projects							
	Completed projects	0	19	42	82	93	93	0
04 Number of RTD projects	Selected projects							
	Completed projects	0	16	27	38	47	47	70
05 Number of cooperation project enterprises-research institutions	Selected projects							
	Completed projects	0	1	1	2	2	2	25
06 Research jobs created	Selected projects							
	Completed projects	0	27	27	27	27	27	37
07 Number of projects (Direct investment aid to SME)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	140
08 Number of start-ups supported	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	40
09 Jobs created (gross, full time equivalent) (Direct investment aid to SME)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	450
10 Investment induced (million €)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	18
11 Number of information society projects	Selected projects							
	Completed projects	0	1	10	10	11	11	74
12 Number of additional population covered by broadband access	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	400 100

13 Number of projects (Transport)	Selected projects							
	Completed projects	1	2	3	3	3	3	16
14 km of new roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
15 km of new TEN roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
16 km of reconstructed roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
17 km of new railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
18 km of TEN railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
19 km of reconstructed railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
20 Value for timesavings in Euro / year stemming from new and reconstructed roads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
21 Value for timesavings in Euro / year stemming from new and reconstructed railroads	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
22 Additional population served with improved urban transport	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	484 000
23 Number of renewable energy projects	Selected projects							
	Completed projects	0	1	2	2	4	4	1 500
24 Additional capacity of renewable energy production (MW)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	38	974	974	974	175 000
25 Additional population served by water projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	9 000
26 Additional population served by waste water projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	5 579	7 142	7 142	7 142	45 000

27 Number of waste projects	Selected projects							
	Completed projects	0	2	11	27	30	30	25
28 Number of projects on improvement of air quality	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
29 Area rehabilitated (km2)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
30 Reduction greenhouse emissions (CO2 and equivalents, kt)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	1	849	849	340 000
31 Number of projects (Risk prevention)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
32 Number of people benefiting from flood protection measures	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
33 Number of people benefiting from forest fire protection and other protection measures	Selected projects							
	Completed projects	0	0	2 440	2 440	2 440	2 440	0
34 Number of tourism projects	Selected projects							
	Completed projects	1	2	11	22	23	23	0
35 Number of jobs created in tourism	Selected projects							
	Completed projects	0	0	2	26	26	26	0
36 Number of education projects	Selected projects							
	Completed projects	0	1	2	2	3	3	9
37 Number of benefiting students (Education)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	8 975
38 Number of health projects	Selected projects							
	Completed projects	0	0	2	2	5	5	0
39 Number of projects ensuring sustainability and improving the attractiveness of towns and cities (Urban development)	Selected projects							
	Completed projects	0	0	0	0	0	0	0
40 Number of projects seeking to promote businesses, entrepreneurship, new technology (Urban development)	Selected projects							
	Completed projects	0	1	2	2	2	2	0

Le Rapport stratégique 2012 sur la mise en œuvre la politique de cohésion en France, préparé par la DATAR en association avec la DGEFP, la DéGéOM et la DMAT, apporte des éléments chiffrés sur la contribution des programmes aux objectifs de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, aux missions spécifiques des Fonds (FEDER, FSE), aux Orientations Stratégiques Communautaires et leur déclinaison dans le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), ainsi qu'aux priorités de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi. Cet exercice coïncide avec les travaux préparatoires de la future programmation 2014-2020 et, dans un contexte de crise économique et financière, il est l'occasion de porter un regard critique sur la réalisation des objectifs du CRSN et des programmes opérationnels, en vue d'en tirer des enseignements pour la préparation des futurs Accord de partenariat et PO.

CONNAITRE les programmes européens est une collection lancée par le programme européen d'appui et de coordination technique Europ'Act. Cette collection vise à apporter aux acteurs de la politique de cohésion européenne en France des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens. Elle comprend ainsi plusieurs types de supports, tels que résumé d'études, outils d'analyse et cadrage conceptuel.

Liens utiles

- Pour toute information sur les Fonds européens en France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr>
- Pour toute information sur Europ'Act et la collection **CONNAITRE les programmes européens** : <http://www.europ-act.eu>
email : europact@datar.gouv.fr
- Retrouvez la version électronique du rapport stratégique dans le centre de ressources d'Europe en France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Rapport-strategique-2012-sur-la-mise-en-oeuvre-du-cadre-de-referance-strategique-national-et-des-programmes-operationnels-2007-2013>



Imprimé avec des encres végétales, sur papier provenant de forêts gérées durablement.



Contacts :

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

florence.clermont-brouillet@datar.gouv.fr
mickael.vaillant@datar.gouv.fr

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

aude.faravelli@emploi.gouv.fr
claude.rack@emploi.gouv.fr

Délégation générale à l'Outre-Mer

ibrahim.moussouni@outre-mer.gouv.fr
marie-paule.tourte-trolue@outre-mer.gouv.fr

Direction de la modernisation et de l'action territoriale

francois.lalanne@interieur.gouv.fr
julie.garrec@interieur.gouv.fr

Datar

DGEFP - DéGéOM - DMAT



Agence de Services
et de Paiement